



DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION® 2023-2027 FONTAINEBLEAU



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024_002DEUS-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



FONTAINEBLEAU

FONTAINEBLEAU, FORÊT D'EXCEPTION®

DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
FORÊT D'EXCEPTION®
2023-2027

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Point de vue du Long Boyau, forêt domaniale de Fontainebleau © ONF

Accuse de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



FONTAINEBLEAU

Préambule

La forêt de Fontainebleau fut le premier massif forestier ayant l'honneur de recevoir le label Forêt d'Exception®. Une distinction qui vient mettre en avant le caractère unique de ce massif, marqué depuis des millénaires par la présence et l'action de l'homme, jusqu'à prendre une importance significative dans l'histoire des arts et du lien entre l'Homme et la Nature.

Site pionnier en matière de protection et de gestion des espaces naturels, il nous revient de préserver, voire d'intensifier, cette dimension compte tenu de la biodiversité locale, véritable carrefour biogéographique, mélangeant des écosystèmes atlantiques, continentaux et méridionaux servant d'habitat à une faune et une flore uniques, cohabitant rarement ensemble.

Aujourd'hui, de grands enjeux se présentent à nous au premier rang desquels le changement climatique et la sur-fréquentation du massif liée à sa renommée internationale. Nous devons nous montrer à la hauteur de ces enjeux et, pour cela, il est primordial que le label Forêt d'Exception® anticipe chacun d'entre eux.

Nous devons donc poursuivre la mise en œuvre des projets concrets et ambitieux pour protéger et renforcer la résilience de cet écosystème fragile face aux aléas climatiques.

Pour mener ces chantiers importants qui nécessitent une action globale, nous ne pouvons agir de manière isolée. J'en suis convaincu et c'est tout le sens de cette démarche, citoyens, associations, élus et entreprises doivent travailler ensemble pour développer des mesures efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique et pour sensibiliser les usagers à cet enjeu vital.

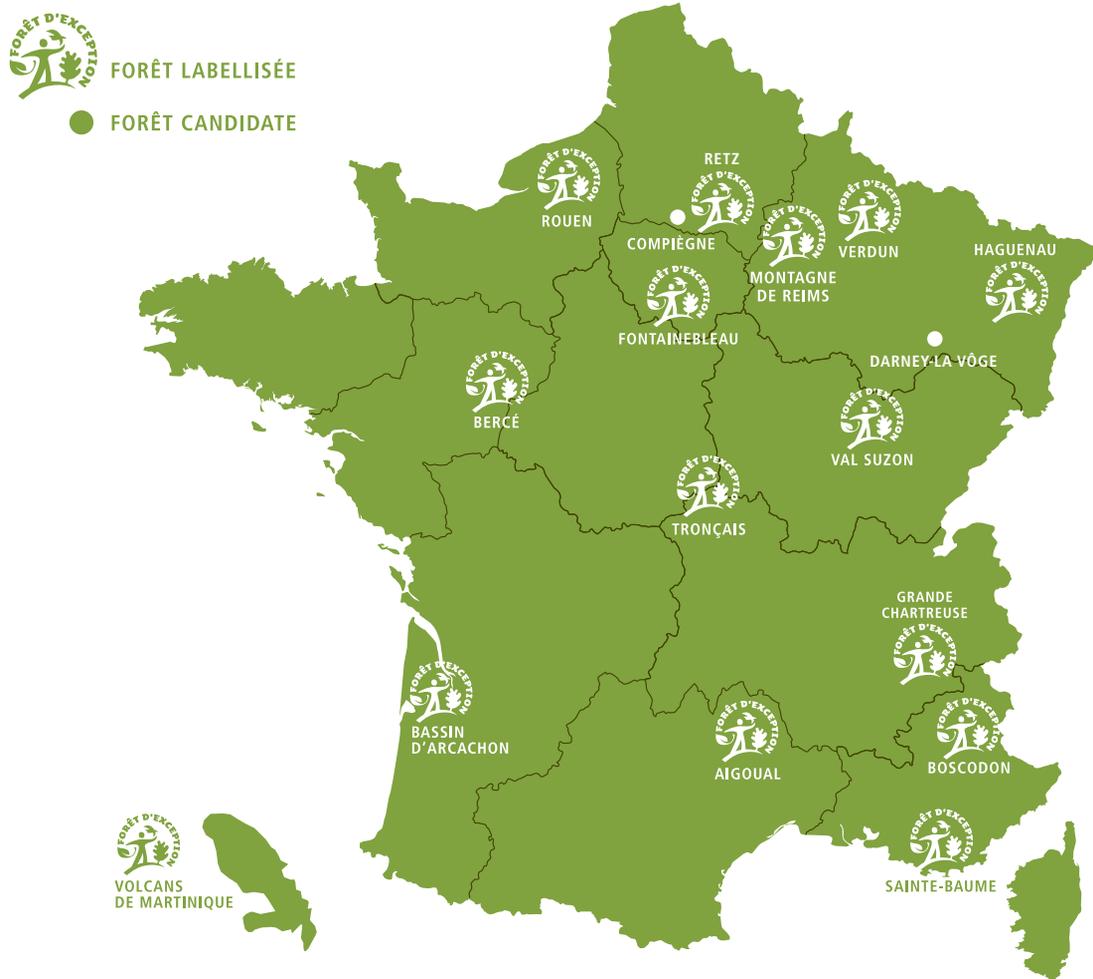
Conscient de la valeur inestimable de ce patrimoine naturel, j'exprime la profonde volonté que le renouvellement du label en 2023 soit l'occasion de renforcer cet engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. C'est une responsabilité collective qui incombe à tous les acteurs du territoire et à tous les visiteurs de la forêt de Fontainebleau.

En ce sens, je suis heureux de vous présenter ce nouveau contrat « Forêt d'Exception® » 2023-2027 qui porte en lui l'ambition de voir la forêt de Fontainebleau continuer d'être une source de fierté pour notre territoire, une réserve de biodiversité et un espace de loisirs pour les générations futures.

Frédéric Valletoux
Président du comité de pilotage
Fontainebleau, Forêt d'Exception®

Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



FONTAINEBLEAU

Le label Forêt d'Exception® une démarche nationale

L'Office national des forêts s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et communales, en créant un réseau de sites démonstratifs.

La qualité de chaque projet est reconnue par l'attribution du label Forêt d'Exception®.

Le label Forêt d'Exception® distingue la qualité de la gestion de forêts reconnues pour leur valeur patrimoniale en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou d'économie forestière.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt publique.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier et l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés. Il offre une formidable opportunité de construire un projet de territoire rassemblant tous les acteurs locaux pour la valorisation d'une forêt domaniale et communale emblématique.

Sur les dix-sept forêts engagées dans la démarche, quinze sont labellisées : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual, Volcans de la Martinique, Haguenau et Retz.

Sommaire

Préambule	3
Le label Forêt d'Exception® une démarche nationale	5
Sommaire	6
Le bien UNESCO « domaine de Fontainebleau » et son articulation avec Forêt d'Exception®, l'enjeu du renouvellement 2023-2027	8
1. 15 ans de Forêt d'Exception® à Fontainebleau	11
1.1. Quinze années marquées par un partenariat constant et l'extension du label aux trois forêts du massif de Fontainebleau	12
1.2. Une concertation permanente	13
2. Focus sur le contrat de projet 2017-2022 : un bilan positif des partenaires, des réalisations marquantes	17
2.1. Un bilan réalisé grâce à plusieurs outils	18
2.2. Un bilan jugé positif par les partenaires	18
2.3. La matrice AFOM comme un outil de suivi ?	20
2.4. Un travail de prospective	21
2.5. Plus de partenaires, plus de conventions	23
2.5.1. Vers l'intégration des communes du bornage dans Forêt d'Exception®	23
2.5.2. Des conventions partenariales	25
2.6. Des actions phares au cours des cinq dernières années et un taux de réalisation très satisfaisant	26
2.6.1. Cinq actions phares sont présentées ci-après, considérées comme particulièrement emblématiques du contrat qui s'achève	27
2.6.2. Un excellent taux de réalisation du contrat de projet, qui avoisine les 80 % malgré les années Covid	33
2.7. Un plan de communication ambitieux : faciliter l'accès à l'information et améliorer la lisibilité de la démarche	36



3. Un nouveau souffle : 2023-2027, Fontainebleau, paysages d'exception	25
3.1. Cinq évolutions marquantes au cours des cinq dernières années conduisant aux orientations proposées pour le présent renouvellement	40
3.1.1. Un massif forestier soumis aux effets du changement climatique	40
3.1.2. Activité sur fond de crise Covid-19, ou un nouvel attrait pour la forêt	41
3.1.3. Des incompréhensions autour de certains actes de gestion (coupes d'arbres), qui ont conduit au renforcement de la concertation	42
3.1.4. Une coanimation fructueuse, renouvelée entre l'ONF et l'association des naturalistes de la vallée du Loing pour le site Natura 2000	42
3.1.5. Une nouvelle équipe à l'agence Île-de-France Est pour animer le label Forêt d'Exception®, et un réseau territorial Forêt,d'Exception®	43
3.2. Un renouvellement du label en mode participatif	43
3.3. Un projet de territoire : une vision à long terme	44
3.4. Une nouvelle gouvernance, instaurant un comité de suivi restreint	46
3.5. Un nouveau contrat de projet en cinq axes, correspondant aux axes du projet de territoire	48
3.6. Prospective sur... la structuration de l'accueil en forêt (axe 4)	55
4. Conclusion	57
Liste des figures	60
5. Annexes	62
Annexe 1 : Contrat de projet 2017-2022	63
Annexe 2 : Bilan détaillé du questionnaire d'évaluation et des entretiens bilatéraux	68
Annexe 3 : Questionnaire bilatéral	77
Annexe 4 : Questionnaire en ligne pour les partenaires	81
Annexe 5 : Liste des participants aux ateliers de concertation	88
Annexe 6 : Le plan de communication et quelques exemples de communication (infolettres et articles de presse)	89
Annexe 7 : Liste des conventions établies entre 2017 et 2022	114

Le bien UNESCO

« domaine de Fontainebleau » et son articulation avec Forêt d'Exception[®], l'enjeu du renouvellement 2023-2027



La forêt de Fontainebleau est le premier massif à avoir reçu le label « Forêt d'Exception[®] », le 21 novembre 2011. Le label a déjà fait l'objet d'un premier renouvellement en 2017. Nous en sommes actuellement au troisième contrat de projet, qui court jusqu'à fin 2023.

Dans un souci d'harmonisation, il a été décidé que le label et le contrat de projet auraient la même temporalité. Ce dossier concerne la deuxième demande de renouvellement du label Forêt d'Exception[®], et propose un nouveau contrat de projet pour la durée 2023-2027.

La caractéristique de cette période est sa concomitance avec la candidature du bien « domaine de Fontainebleau » à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels.

En 2020, le bien « domaine de Fontainebleau » a été inscrit sur la liste indicative nationale du patrimoine mondial¹. Il a été souligné le besoin de formaliser un plan de gestion des « attributs de la valeur universelle exceptionnelle » pour attester de la protection du bien. Le contrat Forêt d'Exception[®] est l'un des outils participant à ce plan de gestion des attributs. Il doit être effectif en phase finale de candidature et présente des enjeux, tant en « zone cœur » qu'en « zone tampon », en matière de continuités écologiques, de perspectives visuelles et de maillage routier notamment.

Trois critères sont mobilisés pour démontrer la valeur universelle exceptionnelle du bien « domaine de Fontainebleau ». Le critère (iv) concerne « un exemple éminent de création d'un paysage » : aménagements cynégétiques pour mettre en scène le pouvoir, multifonctionnalité et conceptions différentes de la nature, icône de la nature sensible au XIX^e siècle. On peut également citer le critère (ii) sur les influences en art et architecture, avec la forêt-laboratoire qui a créé les premiers sentiers balisés et les premières protections paysagères (séries artistiques) et environnementales (création de l'UICN à l'ermitage de Franchard en 1948) dans le cadre du débat de la relation homme-nature, ainsi que le critère (vi) sur l'atelier forestier grandeur nature et son influence sur la peinture, puis la photographie et le cinéma.

¹ Le château et le parc de Fontainebleau sont d'ores et déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 1981. L'extension de ce bien à la forêt nécessite un nouveau dossier sous l'appellation « domaine de Fontainebleau »

L'examen de la déclaration de la valeur universelle (critères retenus et analyse comparative) aura lieu à l'automne 2023. Il s'en suivra, dans les années suivantes (2024 à 2027), l'examen de la déclaration d'authenticité et d'intégrité, la délimitation du bien et de sa zone tampon et des protections (2024-2025) puis l'examen et la validation du plan de gestion proposé, avant le dépôt, par le gouvernement français, du dossier auprès de l'UNESCO (2026-2027).

La convergence des thématiques Forêt d'Exception® et des enjeux UNESCO peut se résumer en quatre items :

• **Protéger l'environnement :**

- > préservation des mosaïques d'habitats, consubstantielles des mosaïques paysagères ;
- > réflexion sur l'adaptation du massif au changement climatique et la tendance naturelle au retour de milieux semi-ouverts, facteur d'authenticité (paysages du XIX^e siècle) ;
- > élaboration d'une stratégie d'accueil en forêt, permettant notamment de préserver les secteurs fragiles et de lutter contre la sur-fréquentation de certains sites.

• **Valoriser les paysages :**

- > réflexion sur le traitement et la valorisation paysagère des entrées et des lisières de forêt ;
- > restitution de paysages en évocation directe ou indirecte des icônes picturales de l'école de Barbizon et valorisation du dialogue Art-Forêt ;
- > réflexion sur le traitement des points de vue depuis les sentiers patrimoniaux en direction du château, intra-forestiers et par-delà le bornage domanial ;
- > concertation autour de l'opportunité de replanter les pins sylvestres de 3^e génération.

• **Informier et engager les usagers dans la gestion de cette forêt : espace économique, naturel et de loisirs :**

- > enjeu de partage des valeurs de l'UNESCO avec les populations (locales et de passage) et de leur implication dans la protection et la valorisation du bien ;
- > sensibiliser le public sur les enjeux de la gestion forestière et adapter celle-ci en prenant en compte les attentes sociétales, les objectifs croisés en matière de biodiversité, accueil, exploitation et les contraintes de leur mise en œuvre technique ;
- > développer une médiation culturelle autour de la relation Homme - Nature sur le site : des usages anciennement dommageables à la forêt (mais devenus patrimoniaux) à la bonne cohabitation des activités contemporaines ;
- > poursuivre la réflexion sur la durabilité du tourisme : entre la valorisation économique et culturelle du site et l'évaluation de la soutenabilité des fréquentations, analyse des risques et menaces.

- **Assurer la gestion des déchets et des dépôts :**

- > dans l'objectif d'une forêt sans dépôt sauvage lors (et au-delà) des visites de validation des étapes de candidature par les instances du patrimoine mondial ;
- > envisager le renforcement structurel des actions curatives (ex. recours aux travaux d'intérêt général) et préventives (des opérations de contrôle associant l'ensemble des pouvoirs de police - ONF, OFB, polices nationale et municipale).

Sur le fond comme sur le calendrier, les deux démarches ont donc vocation à avancer ensemble, dans un contexte de fort partenariat entre la ville de Fontainebleau présidente de Forêt d'Exception®, l'établissement public du « château de Fontainebleau » et l'ONF.



Perspective de Romulus, forêt de Fontainebleau © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

1. 15 ans de Forêt d'Exception® à Fontainebleau



FONTAINEBLEAU



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

1.1. QUINZE ANNÉES MARQUÉES PAR UN PARTENARIAT CONSTANT ET L'EXTENSION DU LABEL AUX TROIS FORÊTS DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Première forêt labellisée Forêt d'Exception®, Fontainebleau est aujourd'hui riche de 15 ans de projets et de travaux avec les partenaires, élus et associations, et la ville. Elle est constituée de trois forêts domaniales : Fontainebleau, les Trois-Pignons et la Commanderie.

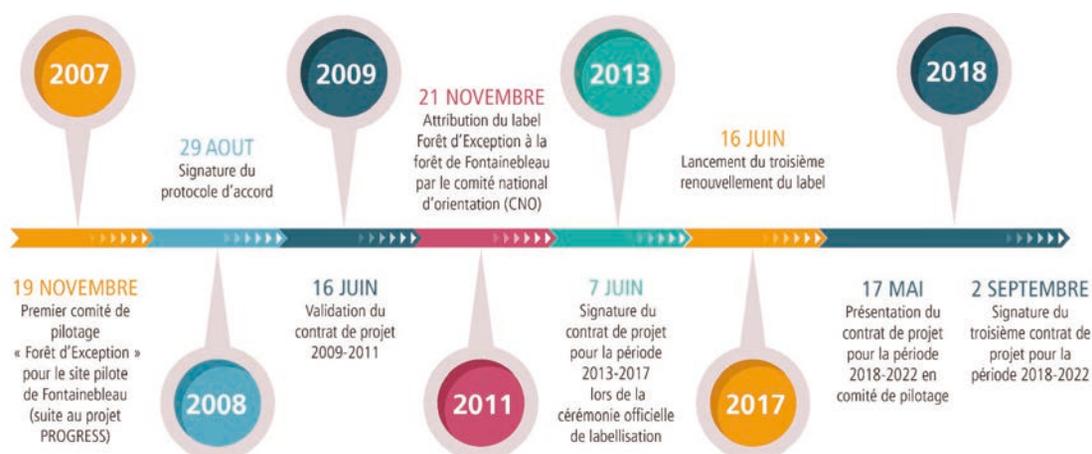
Le renouvellement du label est l'occasion de revenir, au-delà du bilan strict, sur les événements ayant particulièrement marqué ces quinze dernières années.

Profitant de la dynamique lancée par le projet européen PROGRESS, la démarche Forêt d'Exception® (dénommée Forêt patrimoine à l'époque) débute lors du premier comité de pilotage le 19 novembre 2007. Le 29 août 2008, les parties prenantes signent le protocole d'accord qui fixe les axes stratégiques. En juin 2009, il aboutit à la signature du premier contrat de projet 2009-2011.

À l'échéance de celui-ci, Fontainebleau devient le 21 novembre 2011 la première forêt française à recevoir le label Forêt d'Exception®. Cette distinction récompense les actions innovantes et concertées menées depuis 2007 avec les acteurs locaux.

L'histoire se poursuit avec le renouvellement du contrat de projet pour la période 2013-2017, puis 2017-2022. Ce dernier s'inscrit par ailleurs pleinement dans la démarche engagée par la Ville de Fontainebleau, l'Établissement public du Château de Fontainebleau et l'ONF, d'extension à la forêt du bien « Palais et Parc de Fontainebleau » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Regroupé en cinq axes stratégiques, le plan d'action 2017-2022 se décline en 45 actions. Les signataires se sont engagés pour cinq ans reconductibles, à mettre conjointement en œuvre ses objectifs, ses engagements et ses actions dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens.

Depuis la première labellisation, **c'est l'engagement durable et l'implication des acteurs du territoire qui nourrit cette gouvernance.** Qu'ils soient élus, associatifs ou institutionnels.

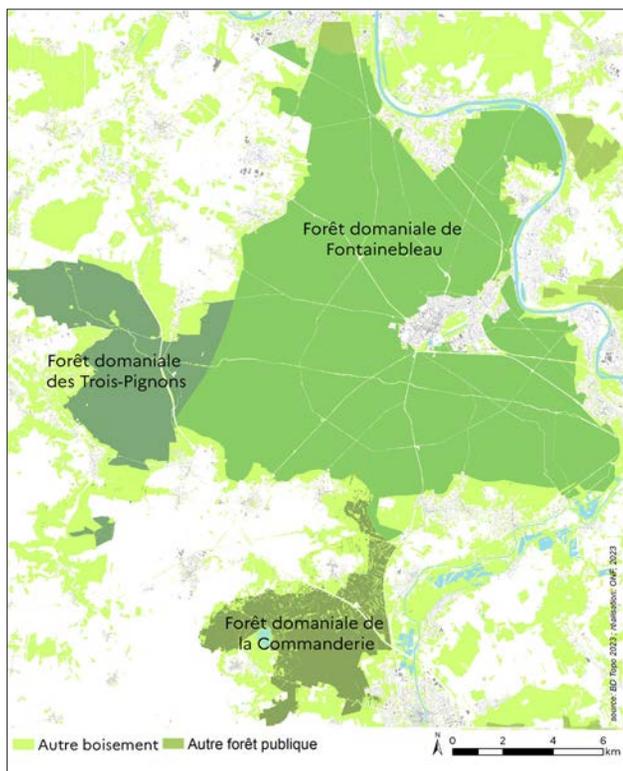


Dates clés, ou quinze ans de projets et de partenariats

D'une à trois forêts dans un même label

La démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception®, s'étend aujourd'hui sur tout le massif forestier composé des trois forêts domaniales : Fontainebleau, Trois Pignons et Commanderie. Couvrant une surface d'environ 22 500 hectares, le choix du périmètre s'est fait en cohérence avec ceux des différents statuts réglementaires existants : forêt de protection, site classé au titre du paysage (loi de 1930) et site Natura 2000.

Chaos rocheux, futaies, mares, étendues de sable, points de vue, pelouses et landes... Fontainebleau est tout cela à la fois. Ses paysages emblématiques suscitent depuis toujours l'émerveillement et la curiosité du public. Le contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception® pour la période 2023-2027 s'appuie sur cette identité qui caractérise le massif de Fontainebleau.



Périmètre de la Forêt d'Exception®

1.2. UNE CONCERTATION PERMANENTE

Un marqueur fort et constant reste la place de la concertation dans la démarche, effectuée sous forme participative avec l'ensemble des acteurs, élus comme associations.

Une concertation appréciée lors du dernier contrat de projet

Les actions des contrats de projet successifs, quel qu'en soit le quinquennat, répondent aux mêmes objectifs :

- Engager les partenaires dans une concertation efficace et les impliquer, que ce soit financièrement, politiquement ou techniquement. Pour cela, de nombreuses conventions de partenariat ont été conclues avec les partenaires institutionnels, les collectivités ou les associations.
- Plusieurs actions visant à l'appropriation par la société des actions conduites en forêt ont été engagées, en particulier en ce qui concerne la préservation de l'environnement et l'utilité du matériau bois. La création d'un groupe Facebook, l'augmentation des visites thématiques organisées par l'ONF et la création d'un groupe de bénévoles pour la sensibilisation du public en forêt sont quelques exemples.
- La crise du Covid a rappelé à la population l'importance des milieux naturels, dont les forêts : cette valeur de ressourcement (bien-être) des forêts fait parfois oublier leur rôle dans le stockage du carbone, mais aussi comme réservoir de biodiversité et d'une ressource renouvelable, le bois. Un travail important de pédagogie a donc été réalisé afin de rappeler la valeur ajoutée de la forêt dans son territoire, que ce soit pour le cadre de vie, pour son rôle économique ou pour la protection de la biodiversité.



Réunion de concertation en forêt et atelier réalisé dans le cadre du renouvellement du label Fontainebleau, Forêt d'Exception® © ONF

Pour répondre à ces objectifs, le contrat de projet 2017-2022 s'est articulé autour de cinq axes :

- **assurer une forêt « propre » ;**
- **protéger l'environnement ;**
- **valoriser les paysages ;**
- **informer et engager les usagers dans la gestion de la forêt ;**
- **développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine.**

Lors du renouvellement précédent du label Forêt d'Exception®, afin d'alléger le fonctionnement de la concertation, l'ensemble des commissions thématiques, trop formelles, a été supprimé au profit de groupes de travail participatifs plus opérationnels et surtout ouverts à plus de participants, dont des associations ou des citoyens, comme certains sportifs (grimpeurs, vététistes...).

Durant ces cinq dernières années, il a été constaté un manque de participation pour coconstruire réellement ou développer des échanges plus poussés sur certaines problématiques. Avec l'accord du comité de pilotage, plusieurs commissions ont été constituées pour répondre aux problématiques spécifiques ainsi identifiées :

- **Commission vélos** : depuis plusieurs années, l'usage du vélo est en essor et sou-

lève plusieurs questions : conflits d'usage avec les piétons, aménagement de liaisons douces pour limiter l'usage de la voiture, réponse aux besoins d'aménagement préservant l'environnement pour le VTT ;

- **Commission escalade** : Fontainebleau est considérée comme « la Mecque » pour l'escalade de blocs. Des grimpeurs viennent du monde entier pour grimper à « Blo ». Il est apparu essentiel d'avoir une instance de concertation avec ces usagers pour afficher une stratégie d'accueil concernant cette pratique sportive ;
- **Commission accessibilité et handicap** : forêt et handicap ne sont pas des mots qui vont facilement ensemble, pourtant il est très important d'aménager des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite, que ce soient des parcours ou des parkings avec les places dédiées ;
- **Commission environnement** : il était prévu que le conseil scientifique de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais joue le rôle de conseil scientifique, mais il est apparu que sa composition était trop restrictive par rapport aux enjeux du territoire. Ainsi, la commission environnement a de nouveau été réunie, en parallèle du comité de pilotage Natura 2000. Cela a permis d'aborder en même temps tous les points concernant la préservation de la biodiversité.



Réunion sur l'accessibilité © ONF



Réunion de concertation sur la pratique du VTT en forêt © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



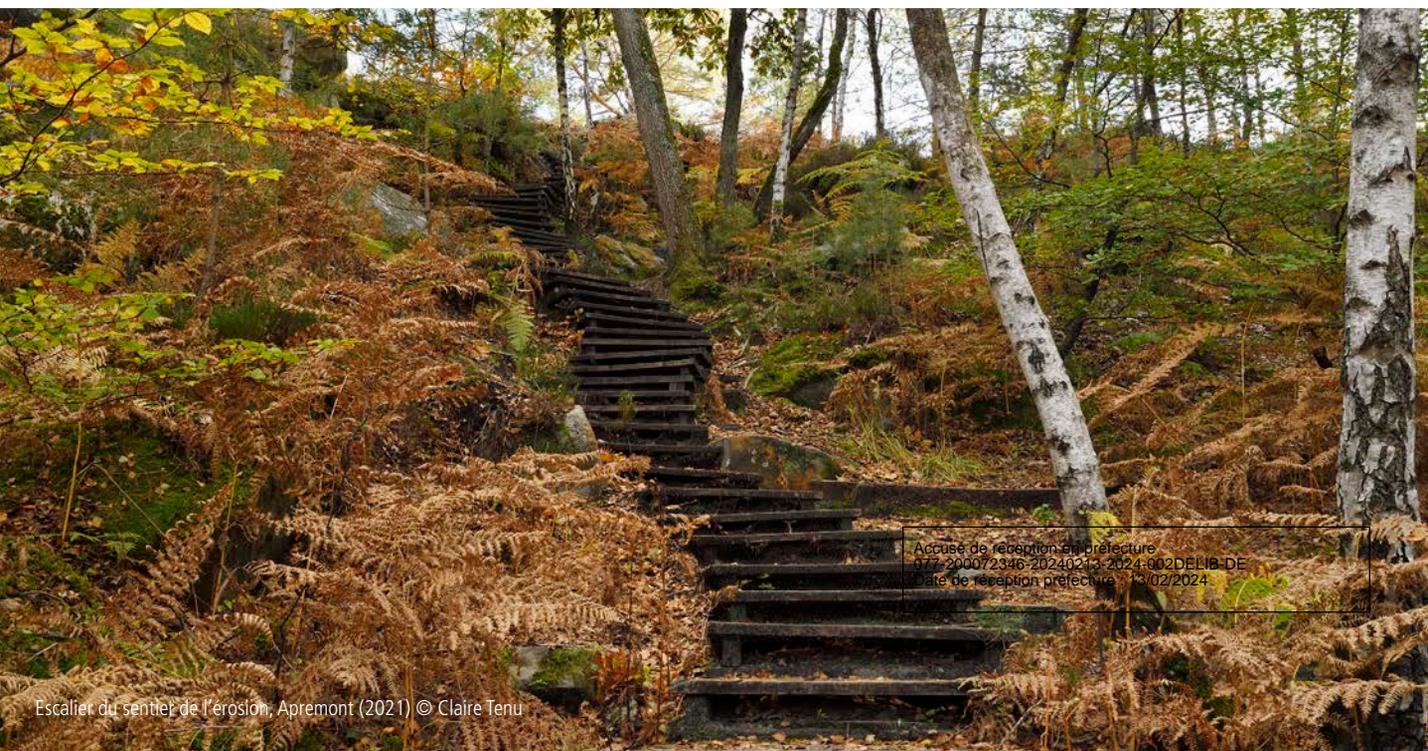
Dune des Béalots © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2. Focus sur le contrat de projet 2017-2022 : un bilan positif des partenaires, des réalisations marquantes



FONTAINEBLEAU



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2.1. UN BILAN RÉALISÉ GRÂCE À PLUSIEURS OUTILS

Afin de réaliser le bilan le plus exhaustif possible, plusieurs outils ont servi de point d'appui.

Tout d'abord, un questionnaire a été réalisé afin de mieux connaître les partenaires et leur implication dans la démarche. Pour cela, le même questionnaire d'évaluation que celui initié par la Direction générale de l'ONF en 2019 à l'échelle nationale a été utilisé. Il permet d'étudier l'évolution du ressenti et des perceptions des partenaires. Quelques questions plus spécifiques au contrat de projet 2017-2022 ont été ajoutées, afin de comparer l'évolution des attentes et du ressenti. 57 partenaires ont répondu à ce questionnaire, contre 30 en 2019.

Ensuite, afin de mieux cerner les attentes et les perspectives de nos partenaires, 10 entretiens bilatéraux ont été réalisés avec les partenaires les plus investis d'entre eux, via un questionnaire d'entretien semi-directif, présenté en annexe de ce dossier. Conduits par l'ONF, ces entretiens se sont voulus très ouverts pour laisser les partenaires s'exprimer sur leur vision de la démarche et le bilan qu'ils tiraient du contrat de projet 2017-2022. Le guide d'entretien s'est articulé en quatre temps : identification de la situation et des acteurs, diagnostic des actions engagées, prospective (aux moyens de scénarii négatif et positif) et définition du chemin de changement pour le contrat de projet à venir (quelles actions ?). Ces entretiens ont par ailleurs été une bonne occasion de balayer la matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) dressée lors du précédent renouvellement. Les partenaires interrogés ont ainsi pu mettre à jour la matrice à l'aune de 2023. Lors de ces entretiens, une phase de prospective a également été réalisée ; ce travail a permis d'identifier les axes du futur contrat de projet.

Ces deux étapes ont permis de dresser le bilan du dernier contrat de projet de la démarche Forêt d'Exception®.

2.2. UN BILAN JUGÉ POSITIF PAR LES PARTENAIRES

Les entretiens semi-directifs révèlent une vision globalement homogène du massif forestier de Fontainebleau. Il est d'abord vu comme un massif plein de **beauté**, riche d'une **diversité de paysages** qui évoluent au gré des saisons, au fil du temps. Ensuite, c'est le **patrimoine** à la fois **historique** et **naturel** de la forêt qui est mis en avant, avec une interaction profonde entre nature et culture depuis bien longtemps. Beaucoup de partenaires interrogés voient également dans ce massif forestier un immense « **terrain de jeu** » pour la pratique de nombreuses activités : randonnée, trail, VTT, escalade... Enfin, un grand nombre de partenaires s'attachent à rappeler qu'il s'agit d'une **forêt fragile**, tant du fait de la hausse de fréquentation observée, que des effets notables des changements climatiques.

42 % des répondants estiment que la motivation principale pour participer à la démarche Forêt d'Exception® est la volonté de **défendre des valeurs ou sauvegarder un patrimoine**, qu'il soit naturel ou culturel.

Que ce soit dans les entretiens ou dans le questionnaire en ligne², tous les partenaires s'accordent à dire que le massif de Fontainebleau est une forêt exceptionnelle mais ils sont moins à l'aise quand il faut décrire le label Forêt d'Exception®. S'ils s'accordent tous pour dire que la concertation, voir la co-construction entre partenaires (élus, collectivités, associations) est indispensable, l'attachement au label est plus fragile. Certains partenaires notent tout de même l'importance de celui-ci, car il intègre bien la question de la **gestion multifonctionnelle** de la forêt avec une grande **transparence**. Cependant ils sont tous d'accord pour constater que grâce à cette instance de gouvernance et de concertation, l'ensemble des acteurs a pu **prendre conscience de leurs responsabilités** à l'égard de la bonne gestion et de la protection de ce massif forestier en se **rapprochant et en s'écoulant**.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

² Une synthèse plus détaillée est présentée en annexe

Surtout, il permet de **fédérer** les acteurs autour de la forêt, mais également de manière générale des enjeux de **développement du territoire**.

« On a conscience d'avoir un bijou entre les mains et tous ceux qui ont la volonté de gérer cet espace se mobilisent pour maintenir cet espace exceptionnel. » (M. Chariou, maire de Samois-sur-Seine)

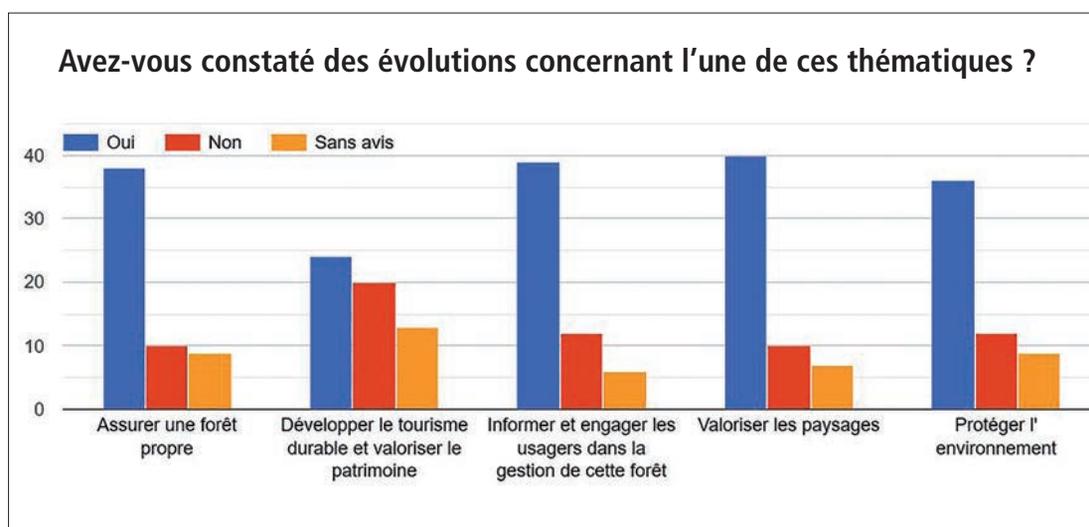
« C'est une concertation adaptée à la particularité de la forêt de Fontainebleau parce qu'elle est diverse, parce qu'elle a des multi-usages et multifonctions. Ce n'est pas surprenant que la forêt ait été la première à avoir ce label » (B. Dehelly, Association des amis de la forêt de Fontainebleau)

« Cela permet à l'ONF de s'ouvrir, avec des exposés intéressants. Cela a amélioré la compréhension de la forêt, notamment pour les communes. » (B. Dehelly, Association des amis de la forêt de Fontainebleau)

L'ONF est vu comme un **partenaire incontournable** qui fait de vrais **efforts d'ouverture et de transparence**.

« La situation a pas mal évolué depuis notre premier contact à l'ONF. [...] Le but n'était pas de passer son temps à faire la guerre mais d'aboutir à une discussion et comprendre comment les choses pouvaient évoluer dans la concertation. Je reconnais qu'il y a des avancées qui ont été faites. » (J. Laskar, Collectif des Trois-Pignons)

Ce travail a aussi permis de s'interroger sur la perception des actions réalisées ces cinq dernières années. Si les partenaires interrogés ne connaissaient pas toutes les actions du dernier contrat de projet, ils ont néanmoins constaté des résultats sur les cinq thématiques de ce dernier. Cela traduit donc des avancées réelles et visibles sur l'intégralité du contrat de projet et confirme qu'une bonne dynamique s'est mise en place pour la réalisation des actions.



2.3. LA MATRICE AFOM COMME UN OUTIL DE SUIVI ?

Un des outils régulièrement utilisé pour définir facilement les points forts et faibles d'un

territoire est la réalisation de la matrice AFOM. Les entretiens avec les partenaires ont permis de dresser un tableau des forces et faiblesses du label Forêt d'Exception® pour le territoire :

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1 • Réunir ceux qui aiment la forêt et qui s'en préoccupent (un partenaire parle de « responsabilité collective ») : élus, associations, etc. « Réunir », « rassembler », « regrouper » pour mettre les forces en commun dans un même dessein. 2 • Améliorer les connaissances de chacun : gestion forestière et multifonctionnalité, besoins et contraintes de chaque type d'activité et acteurs. Pour mieux s'entendre et se comprendre. 3 • Couvrir un large panel de sujets en lien avec le développement territorial (exemple : liaisons douces). 4 • Développer les liens avec l'ONF : meilleure posture, ouverture, plus de dialogue. « Bousculer » les services de l'ONF pour aborder également les difficultés : fréquentation et accueil en forêt, changement climatique. 5 • Reconnaître un caractère unique au massif, lui apporter visibilité et identité. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 • Manque de connaissance du label par les acteurs, mais surtout par le grand public. Ce manque de connaissance donne des réponses qui font davantage référence aux menaces qui peuvent peser sur la forêt (changement climatique, fréquentation, dépérissement...) qu'aux faiblesses du label Forêt d'Exception®. 2 • Pour quelques partenaires, le manque de connaissance du label est lié à la multitude d'étiquettes dont bénéficie le massif de Fontainebleau. Ainsi, on confond souvent « Forêt d'Exception® » et le statut de « Forêt de protection ». Mais il y a aussi le statut de réserve de Biosphère, le site Natura2000... Il est difficile de comprendre comment s'articulent ces différents statuts, qui disposent parfois de leurs propres instances. 3 • Question des moyens, même s'ils ne sont pas explicités : « dépendance » aux moyens des partenaires, « manque d'effectifs de l'ONF », sans forcément détailler ce qui serait souhaitable.

On note quelques évolutions avec la matrice réalisée il y a cinq ans. Parmi les forces, il faut noter la notion de « collectif » et de liens, qui ont pu se faire grâce à une concertation intense. Cependant, le manque de visibilité du label a déjà été noté en 2017 et ressort encore, tout comme la difficulté liée aux diffé-

rents classements et labels attribués à la forêt de Fontainebleau. La question des moyens humains est toujours évoquée même si la problématique a évolué. En 2017, la crainte était que le label repose uniquement sur le chef de projet. Aujourd'hui, c'est plus le manque d'effectif de l'ONF qui est identifié.

Les opportunités identifiées par les acteurs ressemblent pour beaucoup aux points forts évoqués précédemment. Les menaces identifiées sont finalement peu nombreuses mais

les 57 répondants ont globalement identifié les mêmes, ce qui traduit une inquiétude globale sur quelques sujets phares.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> 1 • Le projet de classement à l'UNESCO ; 2 • Le développement d'un tourisme de nature plus durable ; 3 • L'implication croissante des différents acteurs du territoire et l'intérêt croissant du grand public pour la forêt ; 4 • Une ressource locale en bois qui pourrait faire l'objet d'une valorisation locale pour le stockage de carbone notamment ; 5 • Des entrées de forêt nombreuses ; 6 • Un attrait régional, national et international pour la forêt ; 7 • Les Jeux Olympiques Paris 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Changements climatiques et perturbations : sécheresses, réchauffement, dépérissement, régénération difficile, augmentation du risque incendie ; 2 • Fréquentation en hausse avec une notoriété très forte en France comme à l'international ; 3 • Incivilités et irrespect pour l'environnement : incendies, érosion, tags, déchets, dégradation des rochers et des gravures rupestres... 4 • Péri-urbanité : un acteur parle du risque de transformation de la forêt en « Central Park ».

Finalement, lorsqu'on demande aux acteurs leurs priorités pour les cinq années à venir, il ressort les réponses suivantes, qui correspondent bien avec les priorités des partenaires interrogés lors des entretiens bilatéraux :

- 1 • Adapter la forêt aux changements climatiques (65 %) ;
- 2 • Préserver la biodiversité (51 %) ;
- 3 • Gérer la fréquentation et les pratiques (49 % et 42 %).

Les personnes interrogées sont majoritairement d'accord pour dire que l'action en forêt de Fontainebleau ne doit pas s'orienter vers un seul de ces axes, mais qu'elle doit plutôt viser un équilibre des axes de gestion, protection et accueil. Cette multifonctionnalité doit être le cœur du contrat de projet.

2.4. UN TRAVAIL DE PROSPECTIVE

Un exercice de prospective a été réalisé avec les 10 partenaires interrogés. Deux questions ont été posées :

- Dans un scénario à tendance négative, que deviendraient la forêt et la démarche Forêt d'Exception® ?
- À l'inverse, quel sera le visage de la forêt et de Forêt d'Exception® dans un scénario à tendance positive ?

Cela a permis d'identifier une vision à plus ou moins long-terme de ce que les acteurs souhaitent et ne souhaitent pas. Volontairement, il n'a pas été proposé plusieurs scénarii, afin de permettre l'expression la plus libre et spontanée possible.

Finalement, la majorité de répondants ont dressé un schéma similaire, que ce soit pour le scénario négatif ou le positif.

Scénario négatif	Scénario positif
<p>Qu'elle soit décrite comme « Verdun » ou comme le « Bois de Boulogne », « le summum de l'horreur », la forêt de Fontainebleau a bien changé de visage. Les partenaires craignent la disparition du couvert forestier dans de nombreuses zones, avec une dégradation des écosystèmes due à la fois au changement climatique, à un risque incendie accru et à un manque de respect et éducation des usagers de la forêt. Une forêt détériorée, avec de nombreux conflits d'usages et conflits avec l'ONF, voilà ce que les acteurs cherchent à éviter en s'investissant dans la démarche Forêt d'Exception®.</p>	<p>La forêt de Fontainebleau aura changé, elle se sera adaptée au changement climatique avec des changements de paysages et d'essences d'arbres, mais elle sera toujours là. Elle constituera un « cocon », préservé, un lieu de calme, de détente, qui permettra de mieux vivre. Ce sera un lieu dans lequel on pourra en apprendre davantage sur le fonctionnement du Vivant (panneaux d'information) et sur le vivre-ensemble. Plusieurs acteurs souhaiteraient voir davantage de zones sans exploitation, mais sécurisées. La démarche Forêt d'Exception® aura quant à elle progressé, avec de nombreux bénévoles en forêt et un comité plus indépendant pour suivre les actions portées par les différents acteurs et assurer la meilleure santé possible pour la forêt.</p>

Comment construire le chemin de changement qui permettra au territoire de la Forêt d'Exception® de tendre vers le scénario positif ? Les partenaires dressent leurs souhaits pour le prochain contrat de projet : trois éléments sont à mettre en lumière. D'abord, une exigence **d'information, de sensibilisation et de pédagogie**. Les acteurs souhaitent en effet orienter les actions en ce sens car il s'agit là, selon eux, de la clé pour assurer la préservation de l'écosystème. Ensuite, un partenaire estime que la **gouvernance** actuelle de Forêt d'Exception® est à revoir, avec plus d'indépendance et la possibilité d'avoir une évaluation scientifique des actions mises en œuvre. Enfin, la question des **changements climatiques** revient encore une fois, indiquant bien que ce sujet devient une priorité pour les acteurs du territoire aujourd'hui, contrairement au précédent contrat de projet.

« Information, pédagogie, pour sensibiliser. Communication, développer la fluidité des informations. Pouvoir échanger très librement, et diffuser, diffuser, diffuser. » (B. Fletcher, Fontainebleau Cheval)

Pour que ces souhaits soient respectés, les partenaires ont indiqué les objectifs à mettre en œuvre. Quatre peuvent être retenus :

- 1 • Améliorer la **communication**, notamment pour mieux connaître et faire connaître la sylviculture et son rôle dans l'adaptation aux changements climatiques ;
- 2 • Assurer la **pérennité** de la forêt en l'aidant à s'adapter aux **changements climatiques** ;
- 3 • Mieux comprendre les **flux de visiteurs** en forêt pour mieux les gérer (diffuser ou concentrer...);

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- 4 • Mieux connaître les différents **services écosystémiques** de la forêt, en particulier ses fonctions sociales.

Les partenaires ont ensuite priorisé les actions à mettre en œuvre. Deux actions sont véritablement prioritaires ont émergées :

- 1 • Augmenter le niveau **d'information et de sensibilisation, éduquer** le public ;
- 2 • **Canaliser les flux de visiteurs** pour préserver l'environnement.

Un point important quant à l'appropriation des sujets, c'est que l'intégralité des acteurs interrogés est très motivée et **prête à jouer un rôle** pour tendre vers le scénario positif qu'ils ont dressé. Ils ont tous proposé leur participation selon le type d'activité dont ils ont la compétence : promenades guidées et éducatives, actions avec les scolaires, panneaux d'information, balisage en forêt, diffusion des bonnes pratiques sportives, lutter contre le risque incendie... Très optimistes, les partenaires estiment que la réussite du futur contrat de projet tiendra d'abord à la **bonne ambiance de travail** établie par la démarche Forêt d'Exception®. C'est ensuite l'**implication** de chacun et la mise à disposition de **moyens** qui permettra selon eux d'atteindre les objectifs fixés.

De manière générale, les acteurs sont satisfaits de la démarche Forêt d'Exception®. Ils y voient un **positionnement différent de l'ONF, plus ouvert**. Ils souhaitent voir un **contrat de projet mieux structuré** pour les prochaines années, avec des grands axes thématiques et non un catalogue d'actions. L'idée est selon eux d'apporter davantage de cohérence à ce contrat de projet, **cohérence** nécessaire pour un projet de territoire sur le long-terme.

2.5. PLUS DE PARTENAIRES, PLUS DE CONVENTIONS

Dans le cadre de la stratégie relative aux forêts franciliennes conduite par la direction territoriale Seine-Nord (Normandie, Hauts de France, Île-de-France), la gouvernance est un axe fort.

La concertation avec les parties prenantes en est le fer de lance.

2.5.1. Vers l'intégration des communes du bornage dans Forêt d'Exception®

Pour mieux connaître les partenaires de Forêt d'Exception® et leurs relations avec l'ONF, l'Office en a dressé une cartographie en 2020. Ce travail a permis de réaliser une stratégie partenariale afin d'améliorer ou de maintenir les relations nécessaires pour conserver la dynamique impulsée depuis quinze ans grâce au label Forêt d'Exception®.

Du fait que la forêt de Fontainebleau est principalement sur le territoire communal de la ville de Fontainebleau, qui assure par ailleurs la présidence de son comité de pilotage, les communes alentours n'ont pas toujours été incluses, ni même participées, à la démarche. Certains élus de ces communes étaient même en opposition, plus ou moins affichée, aux actions de l'ONF.

En 2020, un constat s'imposa : l'ONF travaillait avec très peu de communes, et pas davantage avec d'autres organismes importants sur le territoire comme le parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français ou la Réserve de Biosphère Fontainebleau Gâtinais.

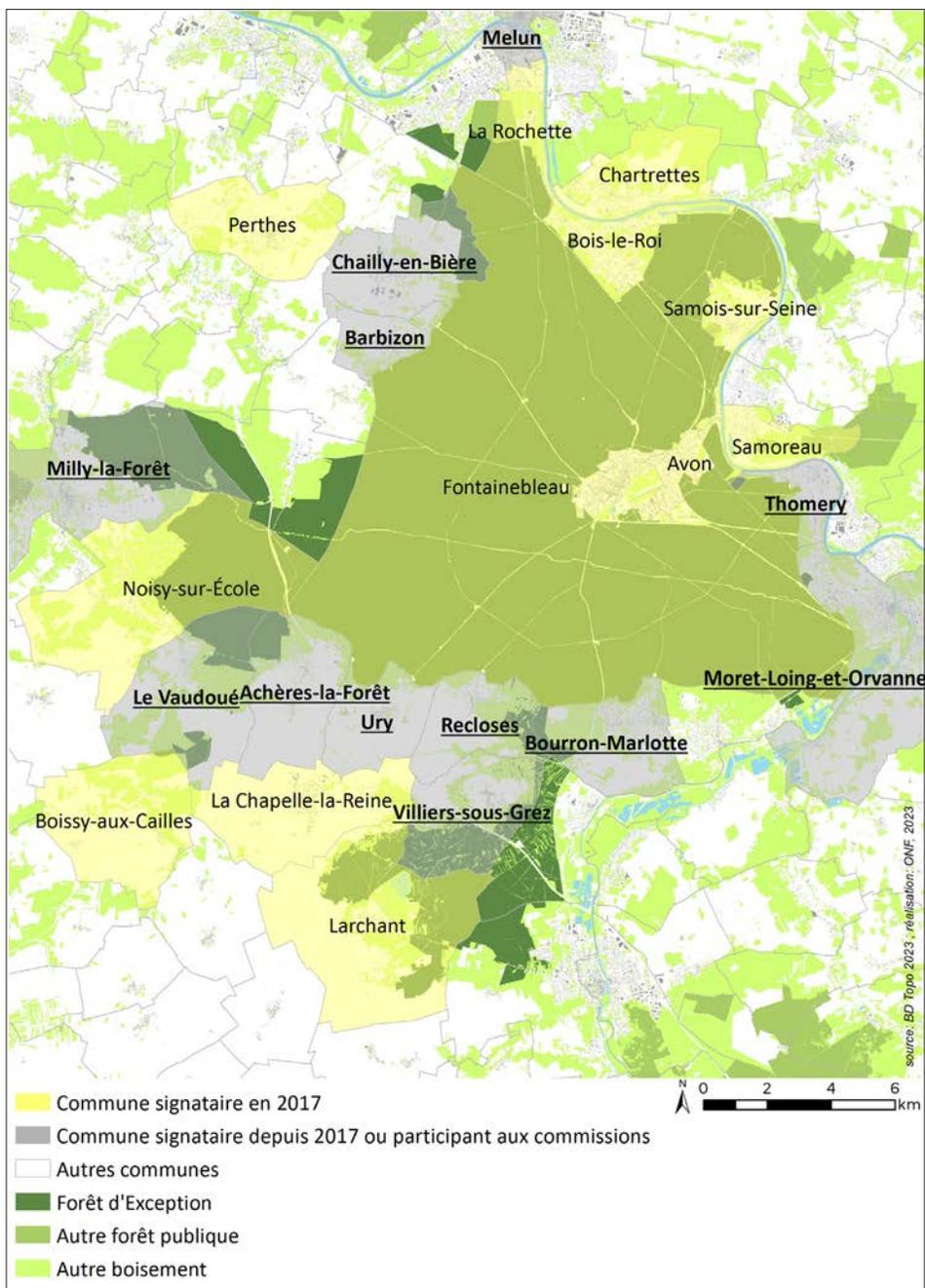
L'ambition de l'ONF fut alors de resserrer les liens avec les communes du territoire. En 2022, force est de constater que de nombreuses communes se sont rapprochées (entre autres, grâce à leur participation dans les groupes de travail) et ont formellement adhéré au label Forêt d'Exception®, c'est le cas par exemple des communes de Barbizon, d'Ury ou de Thomery, pour n'en citer que quelques-unes. La nouveauté a été aussi la signature de conventions de partenariat pour l'entretien de la forêt, laquelle démontre le renforcement des liens avec les communes riveraines (deux conventions signées avec la commune de Larchant et du Vaudoué). En parallèle, l'ONF s'est rapproché du PNR du Gâtinais au sein duquel plusieurs projets sont en cours, comme la réfection du sentier de l'art rupestre. Une convention de partenariat a aussi été signée en 2022 entre

l'ONF et la réserve de Biosphère. Deux acteurs clés du développement territorial durable du grand territoire de la forêt de Fontainebleau !

Ce travail a déjà porté ses fruits puisque sur le questionnaire en ligne, les répondants ont noté clairement une meilleure synergie entre les acteurs avec l'apparition de nouveaux partenaires.

Le renouvellement du label et du programme d'action a été l'occasion de reprendre contact

avec ces communes. Lors du comité de pilotage de novembre 2022, beaucoup de communes avaient envoyé un représentant, au-delà de la représentation des communes de Larchant et de Samois-sur-Seine, déjà très impliquées dans la démarche. La présence de Noisy-sur-École, jadis fer de lance de la contestation anti-coupes sur le massif des Trois Pignons avec sa voisine Le Vaudoué, montre à quel point le dialogue a évolué favorablement.



Communes participant à la démarche Forêt d'Exception®, évolution entre 2017 et 2022

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Finalement, sur les 13 communes riveraines, dont beaucoup d'ailleurs n'ont aucune portion de territoire communal dans la forêt bien que l'image de cette dernière leur soit attachée (Barbizon en particulier), la majorité a souhaité délibérer pour adhérer à la démarche Forêt d'Exception®. Dans la logique du projet UNESCO, qui les concerne au moins dans le cadre de la zone tampon, c'est une belle avancée. Nul doute que les travaux initiés sur les liaisons douces ont beaucoup aidé à cette convergence d'intérêts, mais c'est aussi la force d'entraînement du projet Forêt d'Exception® qui a joué dans cette évolution.

De nouvelles associations ont aussi adhéré au label, comme Fontainebleau Cheval. Des conventions ont aussi été signées avec plusieurs Instituts médicaux éducatifs (IME) du territoire afin d'encourager le public à mobilité réduite à se rendre en forêt. De plus ces écoles possèdent des sections de formation en espaces verts à destination des personnes en situation de handicap. Des chantiers sont également organisés pour aider à l'entretien de certains secteurs, comme sur les 6 sentiers PMR de la forêt de Fontainebleau.

Un nouveau partenariat très fort est aussi apparu avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-et-Marne (SPIP77), qui permet à l'ONF d'accueillir des personnes condamnées à des heures de travaux d'intérêt général. À présent, au moins un chantier par semaine est organisé par l'ONF : ramassage des déchets, entretien léger...

2.5.2. Des conventions partenariales en augmentation

On constate une augmentation des conventions financières ou de partenariat au cours de la période 2017-2022. La concertation et l'embarquement des élus des communes riveraines et de la CAPF (Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau), qui s'est beaucoup investie dans ses relations avec l'ONF, ont très certainement contribué à l'augmentation des fonds publics alloués au massif de Fontainebleau.

D'autres conventions ponctuelles peuvent être réalisées pour l'organisation de chantiers nature (lutte contre l'érosion, arrachage des pins sur les landes, ramassage des déchets...). C'est par exemple le cas avec Tri Aventure (trail), Women Building Festival (escalade), CLAC (escalade), Fidéliance, scouts d'Europe, lycée François 1^{er} de Fontainebleau... Une trentaine de chantiers nature sont organisés par l'ONF tous les ans.

Enfin, depuis peu de temps, il est possible de mettre en place un **contrat de marque Forêt d'Exception®**. Un premier contrat a été signé fin 2022 avec l'entreprise Chœur de bois, entreprise de tournage sur bois créée par un jeune avonais.



Stylo réalisé en chêne de Fontainebleau © Choeur de bois (2023)



Opération d'une mission de travail d'intérêt général collective, SMICTOM et ONF (2022) © ONF



Réalisation d'un chantier de nettoyage organisé par les Scouts (2021 et 2022) © ONF

Accusé de réception en préfecture
077 200672346 20240213 2024 002 DELIB DE



Chantier avec les jeunes du Service national universel (2021 et 2022) © ONF



Réalisation d'un chantier de lutte contre l'érosion (2021 et 2022) © ONF

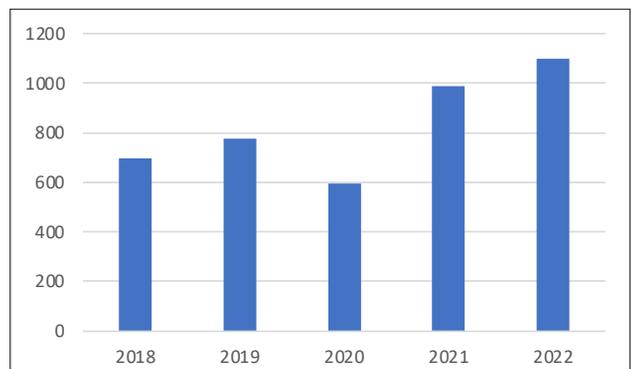
D'autres partenaires sont intéressés par ce contrat de marque : Fontainebleau Tourisme, plusieurs acteurs touristiques locaux... Actuellement le travail de prospection n'a pas encore pu être réalisé, mais l'ONF compte bien développer cette opportunité pour valoriser l'image de Fontainebleau Forêt d'Exception®.

2.6. DES ACTIONS PHARES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET UN TAUX DE RÉALISATION TRÈS SATISFAISANT

Les cinq années passées ont permis la réalisation de très nombreux projets. Le renforcement des partenariats a permis de trouver de nouvelles sources de financement. Sur la même période, il est important de noter aussi la hausse notable des budgets pour les missions d'intérêt général concernant la préservation de la biodiversité. Le graphique ci-contre montre que les dépenses ont considérablement augmenté, à part une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire. Elles sont passées de 697 k€ en 2018 pour atteindre 1 096 k€ en 2022.

Le contrat 2018-2022 en quelques chiffres :

- **nombre d'autorisations de manifestations** entre 2018 et 2022 : **1 809** ;
- **nombre de chantiers** entre 2018 et 2022 : **783** ;
- **nombre de personnes touchées par l'ensemble des actions** entre 2018 et 2022 (animations, chantiers nature, visites, événementiel...) : **environ 55 000 personnes** ;
- **nombre de bénévoles** : **environ 3 000 personnes** ont participé à un chantier nature entre 2018 et 2022 (ramassage des déchets, chantiers environnementaux, lutte contre l'érosion...).



Évolution des dépenses pour l'accueil du public et la préservation de l'environnement entre 2018 et 2022

2.6.1. Cinq actions phares sont présentées ci-après, considérées comme particulièrement emblématiques du contrat qui s'achève.

Action phare n° 1 : la lutte contre les déchets

Les partenaires identifient deux grandes réussites du contrat de projet précédent. D'abord, la question des **déchets** a été très bien traitée, avec la **charte « Propreté Forêt et Lisière »**³ qui permet une prise en charge plus rapide et plus efficace des déchets en forêt grâce à un partenariat regroupant de nombreux acteurs du territoire. L'ONF, le Pays de Fontainebleau, les Amis de la Forêt de Fontainebleau, le SMICTOM de la région de Fontainebleau, le SMITOM Lombric, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais, le Département de Seine-et-Marne et plusieurs associations d'usagers (ASABEPI, COSIROC, Sylvains Randonneurs...) ont signé en 2018 la charte « Propreté forêt et lisières » qui a été renouvelée en 2022. Sur ce massif, l'importante fréquentation nécessite une qualité d'accueil élevée dont la lutte contre les déchets est un signal fort.

Avant ce partenariat, les coûts liés à leur gestion avaient atteint un niveau tel qu'ils ne permettaient plus à l'ONF d'assurer seul cette mission. Un groupe de travail, initié par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a permis, aux côtés de l'ONF, d'associer les principaux acteurs du territoire.

La charte repose sur cinq domaines d'action : **surveillance, optimisation des collectes, communication, détection et répression**. Ce partenariat rend effective la mutualisation des moyens aussi bien techniques que financiers. Par exemple, l'ONF bénéficie du soutien du SMICTOM de la région de Fontainebleau qui ramasse certains dépôts sauvages en forêt. Les autres signataires s'engagent à apporter, au regard de leurs compétences, leur contribution dans la lutte contre les déchets.

Parce qu'il est difficile de prendre les contrevenants sur le fait, **renforcer la répression** fait également partie des engagements. Pour cela, l'ONF déploie aussi des dispositifs **photographiques**. Le nombre de pièges photographiques est passé de 12 en 2018 à 63 en 2022. Lorsqu'un contrevenant est identifié, l'ONF, les procureurs, la DRIAFA (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) ainsi que les services de gendarmerie et de police convergent dans le même sens afin que les sanctions aboutissent.

Cette **mobilisation collective** porte ses fruits car le volume de déchets tend à baisser sur le massif de Fontainebleau. Entre 2019 et 2022, le nombre de dépôts sauvages a été divisé par deux. En complément, depuis 2022, les opérations de ramassage des déchets ont été renforcées par l'ONF, en particulier le long des grands axes routiers en faisant appel à des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général.

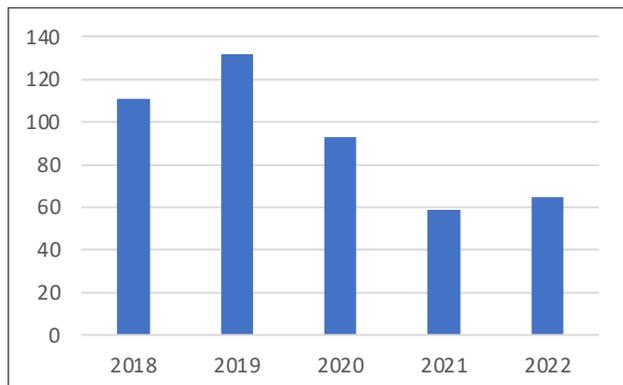
« Il s'agit d'un très beau partenariat, inédit et efficace. » (P. Gouhoury, Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et SMICTOM)



Signature de la Charte propreté forêt et lisière au-dessus et ramassage d'un dépôt sauvage en dessous (2022) © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

³ Cette charte a été signée en 2018 et a été renouvelée en 2023



À gauche : évolution du nombre de dépôts sauvages entre 2018 et 2022 ; à droite : exemple d'un dépôt sauvage en forêt © Claire Tenu



Action phare n° 2 : Les Chouettes, bénévoles pour la forêt

La deuxième grande réussite identifiée est celle de la **sensibilisation en forêt**. Si beaucoup de travail reste à faire, les partenaires se sont tous réjouis de voir naître le réseau des **Chouettes, bénévoles pour la forêt**. Présents en forêt très régulièrement lors de la saison touristique depuis 2020, ces bénévoles, souvent membres d'associations partenaires, guident le public et le sensibilisent sur les risques en forêt, les bonnes pratiques, et le besoin de la protéger. La fréquentation de la forêt de Fontainebleau est constituée d'habitues de la forêt, mais aussi d'une grande part de touristes, franciliens et même internationaux. D'après l'observatoire de la fréquentation, cette dernière a augmenté de 25 % depuis 2018.

De plus, après le premier confinement, les affluences records montrent à quel point les visiteurs méconnaissent la forêt ; ils s'y rendent sans préparer leur sortie ou choisissent leur lieu par habitude. Les « Chouettes » ont pour mission d'échanger avec le public, répondre à leurs questions, leur rappeler les bonnes pratiques et les orienter en cas de besoin. En 2022, on dénombre **40 bénévoles**, qui ont depuis 2020 réalisé au total 155 journées de sensibilisation et ont échangé avec **plus de 12 000 personnes**.

« Les Chouettes, c'est quelque chose de récent et qui marche bien. Ils sont contents des deux côtés : "clients", et Chouettes. » (W. Mouilloix, Association des amis de la forêt de Fontainebleau)



Les chouettes en action (2022) © ONF

Action phare n° 3 : l'observatoire photographique des paysages

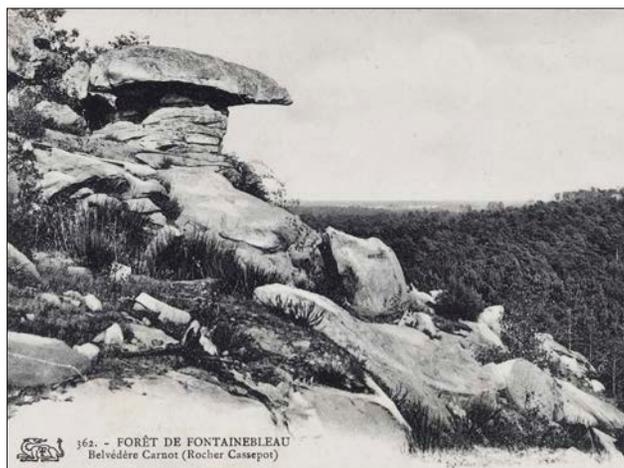
L'ONF, accompagné de nombreux partenaires (DRIEAT IDF, CD77, AFF, LPO, Fontainebleau tourisme, ville de Fontainebleau, Station d'écologie forestière), a lancé un observatoire des paysages en 2020. **Véritable outil d'interprétation qui permet de suivre l'évolution des paysages, les effets des changements climatiques et l'impact de la fréquentation sur la forêt.**

Pendant 2 ans, 42 points de la forêt ont été photographiés à 4 reprises, selon un cadrage et une focale strictement identiques. Certains de ces points reprennent les angles de vue d'œuvres picturales ou photographiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'objectif : analyser, documenter et suivre l'évolution des paysages de 42 sites qui ont été retenus pour leurs qualités esthétiques et leurs problématiques paysagères. Landes, pelouses, chaos rocheux, mares, lisières ou grandes futaies, Fontainebleau est tout cela à la fois. Tous les points photographiés reflètent cette variété de milieux.

Ce travail fait l'objet de plusieurs valorisations. Tout d'abord, la mise en ligne des photos sur différents sites internet, mais surtout l'organisation en cours d'une exposition au musée des peintres de Barbizon avec le Conseil

départemental de Seine-et-Marne du 17 juin au 17 septembre 2023 intitulée : « La forêt que nous voyons - Deux siècles de paysages à Fontainebleau ».

Le suivi photographie permet d'étudier plusieurs phénomènes intéressants. Par exemple, il est possible de suivre l'évolution de l'érosion et voir si les travaux de lutte contre celle-ci fonctionnent. Ensuite, comme sur l'image ci-dessous, il permet de suivre l'évolution du dépérissement mais aussi de documenter les travaux réalisés par les équipes de l'ONF. Sur certaines images, le suivi de l'évolution du couvert forestier est aussi possible : fermeture ou ouverture des points de vue, dépérissement, plantations... Les questions environnementales sont également suivies, comme l'évolution des mares de platières au cours de l'année.



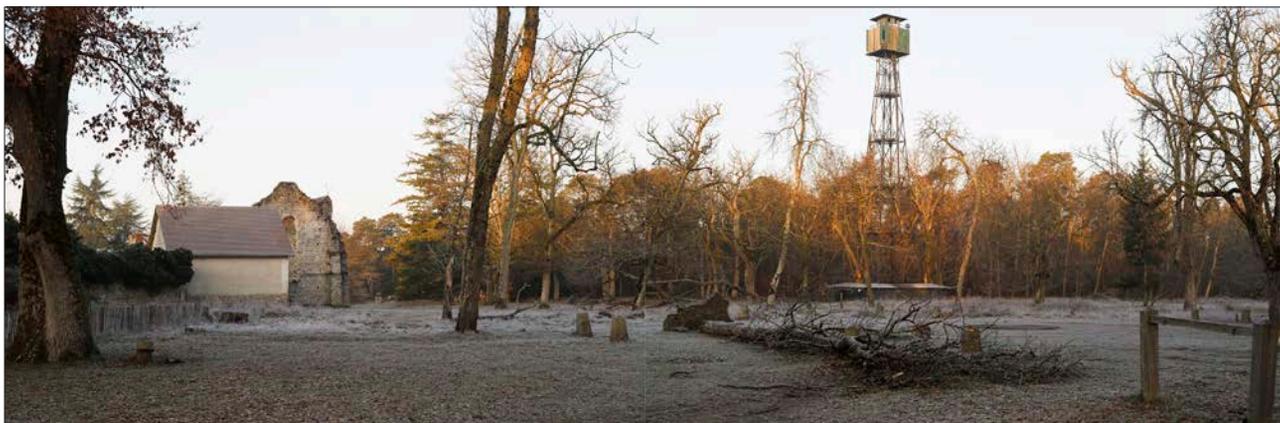
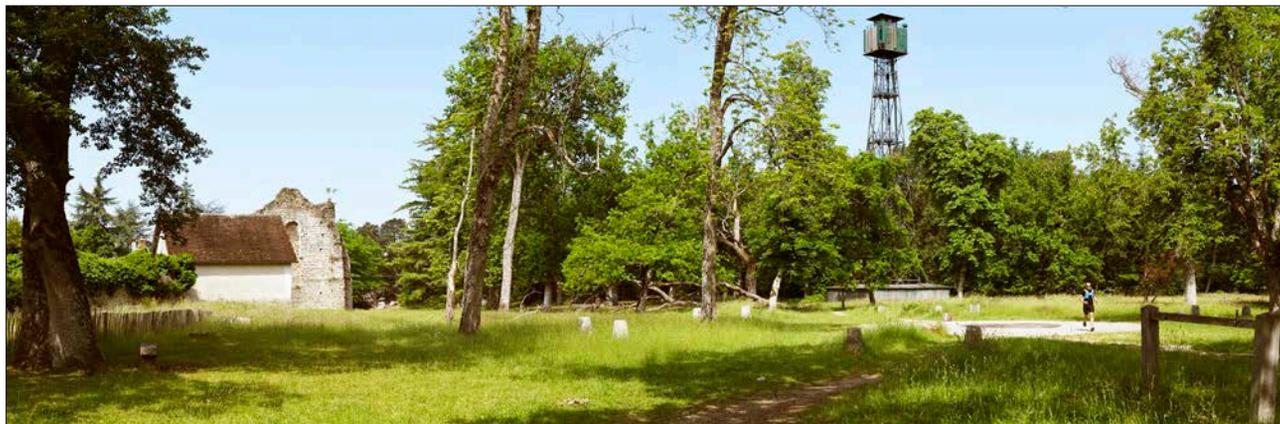
Évolution du paysages au Rocher Cassepot entre le début du XX^e siècle et 2021 © carte postale et Claire Tenu



Le paysage du Rocher Corot au XIX^e siècle et aujourd'hui © : à gauche : tableau de Camille Corot, Senlis ; à droite : Claire Tenu (2022)



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Point de l'observatoire photographique des paysages à Franchard © Claire Tenu (2021-2022)

Action phare n° 4 : la lutte contre les incendies

Depuis toujours, le massif forestier de Fontainebleau est sensible aux incendies. Une grande partie de celui-ci se trouve sur un substrat sableux sur lequel est implanté un cortège d'espèces végétales inflammables : fougère aigle, callune, molinie, pins sylvestres... De plus, la présence d'une litière souvent

épaisse se décomposant lentement génère des feux de sols (et non de cimes comme ce qui se voit dans le sud de la France) qui peuvent persister plusieurs jours après l'extinction du foyer principal et déclencher de nouveaux départs de feux.

À l'heure actuelle, si plusieurs dizaines de départs de feux sont dénombrés chaque année, les surfaces brûlées ont baissé par rapport au

début du XX^e siècle et dépassent jusqu'à présent rarement 10 hectares par an. Ce résultat est lié à la rapidité des alertes associée à la grande réactivité des pompiers du secteur qui sont particulièrement formés à lutter contre les incendies de forêt.

Néanmoins sur le massif de Fontainebleau, le danger reste bien réel et pourrait rapidement s'accroître au vu des conséquences des épisodes de sécheresses répétés sur certains peuplements, notamment de pins sylvestres déjà fragiles. Une première alerte a déjà eu lieu en 2019, avec une mortalité massive et rapide dans de nombreux peuplements de cette essence. Une centaine d'hectares de pins secs ont ainsi dû être récoltés dans les mois suivant cet épisode afin de limiter la quantité de biomasse inflammable à proximité de sites recevant du public. Avec le changement climatique, les acteurs de la lutte contre les incendies s'accordent à dire que plus aucune forêt d'Île-de-France ne sera épargnée par les feux ces prochaines années. Il est de moins en moins rare de voir des départs dans d'autres forêts de la région : Sénart, La Grange, Rambouillet, Meudon...

Depuis plusieurs années, l'ONF et le SDIS 77 travaillent en étroite collaboration : journées d'échanges, exercices en forêt, réalisation d'un atlas des accès secours... Ces dernières années, grâce à ses partenaires, l'ONF a pu réaliser de nombreux travaux de mise au gabarit des routes forestières pour assurer l'accès à toute la forêt aux véhicules de secours.

En complément, pour améliorer l'accès à l'eau, l'ONF a installé 5 citernes enterrées, avec le soutien du CD 77 et d'Île-de-France Nature. Des piquages sur l'aqueduc traversant la forêt ont également été aménagés en lien avec Eau de Paris, gestionnaire de l'aqueduc et la ville de Fontainebleau. Ces prises d'eau permettent de minimiser l'utilisation d'eau potable pour éteindre les feux. En 2022, une expérimentation a également été lancée : l'installation de panneaux rappelant le risque élevé d'incendie.

Ces panneaux sont installés au printemps et enlevés à l'automne pour que le public ne s'habitue pas à les voir, ce qui amoindrirait le message d'alerte qui doit être lié à la saison sèche.



Incendie au Croc-marin en 2022 © ONF



Installation d'une citerne enterrée © ONF (2022)

Nombre de départs de feux/Surfaces brûlées ces cinq dernières années

Année	Nombre de départ	Surface brûlée (en ha)
2018	35	6,6
2019	23	4,1
2020	26	9,6
2021	14	2,6
2022	27	3,2

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Action phare n° 5 : l'entretien des milieux ouverts

Sur le massif forestier de Fontainebleau, de nombreuses opérations de maintien des milieux ouverts sont menées par l'ONF. Depuis 2015, un berger fait paître son troupeau de 600 moutons dans la forêt et renoue ainsi avec la tradition d'agropastoralisme propre au massif. Les brebis pâturent 200 hectares de pelouses sèches et de landes à bruyères et callunes, qui abritent une biodiversité singulière. De nombreux oiseaux apprécient leurs habitats. Certains protégés comme la Fauvette Pitchou, l'Alouette Lulu et l'Engoulevent d'Europe en dépendent.

La diminution progressive des landes et pelouses sèches explique en partie le déclin de ces oiseaux observé ces dernières années. Sans entretien, ces espaces se boisent progressivement et se referment.

C'est pourquoi en parallèle des actions de pâturage, des opérations de plus grande ampleur ont été réalisées. C'est le cas par exemple dans la réserve biologique de la Louve, où 60 hectares de pins ont été récoltés afin de retrouver le milieu ouvert de la lande. En effet, lorsque les arbres atteignent une certaine taille, seule la coupe permet la restauration de ces milieux écologiquement intéressants.



Éco-pâturage à Champ minette © Claire Tenu (2021)



Accusé de réception en préfecture
077-200072345-20210218-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture 13/02/2024
Réouverture de Chab Rochoux de la Louve © Claire Tenu (2021)

2.6.2. Un excellent taux de réalisation du contrat de projet, qui avoisine les 80 % malgré les années Covid

Le contrat de projet 2017-2022, était composé de 45 actions ; il a permis la réalisation de nombreuses mesures qui ont valorisé le massif forestier de Fontainebleau, que ce soit dans le domaine des paysages, de la biodiversité, de l'accueil du public et de la gestion forestière. Le taux de réalisation du contrat de projet est d'environ 80 %.

Certaines actions n'ont cependant pas pu être réalisées, pour plusieurs raisons : une absence de porteur de projet, des actions dont la réalisation ne dépend pas des partenaires de Forêt d'Exception®, la pandémie de Covid-19 ou des raisons réglementaires. C'est par exemple le cas pour les actions suivantes :

Action	Raison de l'abandon de l'action
T09 – Un jouet en bois pour Noël	Absence de porteur de projet et absence d'artisan sur le territoire
E07 – Supprimer les zones blanches téléphoniques	Action absente des prérogatives des partenaires de Forêt d'Exception®
E08 – Créer un parc de vision animalier	Pas de possibilité réglementaire, ni de portage budgétaire
E10 – Vulgariser et développer l'usage du bois	Absence de porteur de projet
E12 – Créer une maison de la forêt	Projet identifié mais dépend du détournement de l'emprise du projet du périmètre de la forêt de protection (dossier en cours depuis 2017)

Parmi les cinq actions non réalisées, certaines concernent l'usage du bois. Conscient de ce manque, essentiellement dû à une absence de porteur de projet local, l'ONF a engagé des démarches propres à valoriser la filière bois. Lors du premier événement de sensibilisation grand public à cette filière bois organisé par Fibois Île-de-France en 2020 (Nuit des forêts), l'entreprise Charloi a été invitée à faire une démonstration de fabrication de tonneaux sur le parking de la Faisanderie.



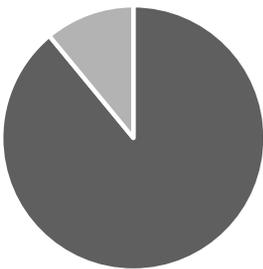
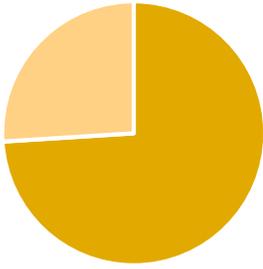
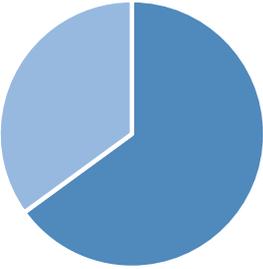
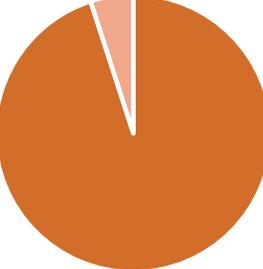
Démonstration de fabrication d'un tonneau par l'entreprise Charloi (2021) © ONF

Concernant la maison de la forêt, le projet est actuellement suspendu, tout comme la création des nouveaux locaux de l'ONF à Fontainebleau. Cependant, la Réserve de Biosphère Fontainebleau Gâtinais est en pleine réflexion pour être identifiée comme un lieu d'échanges et de rencontres avec l'organisation par exemple de conférences ou d'expositions.

De même, dans le cadre du projet de classement de la forêt au Patrimoine mondial de l'UNESCO, des actions sont en cours avec le château de Fontainebleau : conférence, visites conjointes... Par exemple, dans le cadre du Festival d'Histoire de l'art, organisé en juin 2023 dont le thème est le climat, une conférence est prévue sur l'évolution des paysages. Le but est de valoriser les résultats de l'observatoire photographique des paysages dans ce cadre.

Concernant le reste des actions, elles ont pu être menées en parallèle et atteindre ainsi le très bon taux de réalisation mentionné ci-dessus.

Ce sont en particulier les axes suivants qui ont été particulièrement traités : assurer une forêt « propre », valoriser les paysages et protéger l'environnement.

Assurer une forêt propre	Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine
<p>5 actions Taux de réalisation : ≈ 89 %</p> <p>Partenaires SMICTOM, CAPF, communes, SMITOM Lombric, AFF, CD77...</p> 	<p>14 actions Taux de réalisation : ≈ 24 %</p> <p>Partenaires Offices de tourisme, CAPF, CD77, AEV, Larchant Animation, MBF, Réserve de Biosphère, AFF, DRAC, DRIEAT, SDIS77...</p> 
Informier et engager les usagers dans la gestion de la forêt	Valoriser les paysages
<p>12 actions Taux de réalisation : ≈ 65 %</p> <p>Partenaires CD77, AEV, Lions Club, AFF, Station d'écologie forestière, communes...</p> 	<p>8 actions Taux de réalisation : ≈ 95 %</p> <p>Partenaires CD77, AEV, Champs des possibles, DRIEAT, Office du tourisme, AFF...</p> 
Protéger l'environnement	
<p>6 actions Taux de réalisation : ≈ 93 %</p> <p>Partenaires État-MIG, AEV, CD77, ANVL, Europe, fédération de chasse, ASABEPI</p> 	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2.7. UN PLAN DE COMMUNICATION AMBITIEUX : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE LA DÉMARCHE

Le plan de communication du contrat 2017-2022 a visé à renforcer l'information forestière portée vers le public et à le sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Le positionnement de la communication s'est appuyé sur la ligne directrice du contrat dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- faire connaître la Forêt d'Exception® ;
- valoriser les actions réalisées dans le cadre du label ;
- expliquer et faire comprendre la gestion durable des forêts ;
- améliorer et partager les connaissances forestières ;
- informer et sensibiliser sur les bonnes pratiques, sur la protection de l'environnement et sur les effets du changement climatique sur la forêt et ses paysages.

Il s'est agi de développer divers contenus et outils éditoriaux. La démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'est appuyée sur un panel d'outils d'information et de communication parmi lesquels les panneaux d'information, les divers documents éditoriaux, le web (infolettre, site internet de l'ONF), les réseaux sociaux (groupe Facebook) et d'autres supports dématérialisés comme la vidéo.

Les membres signataires de la démarche Forêt d'Exception® constituent une cible privilégiée de la communication et peuvent jouer un rôle de relais pour faire passer les messages de sensibilisation par exemple.

Ci-après sont détaillés les canaux d'informations sur lesquels l'ONF a diffusé du contenu lié à la démarche Forêt d'Exception®.

Le hub internet « Forêt de Fontainebleau » sur onf.fr

Accessible depuis le site national onf.fr, le site propose des informations aux différents publics : le grand public à la recherche de sites à découvrir, les riverains confrontés à des interventions de gestion, les usagers qui souhaitent connaître les règles à respecter, les spécialistes recherchant des contenus approfondis, etc.

Outils mobiles et réseaux sociaux

La portabilité de l'information sur les réseaux sociaux constitue un vecteur d'information non négligeable. Le groupe Facebook « Forêt de Fontainebleau », lancé en février 2018, vise à faire découvrir le massif forestier de Fontainebleau et enrichir l'accès à l'actualité forestière. Fort de 10 000 membres à ce jour, il leur permet de s'informer, réagir, partager des actualités, des photos, ou encore leur point de vue, recevoir des alertes parfois en urgence. (météorologiques, feu de forêt).

Campagnes d'information et de sensibilisation saisonnières ou ciblées

Les canaux informatifs « plus classique », tels les flyers, lettres d'informations, e-mailing, affichage, sont toujours utilisés. Ils permettent de répondre de manière régulière aux questions des usagers, qui peuvent chercher une information ponctuelle ou saisonnière. L'agence dispose d'un fichier contacts d'environ 3 500 membres et ce sont environ 150 infolettres qui ont été diffusées ces cinq dernières années.

Relation presse régulière

La notoriété du massif de Fontainebleau attire les médias tant locaux que nationaux, qui lui portent un intérêt grandissant. Cela concerne les sujets propres à la démarche Forêt d'Exception® mais les actions plus courantes comme la gestion forestière, la protection de l'environnement, la sensibilisation aux bonnes pratiques dont la question du risque incendie. En moyenne, chaque année, on dénombre une cinquantaine d'articles de presse qui valorisent les informations envoyées par l'ONF.



Tournage d'une vidéo pour l'émission « Silence, ça pousse » (2023) © ONF



Explication sur la destination des bois coupés (2023) © ONF

Communication partenariale et événementielle

L'événementiel, à travers les manifestations ou opérations partenariales destinées au grand public est essentiel pour toucher un public très large et le sensibiliser aux questions forestières. En complément d'opérations organisées par les partenaires de l'ONF (Marre des déchets, Forêt Belle, les Naturiales, Festival Terre Avenir, Nuit des forêts...), l'agence Île-de-France Est propose des rendez-vous régulièrement durant lesquels les forestiers partent à la rencontre du public : Tous en forêt, les Estivales de la forêt ou Branche & Ciné.



Visite de l'exploitation du chaos de Franchard (2023) © ONF

Réalisation de vidéos pédagogiques pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques en forêt et à la gestion multifonctionnelle

Deux actions importantes, portées par des partenaires dans lesquels l'ONF a été partenaire et non pilote, est la réalisation de plusieurs vidéos à visée pédagogique. En 2019, l'association des Amis de la forêt de Fontainebleau (AFF) a réalisé un film documentaire de 52 minutes sur la forêt de Fontainebleau. Il a ensuite été décliné en format 16 minutes pour les scolaires.



Participation aux Naturiales (2022) © ONF

En 2022, l'association Mountain Bikers Foundation (MBF) a réalisé 7 vidéos sur les bonnes pratiques VTT en forêt de Fontainebleau. 6 vidéos sont en format court, environ

3 minutes, alors que la dernière dure 6 minutes et présente l'ensemble des consignes en intégrant la notion de fragilité du massif forestier.



Affiche du film documentaire des AFF (2019) © AFF



Vidéo de pratiques vélos © MBF AFF

Accuse de réception en préfecture :
077-200072346-20240213-2024-002 DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Spectacle pour enfants des Lutinou, « Tout feu, tout flambe », juin 2022 © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

3. Un nouveau souffle : 2023-2027, Fontainebleau, paysages d'exception



FONTAINEBLEAU



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-15
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Projet de classement UNESCO, augmentation de la fréquentation (+ 25 % en cinq ans !), impacts forts des sécheresses successives... les années 2023-2027 sont riches d'enjeux auxquels il va falloir faire face.

Aussi, face aux constats des cinq années passées, l'orientation pour ce contrat de projet passe-t-elle par l'instauration d'un fil conducteur partagé, à savoir le travail commun autour d'un projet de territoire. Cette notion de projet de territoire n'est pas nouvelle, beaucoup de massifs forestiers en sont pourvus, néanmoins le massif de Fontainebleau n'en bénéficiait pas. Travailler autour d'un projet partagé, au-delà des axes et actions, permet d'associer de prioriser, de justifier des choix et des orientations, même au-delà de la période quinquennale 2023-2027 lorsqu'on considère le temps long de la forêt.

Au-delà du projet de territoire, la gouvernance globale va évoluer, de façon à associer davantage, et plus étroitement, nos partenaires principaux autour des grands axes du projet.

Enfin, ce projet de territoire va se décliner en un programme d'actions ; comme indiqué ci-dessus celles-ci ont été élaborées de façon partenariale.

3.1. CINQ ÉVOLUTIONS MARQUANTES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES CONDUISANT AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE PRÉSENT RENOUVELLEMENT

Un certain nombre d'événements a marqué le déploiement du contrat de projet 2017-2022. Ces situations ont parfois donné lieu à une adaptation, voire à des ajustements dans la mise en œuvre des actions.

3.1.1. Un massif forestier soumis aux effets du changement climatique

Soumis à un climat de plus en plus chaud et sec, confronté à quatre années de sécheresse en cinq ans, le massif forestier de Fontainebleau est mis à rude épreuve. Les effets du changement climatique sont amplifiés par des sols pauvres et sableux peu capables de stocker l'eau. Pins sylvestres aux aiguilles rougies, chênes pédonculés et hêtres aux cimes rabougries sont des signes qui ne trompent pas.

Dans la gestion courante, l'ONF privilégie systématiquement la régénération naturelle. Mais au rythme de l'accélération des évolutions climatiques, certaines essences risquent de ne pas avoir le temps de s'adapter, d'éprouver des difficultés pour se renouveler ou de mourir précocement à cause de maladies et de pathogènes.

Si des incertitudes existent encore quant à l'ampleur du phénomène, il faut préparer notre gestion de la forêt au changement climatique. Celui-ci appelle les forestiers à innover, à diversifier et à favoriser le mélange d'essences, à accompagner la forêt en pratiquant une gestion durable, avec l'objectif de l'armer pour qu'elle se pérennise dans une forme souhaitable. Une des clés pour l'avenir sera d'avoir une forêt mélangée où les arbres d'âges, d'essences et de tailles variés cohabiteront.



Parcelle de hêtre morts © Claire Tenu (2021)



À gauche et à droite, exemples de méthodes de plantations © ONF (2022)

3.1.2. Activité sur fond de crise Covid-19, ou un nouvel attrait pour la forêt

Confinement, télétravail généralisé, poursuite des actions liées à la gestion forestière, surveillance et maintien du lien entre les équipes et les partenaires... La crise du Covid 19 a donné lieu tout au long de l'année 2020 à une adaptation et à un ajustement des modes de fonctionnement de l'ONF inédits. Malgré cela, le niveau d'activité nécessaire aux forêts d'Île-de-France et en particulier au massif de Fontainebleau a pu être maintenu, qu'il s'agisse de la gestion forestière ou de la réalisation des projets d'accueil du public ou de préservation de la biodiversité.

Après les frustrations dues au confinement, la forêt suscite l'engouement d'un public toujours plus nombreux, et moins averti que précédemment. Souvent, les visiteurs méconnaissent la forêt, ils s'équipent peu : pas de carte de localisation ni de guide, tenues peu adaptées à la sortie en nature...

Ce constat montre à quel point le besoin de sensibiliser et d'informer pour accompagner l'afflux de visiteurs reste important.



Exemple de la fréquentation des parkings après le premier confinement © ONF (2020)

3.1.3. Des incompréhensions autour de certains actes de gestion (coupes d'arbres), qui ont conduit au renforcement de la concertation

Il n'est pas rare que les coupes d'arbres mettent le public en émoi, comme ce fut le cas dans la forêt domaniale des Trois-Pignons : en janvier 2020, dans le cadre de sa gestion durable, l'ONF a dû procéder à différentes interventions sylvicoles, qu'il a finalement décidé de suspendre face aux inquiétudes exprimées par un collectif de citoyens. En février 2021, dans le cadre de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception®, l'ONF a ouvert une concertation portant sur la gestion forestière avec les élus des communes concernées (Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Samois-sur-Seine, Villiers-sous-Grez) et les associations locales (amis de la forêt de Fontainebleau, Association naturaliste de la vallée du Loing et de Fontainebleau [ANVL], collectif des Trois-Pignons...).

En 2022, plusieurs rencontres techniques furent organisées. Chacun put s'apercevoir que gérer une forêt est complexe, tant les attentes sont diverses. Promeneurs, naturalistes, élus, chasseurs, usagers... ont tous en tête que la gestion devrait répondre prioritairement à leurs besoins propres. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la forêt des Trois-Pignons a besoin d'être gérée, diversifiée et entretenue. La pérennité de la forêt en contexte de changement climatique sera l'enjeu principal. Grâce au dialogue, une vision partagée a émergé, et les actions sylvicoles ont pu redémarrer en janvier 2022. Plusieurs dispositifs ont alors été mis en place comme l'utilisation d'engins forestiers plus légers, une meilleure intégration paysagère et la mise en œuvre de la futaie irrégulière. Sans oublier, les actions de communication qui ont été renforcées avec les élus comme le grand public. Différentes modalités qui seront suivies dans le temps.



Opération de cubage © Claire Tenu (2022)



Réunion de concertation sur la programmation de coupes © ONF (2022)

3.1.4. Une coanimation fructueuse, renouvelée entre l'ONF et l'association des naturalistes de la vallée du Loing pour le site Natura 2000.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Fontainebleau, l'association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL) et l'ONF animent le site Natura 2000 sur le massif de Fontainebleau. Fort des actions engagées pendant la période 2017-2020, le partenariat a été reconduit en décembre jusqu'en 2023. Son fonctionnement repose sur un document d'objectifs (DOCOB) précisant les actions à mener sur le territoire.

Ce réseau s'attache à préserver les habitats et les espèces animales et végétales remarquables, menacés en Europe. Il appelle aussi à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines.

Préserver les milieux ouverts (landes, pelouses) et les zones humides, améliorer les connaissances naturalistes, vérifier si les événements organisés sur le site portent atteinte ou non à l'environnement figurent parmi les actions portées par l'ONF et l'ANVL.

Si le périmètre géographique du réseau Natura 2000 s'étend au-delà de celui de Fontainebleau, Forêt d'Exception®, les actions qui y sont menées répondent aux objectifs communs de préservation de la biodiversité sur le massif forestier.

3.1.5. Une nouvelle équipe à l'agence Île-de-France Est pour animer le label Forêt, d'Exception®, et un réseau territorial « Forêt, d'Exception® »

Le fonctionnement du label Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'appuie sur la mobilisation des équipes de l'agence Île-de-France Est de l'ONF. L'animation repose sur un chef de projet spécifique. Principal interlocuteur des membres Fontainebleau, Forêt d'Exception®, il assure le suivi, le pilotage et la mise en œuvre des actions du contrat de projet ainsi que l'animation des comités de pilotage.

De nombreux changements de personnel sont intervenus au cours du dernier contrat et ont amené une nouvelle dynamique. En 2020, l'agence Île-de-France Est a accueilli une nouvelle directrice d'agence, une nouvelle responsable du service environnement et accueil du public, une nouvelle animatrice Natura 2000 et un nouveau chef de projet Biodiversité.

L'année 2021 a été marquée par la fusion des deux unités territoriales de Fontainebleau Nord et Sud en une seule appelée « unité territoriale de Fontainebleau » et l'arrivée d'un nouveau responsable de l'unité territoriale et d'un responsable adjoint.

3.2. UN RENOUVELLEMENT DU LABEL EN MODE PARTICIPATIF

La démarche de renouvellement qui est présentée ici a été pilotée par l'agence Île-de-France Est de l'ONF, gestionnaire du massif de Fontainebleau. Avec Frédéric Valletoux, député et ancien maire de Fontainebleau, président du comité de pilotage Forêt d'Exception®, l'ONF a engagé le renouvellement du label Fontainebleau, Forêt d'Exception® dans un esprit d'écoute, d'adhésion et de dialogue. Parce qu'il ne peut y avoir de Forêt d'Exception® sans l'implication des partenaires locaux depuis le choix des actions jusqu'à la mise en œuvre du contrat de projet.

Pour le construire, plusieurs rendez-vous ont été organisés. Des ateliers participatifs, aux rencontres bilatérales avec les partenaires de l'ONF en passant par une consultation ouverte à tous, chacun a pu exprimer ses attentes et faire remonter ses idées. Les propositions concrètes issues de ce processus de co-construction, organisé entre juin et octobre 2022, sont venues alimenter le nouveau contrat de projet.

Entre le questionnaire en ligne et les ateliers participatifs, où nous avons dénombré plus de 90 participants, nos partenaires s'accordent à dire que la question des déchets a été bien traitée, même si le sujet des bords de routes ouvertes à la circulation (notamment les grands axes traversant de la forêt) reste encore à améliorer. Tous indiquent que ce sujet n'est plus aussi prioritaire qu'il y a cinq ans mais qu'il faut poursuivre le travail.

Lors des échanges avec nos partenaires, ceux-ci indiquent qu'il faut poursuivre les efforts en matière de communication et d'éducation. Un point, qui avait été uniquement ébauché lors du dernier contrat de projet, mais qui apparaît aujourd'hui comme primordial, est la question de l'évolution des paysages (changement climatique, exploitation, lisières...).

« Anticiper le changement climatique, à mon avis ce serait un point à développer, ça fait partie de l'image de sérieux scientifique de l'ONF, c'est une information à donner au public. » (B. Dehelly, AFF)

Les nuages de mots ci-après, montre les réponses des partenaires lorsqu'on leur demande quels sont les points forts et les points faibles du massif. Pour le premier, c'est la diversité des paysages qui ressort, qui sont d'une beauté exceptionnelle et sont riches d'une histoire naturelle et/ou culturelle. C'est une forêt accessible avec une biodiversité unique qu'il faut préserver. Le second nuage se concentre sur les points faibles. Les plus frappants sont la segmentation du massif par de grands axes routiers et la fréquentation.



Ce travail nous a ensuite permis de définir des axes de travail pour réaliser un projet de territoire et surtout essayer d'avoir une vision à plus long terme pour le massif forestier.

3.3. UN PROJET DE TERRITOIRE : UNE VISION À LONG TERME

Qu'est-ce qui distingue la forêt de Fontainebleau des autres forêts de France ? Pourquoi souhaite-t-on s'y promener, au-delà de la stricte proximité géographique ? 30 millions d'années ont façonné les paysages de carte postale de la forêt d'aujourd'hui, depuis les sables stampiens jusqu'aux chaos gréseux et aux boisements, le massif étant passé de 7 000 ha en 1697 à près de 23 000 ha aujourd'hui. Les documents d'aménagement font état de trois types de paysages : les rochers, les platières, et la forêt elle-même. Cette mosaïque de paysages a permis le développement d'une biodiversité remarquable, qui a justifié de nombreuses protections réglementaires, et qui a aujourd'hui un enjeu fort de conservation.

Au-delà de la géologie, les paysages ont également été construits par l'Histoire : abris et gravures rupestres, avec l'empreinte de la royauté qui a façonné la forêt pour les chasses, et enfin les plantations successives pour augmenter la superficie boisée, qui sont aujourd'hui confrontées au phénomène de dépérissement.

Paysages d'hier, d'aujourd'hui, de demain, ils sont un marqueur identitaire fort de **Fontainebleau, forêt de paysages d'exception**.

Ce constat fonde l'élaboration d'un projet de territoire en quatre axes, dont les paysages sont le fil conducteur.

Paysages culturels tout d'abord, tant l'Histoire est forte et les a façonnés. Les paysages d'aujourd'hui sont issus de ceux d'hier : les paysages issus de l'époque royale bien sûr (lien forêt-château, les carrefours octogonaux, la toponymie), mais également les abris ornés,

les paysages des tableaux peints par l'École de Barbizon, l'Ermitage de Franchard, puis plus récemment les paysages issus de l'exploitation du grès ou les sentiers Denecourt-Colinet.



Ancienne carrière de grès © Claire Tenu (2021)



Plaque commémorative de Rousseau et Millet © Claire Tenu (2021)

Paysages « environnementaux » (naturels hors boisements) ensuite, avec les landes, les platières, les sables, les chaos, et les projets prioritaires de protection, de conservation et de mise en valeur de la biodiversité sur ces zones singulières.



Réserve biologique dirigée des Couleuvreux © Claire Tenu (2021)



Réserve biologique intégrale du Gros Fouteau © ONF (2021)

Paysages forestiers confrontés au changement climatique enfin, avec l'interrogation forte sur l'avenir de la forêt : quelle serait la forêt demain, si on n'intervenait pas dans le cadre des conséquences du changement climatique ? Quelle sera-t-elle, avec quels moyens financiers et techniques, et avec quelles essences, pour quelle production de bois ? À terme moins éloigné, quelle diversité des structures, d'âges, en bref quelle mosaïque pour le massif ?



Secteur de dépérissement © Claire Tenu (2021)



Porteur déchargeant du bois © Claire Tenu (2021)

Accusé de réception en préfecture
047720907246-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

S'y ajoute un quatrième axe, qui relie, concilie, met en valeur et englobe les trois premiers : **les paysages et l'accueil du public**. Comment arrive-t-on en forêt, quel lien existe-t-il entre la forêt et ses lisières (qu'elles soient urbaines, agricoles ou intra forestières), comment y est-on accueilli (entrées de forêt), avec quelle capacité d'hébergements limitrophes ? Comment entre-t-on en forêt : à pied, à cheval, à vélo... comment concilier les différentes pratiques sportives ?



Pratique de l'escalade de blocs et du VTT dans le massif forestier de Fontainebleau © Claire Tenu (2022)

L'ensemble de ces axes forme le projet de territoire pour le massif de Fontainebleau. Il va permettre à tous les partenaires d'avoir un fil conducteur en lien avec l'identité de la forêt, ce qui aidera à la lisibilité des actions et à leur mise en perspective.

3.4. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE, INSTAURANT UN COMITÉ DE SUIVI RESTREINT

Outre le projet de territoire, le renouvellement du label a été l'occasion de s'interroger sur la gouvernance d'ensemble. Le réseau des chargés de mission Forêt d'Exception® ainsi que les rencontres nationales annuelles ont également conduit à faire évoluer le mode de participation.

Jusqu'à présent, la gouvernance s'appuyait sur un comité de pilotage, présidé par un représentant de la Ville de Fontainebleau, et sur des commissions thématiques dont les sujets étaient fixés en fonction de l'actualité (à l'exception toutefois de la commission Environnement, du fait du statut Natura 2000 du massif). Ces commissions, assez récentes, ont principalement concerné les pratiques sportives causant des problèmes d'érosion (escalade) ou de conflits d'usage (vélos). La commission Handicap, plus ancienne, a permis un travail de fond sur l'accessibilité (piétonne).

Il manquait un organe plus restreint de décision/pilotage, de façon à entrer encore davantage dans la concertation. En outre, les commissions, créées en fonction des besoins, restaient animées par l'ONF et donnaient lieu à des groupes de travail ciblés et très précis (GT « VTT », GT « zones d'escalade »...), ce qui avait l'inconvénient de cloisonner la réflexion. Or, dans le cadre de pratiques sportives qui doivent cohabiter, c'est justement l'ouverture qui devrait conduire les débats et permettre à chacun de comprendre, et prendre en compte, les contraintes et attentes d'autrui.

Par conséquent, la gouvernance évolue de la manière suivante :

- création de quatre commissions, une par axe du projet de territoire : ces commissions ont vocation à piloter les actions de chacun des

axes et à en préparer le rendu. Leur aspect transversal et décloisonné est le garant d'échanges constructifs. Les commissions thématiques existantes seront maintenues, mais requalifiées en « groupe de travail » (par exemple, la commission Vélo sera un GT Vélo au sein de la commission « paysages et accueil du public ») ;

- ces commissions seront présidées par un vice-président, choisi au sein des partenaires élus et associatifs (cela peut également être l'ONF). Chacun des vice-présidents sera appuyé par un suppléant, et sera membre du comité de pilotage restreint :

> commission paysages forestier et changement climatique : ONF (titulaire) et Station d'écologie forestière (suppléant) ;

> commission paysages culturels : Association des amis de la forêt de Fontainebleau (titulaire) et Château de Fontainebleau (suppléant) ;

> commission paysages naturels : présidente de la Réserve de Biosphère (titulaire) et Ligue de protection des oiseaux (suppléant) ;

> commission paysages et accueil du public : président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (titulaire), Seine-et-Marne attractivité (suppléant) ;

- le comité de pilotage restreint est donc constitué du président de Forêt d'Exception®, de l'ONF et des vice-présidents et de leurs suppléants. C'est l'organe de réflexion, d'arbitrage et de pilotage des principales décisions ;

- le comité de pilotage plénier reste l'instance de concertation et de discussions.

Cette nouvelle gouvernance doit engendrer plus de participation et impliquer les principaux partenaires dans l'ensemble des décisions.

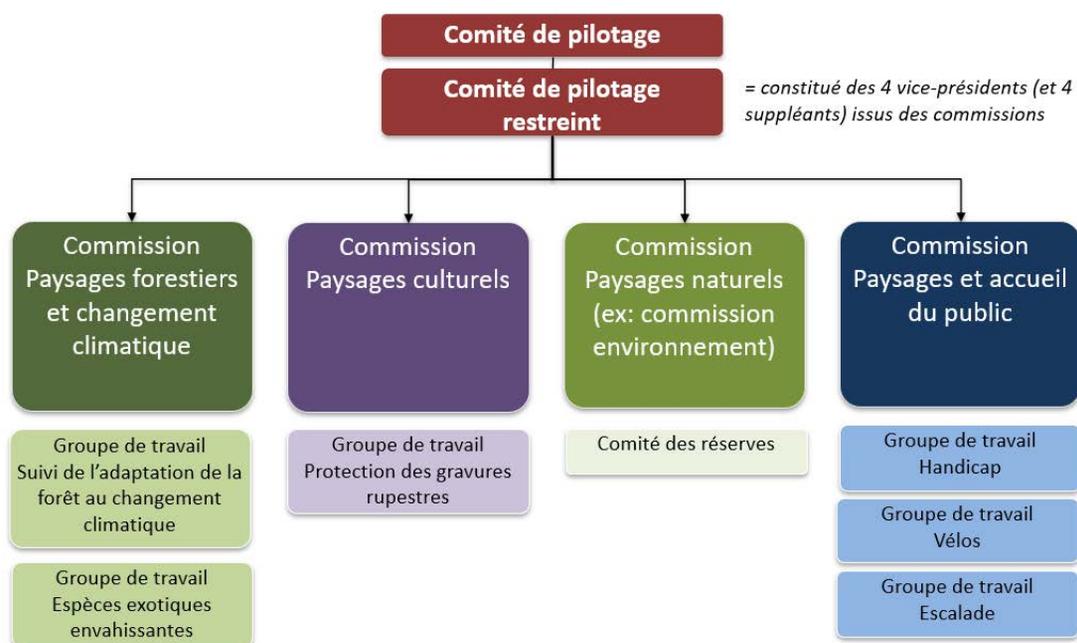


Schéma de la nouvelle gouvernance

3.5. UN NOUVEAU CONTRAT DE PROJET EN CINQ AXES, CORRESPONDANT AUX AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

Le nouveau contrat de projet proposé s'articule en cinq axes. Les quatre premiers font écho aux nouvelles commissions, à savoir : les paysages culturels, les paysages environnementaux, les paysages confrontés au changement climatique et les paysages et l'accueil du public. Le dernier axe regroupe des actions transversales, principalement de pédagogie et de communication. Ce renforcement de la pédagogie a été plébiscité par les différents partenaires. Il est donc paru essentiel de prévoir un nombre significatif d'actions dans ce domaine.

Axe 1 : les paysages culturels

Les actions correspondantes distinguent les trois époques historiques qui ont progressivement structuré le paysage que perçoivent aujourd'hui les visiteurs.

Il s'agit d'abord de révéler les traces des peuplements humains antérieurs à l'implantation de la forêt (gravures rupestres, site gallo-romain) et de les prendre en compte dans la gestion forestière et dans la prévention des incendies, puis de mettre en valeur les tracés et aménagements hérités de la forêt royale, enfin d'assurer une gestion dynamique du paysage forestier issu de sa découverte par les citoyens - peintres et excursionnistes - à partir du XIX^e siècle.

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Paysages antérieurs à la forêt	1	Mettre en valeur le site du Bois Gautier	À partir des dernières recherches, protéger et mettre en valeur le site gallo-romain du Bois Gautier et son lien avec la Seine	Nouvelle action						ONF	Ville d'Avon, DRAC, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Photos avant / après
	2	Protéger les gravures rupestres	Assurer la préservation et la protection des abris gravés présents dans le massif forestier	Poursuite de l'ancien contrat de projet						Groupe d'étude et de recherches sur l'art rupestre (GERSAR)	ONF, Université 1 Paris Panthéon-Sorbonne, DRAC, Monuments historiques, MNHN, PNR du Gâtinais français	Nombre d'affiches
	3	Prendre en compte le patrimoine	Protéger le patrimoine archéologique et historique lors de la gestion courante de la forêt (sylviculture, accueil du public)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	DRAC, GERSAR, AFF	Nombre de formations assurées
	4	Réaliser un atlas patrimonial pour le SDIS	Communiquer au service des pompiers les sites les plus fragiles au risque incendie	Nouvelle action						ONF	SDIS, GERSAR, AFF, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Atlas des sites

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Paysages de la forêt royale	5	Restaurer l'allée de Maintenon	Remettre en valeur le lien entre la forêt et le château	Nouvelle action						ONF	Château de Fontainebleau, CAPF, ville de Fontainebleau, CD77	Coût de l'opération
	6	Entretien et valoriser des carrefours en étoile	Restaurer les carrefours en étoile et les plaques de routes	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	AFF, AEV, CD77	Nombre de carrefours restaurés
	7	Valoriser l'ermitage Saint-Louis	Acquérir de nouvelles connaissances sur l'ermitage et mettre en valeur la chapelle	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF, CD77	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, DRAC, Mécénat, Fondation du patrimoine	Coût de l'opération Suivi du point de l'observatoire des paysages
	8	Mettre en valeur le site de Franchard	Utiliser au mieux les locaux existants sur le site de Franchard, mettre en valeur l'arboretum de Franchard	Poursuite de l'ancien contrat de projet						Réserve de Biosphère, ONF	CD77, AFF, AEV, associations locales	Nombre d'événements organisés sur le site
La forêt contemporaine	9	Mettre en avant les paysages des peintres	Faire connaître au grand public les tableaux peints en forêt et l'évolution des paysages	Poursuite de l'ancien contrat de projet						AFF	ONF, Musée de Barbizon (CD77)	Edition du livret des peintres
	10	Valoriser le patrimoine des carrières	Préserver et conserver le patrimoine des carrières de grès de la forêt de Fontainebleau	Poursuite de l'ancien contrat de projet						AFF	ONF, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, DRAC	Nombre d'abris découverts et restaurés
	11	Entretien des sentiers Denecourt	Renouveler le balisage des sentiers bleus, assurer leur pérennité dans le temps (lutte contre l'érosion, sécurisation...)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						AFF, ONF	CD77, AEV	Nombre d'opérations réalisées

Axe 2 : les paysages environnementaux

Cet axe traite des questions liées à la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Il y a une partie significative qui consiste à suivre l'évolution de la biodiversité en particulier en faisant

participer plus de monde, mais aussi de mieux valoriser les résultats des travaux scientifiques. Ensuite, il est essentiel de continuer à gérer ses milieux fragiles, qu'il s'agisse des milieux ouverts ou aquatiques mais aussi la forêt.

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Suivre l'évolution de la biodiversité	12	Observatoire de la biodiversité	Suivre dans le temps l'évolution des principaux cortèges de faune et de flore	Nouvelle action						ONF	CBNBP, ANVL, LPO, Pie verte, FNE 77, Station d'écologie forestière, MNHN, CRBPO, INRAE, Université de Paris	Résultats de l'observatoire
	13	Inventorier de manière participative la biodiversité	Faire participer le grand public à l'inventaire de la biodiversité sur le massif forestier	Nouvelle action						ONF	CBNBP, ANVL, LPO, Station d'écologie forestière, associations naturalistes, réserve de biosphère, CRBPO, INRAE, Université de Paris	Nombre de journées d'inventaire réalisées
	14	Actualiser les plans de gestion des réserves biologiques	Mettre à jour les plans de gestion des réserves biologiques dirigées et intégrales, et les mettre en œuvre	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	ANVL, CBNBP	Nombre de plans de gestion réalisés
	15	Suivre la trame de vieux bois	Réaliser un travail d'étude sur la trame de vieux bois dans la forêt	Nouvelle action						ONF	ANVL, CBNBP, Station d'écologie forestière, INRAE	Rapport d'étude de la trame de vieux bois Cartographie de la trame de vieux bois en forêt
Conservation des milieux	16	Entretien des milieux ouverts	Pérenniser le travail de maintien des milieux ouverts (pâturage, arrachage de pins...)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	ANVL, CBNBP, Station d'écologie forestière, MNHN, associations diverses, Université de Paris	Nombre de chantiers réalisés
	17	Ouvrir des chaos rocheux	Poursuivre le travail de réouverture des chaos rocheux pour les paysages et la biodiversité	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	ANVL, AFF, DRIEAT, CRBPO	Nombre de travaux réalisés Photos avant /après
	18	Entretien des mares	Mettre en œuvre le plan de gestion des mares	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	ANVL, Marie Liron, MNHN, Station d'écologie forestière	Nombre de chantiers réalisés Photos avant /après
Assurer la mise en valeur des études environnementales	19	Remplacer les panneaux des réserves biologiques	Renouveler les panneaux de RBI et RBD pour mieux afficher les préconisations et interdictions	Nouvelle action						ONF	DRIEAT, AFF, ASABEPI, LPO, ANVL	Nombre de panneaux remplacés
	20	Réaliser des fiches de synthèse à chaque fin d'étude	Avec chaque rapport d'étude, réaliser une fiche de synthèse pour aider à la valorisation des résultats et à la communication sur les travaux réalisés	Nouvelle action						ONF	ANVL, LPO, MNHN, Station d'écologie forestière, Réserve de Biosphère	Photos avant / après
	21	Étudier l'impact des animaux	Réaliser une étude sur l'impact de certains animaux sur les milieux (chevaux, abeilles...)	Nouvelle action						Réserve de Biosphère (comité scientifique)	ONF, Station d'écologie forestière, ANVL	Nombre de travaux réalisés

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Axe 3 : Les paysages forestiers confrontés au changement climatique

Ces actions remettent bien en avant les questions liées à la gestion sylvicole de la forêt, en intégrant les demandes de la société mais aussi en assurant un renouvellement de la forêt. Dans cette partie est aussi intégrée la question du risque incendie, qui est

aujourd'hui au cœur des préoccupations du public. Même si cette question était déjà traitée dans le précédent contrat de projet, ici une place plus importante lui est donnée. Le dernier point est la question, majeure, de la gestion des espèces exotiques envahissantes sur laquelle il est essentiel de s'interroger.

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Accompagner la forêt face au changement climatique – Quelle forêt de demain	22	Définir la future « forêt climacique » et assurer un renouvellement de la forêt adaptée au climat futur	À partir de nos connaissances sur la forêt d'hier et celle d'aujourd'hui, faire des hypothèses quant au visage de la forêt de demain. Accompagner le renouvellement naturel de la forêt avec des plantations d'essences adaptées aux conditions climatiques futures, en s'appuyant celles déjà présentes dans le massif et en ayant recours à d'autres essences, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur	Nouvelle action						ONF	Station d'écologie forestière, Agro Paris Tech, Région Île-de-France, État	Réalisation de la carte hypothétique de la forêt de demain (à l'horizon 2100) ; Carte des plantations (surface plantées) et liste des essences
	23	Suivre les volumes de bois disponibles	Renouveler la mesure des placettes permanentes pour évaluer l'accroissement en volumes en fonction des essences	Nouvelle action						ONF		Analyse du taux de reprise des plantations
	24	Réfléchir à des nouvelles modalités de sylviculture	En concertation, trouver des modes de sylviculture adaptés aux changements climatiques et sociétaux	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	AFF, Fibois Ile-de-France, Collectif des Trois-Pignons, CNPF, FNCOFOR, PNR du Gâtinais français	Rapports issus des inventaires
	25	Valoriser localement les bois	Encourager l'installation locale de transformation du bois	Nouvelle action						Fibois Île-de-France	PNR du Gâtinais français, LEADER (Europe), ONF, CNPF, Réserve de Biosphère, CAPF (PLUi)	Synthèse des travaux réalisés
Aménager la forêt face à l'augmentation du risque incendie	26	Aménager de la forêt pour la lutte contre les incendies	Mise au gabarit des routes forestières, fauchage, installation de citerne, panneaux d'informations concernant le risque incendie	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	SDIS, Préfectures, communes, CD77, AEV	Nombre de
	27	Réaliser les Plans communaux de sauvegarde	Actualisation des plans communal de sauvegarde pour prendre en considération le risque incendie	Nouvelle action							SDIS	Évolution du nombre d'entreprises liées à la
	28	Indiquer des points de rencontre des secours en forêt	Installer en forêt des panneaux indiquant les points de rencontre des secours en forêt et faire connaître l'application mobile	Nouvelle action						ONF	SDIS, CD77, AEV	Nombre d'installations réalisées

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Limiter l'extension des espèces exotiques envahissantes	29	Réaliser un plan de gestion des espèces exotiques	Actualiser la carte de présence/absence des espèces exotiques envahissantes et réaliser un plan de gestion (lutte et adaptation de la gestion forestière)	Nouvelle action						ONF	ASABEPI, CBNBP, Station d'écologie forestière, Université de Paris	Rapport d'étude avec les
	30	Organiser des chantiers participatifs de lutte contre les espèces exotiques	Poursuivre la lutte contre certaines espèces exotiques envahissantes prioritaires avec l'appui de bénévoles	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ASA-BEPI	ONF, AFF	Nombre de chantiers réalisés
	31	Analyser	Recherches bibliographiques concernant la valorisation des produits issus des espèces exotiques envahissantes	Nouvelle action						Réserve de Biosphère (comité scientifique)	ONF, ASABEPI, PNR du Gâtinais français	Nombre de références consultées

Axe 4 : Les paysages et l'accueil du public

L'accueil du public est un sujet très important dans cette forêt. Il était donc normal qu'un axe y soit consacré. Pour cela, trois parties ont été identifiées. Tout d'abord, améliorer la question de l'arrivée en forêt avec la question des entrées de forêt mais aussi de la mise en scène de la forêt depuis ses lisières. Vu l'augmenta-

tion de la fréquentation ces dernières années, tous les relais possibles doivent être mobilisés pour améliorer l'accueil des usagers mais surtout la diffusion des bonnes pratiques. C'est également pour cette raison que plusieurs actions traiteront également de la question de la conciliation des usages, à la fois pour la question du bien vivre ensemble mais aussi dans un souci de préservation de l'environnement.



Point de vue sur le désert d'Apremont © ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
Améliorer l'arrivée en forêt Améliorer l'arrivée en forêt	32	Réaliser une stratégie d'accueil	Faire l'analyse de l'accueil du public et établir une stratégie d'accueil pour les années à venir	Nouvelle action						ONF	DRIEAT, Seine-et-Marne attractivité, Région Île-de-France, CD77, CAPF, ville de Fontainebleau, PNR du Gâtinais français	Nombre de fiches action réalisées
	33	Aménager les entrées de la forêt et de ses lisières	Réaliser les aménagements nécessaires à la forêt de demain (liaisons douces, parkings, entrées sur le territoire...)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	DRIEAT, CD77, AEV, CAPF, communes du territoire, AFF	Nombre de kilomètres de liaisons douces aménagées Stratégie par rapport aux flux
	34	Poursuivre la lutte contre les dépôts de déchets	Pérenniser la charte Propreté et lisières, continuer la lutte contre les déchets (ramassages, bouclage, pièges photographiques)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						SMIC-TOM, ONF	SPII77, communes du territoire, CAPF, AFF, Tribunal de Fontainebleau	Volume de déchets ramassés Nombre de dépôts sauvages Nombre de PV
Mieux accueillir sans accueillir plus	35	Observatoire de la fréquentation	Poursuivre régulièrement l'observatoire de la fréquentation pour analyser l'évolution de la fréquentation (nombre et profil). Réaliser des enquêtes spécifiques selon les profils	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	CRT Ile-de-France /Volontaires du tourisme, BTS Tourisme du lycée Couperin, Fontainebleau tourisme, Chouettes	Actualisation de la synthèse
	36	Renforcer les Chouettes – Bénévoles pour la forêt	Développer le dispositif des Chouettes, assurer leur pérennité	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF, Réserve de Biosphère	AFF, MBF, COSIROC, GERSAR, CODERANDO	Nombre de bénévoles Nombre de journées réalisées Nombre de personnes contactées
	37	Travailler sur les services (hébergement, restauration, toilettes sèches...)	A partir de la stratégie d'accueil, réaliser les appels à projet nécessaires	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	Communes, CAPF, Fontainebleau Tourisme, PNR du Gâtinais français	Nombre d'appels à projet réalisés
	38	Mieux connaître les prestataires touristiques	Poursuivre le travail de lien avec les prestataires touristiques du territoire, réaliser une charte d'engagement concernant les bonnes pratiques	Poursuite de l'ancien contrat de projet						Fontainebleau Tourisme, ONF	AFF, associations de pratiques sportives, PNR du Gâtinais français, CAPF	Nombre de signatures de la charte
Concilier les usages	39	Déployer les chartes des bonnes pratiques	Continuer à valoriser les bonnes pratiques par sport (vidéos, affiches, sensibilisation en forêt...)	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	MBF, COSIROC, AFF, Imperial Trail, Fontainebleau Cheval, Offices de tourisme, PNR du Gâtinais français	Nombre de journées de rencontre organisées
	40	Se doter d'un balisage clair par pratique	Mettre en œuvre la stratégie concernant les sports de plein-air (escalade, vélo, équestre et trail)	Nouvelle action						ONF	MBF, Fontainebleau Cheval, FFME, COSIROC, Impérial Trail, associations sportives	Nombre de vidéos réalisées
	41	Lutter contre l'érosion	Continuer les travaux de lutte contre l'érosion sur les sentiers balisés et les sites d'accueil et d'escalade pour assurer la pérennité de la pratique et la préservation de la forêt	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	AFF, associations sportives	Nombre de communication
<p>Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE Date de réception préfecture : 13/02/2024</p>												

Actions transversales : communication, informations, éducation

Pour finir, les partenaires souhaitent que les actions de communication, d'informations et d'éducation soient renforcées, c'est pourquoi

il est paru important de proposer un ensemble d'actions, qui regroupent les quatre thèmes précédents mais qui sont plus ciblés sur la diffusion, la sensibilisation et la préservation.

N°	Action	Objectifs	Type d'action	2023	2024	2025	2026	2027	MOA	Partenaires	Indicateur
42	Outils ludiques pour sensibiliser à la forêt de Fontainebleau	Sensibiliser le grand public à la fragilité de la forêt et de son impact sur l'environnement via des outils ludiques, comme une fresque de la forêt de Fontainebleau ou d'autres supports	Nouvelle action						ONF	AFF, Chouettes, Institut d'étude politique de Fontainebleau, CAPF, Ville de Fontainebleau, Réserve de Biosphère, PNR du Gâtinais français	Nombre d'atelier organisé Nombre de personnes touchées
43	Valoriser l'observatoire photographique des paysages	Faire connaître l'observatoire des paysages au grand public	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	Musée de Barbizon, Station d'écologie forestière, Ville de Fontainebleau, LPO, DRIEAT, Fontainebleau Tourisme, AFF	Nombre de sites internet Organisation d'une exposition
44	Améliorer la connaissance du patrimoine remarquable de la forêt	Mettre en avant les particularités de la forêt, son histoire, son patrimoine et sensibiliser à sa fragilité	Nouvelle action						ONF	LPO, CD77, AEV, AFF, GERSAR, PNR du Gâtinais français	Nombre de panneaux installés
45	Réaliser des visites thématiques	Faire connaître la forêt et ses enjeux au grand public	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	AFF, Fontainebleau Tourisme, ANVL, PNR du Gâtinais français	Nombre de visites réalisées Nombre de participants
46	Organiser des conférences auprès du grand public	Avoir des temps officiels d'échanges pour présenter les résultats des études et travaux menés dans la forêt	Nouvelle action						Réserve de Biosphère	ONF, AFF, LPO, ANVL, GERSAR, Station d'écologie forestière, communes, PNR du Gâtinais français	Nombre de conférences réalisées Nombre de participants
47	Réaliser des vidéos de sensibilisation (bonnes pratiques, biodiversité...)	Multiplier les vecteurs de communication des bonnes pratiques avec des outils adaptés aux différentes plateformes de diffusion	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF, associations sportives ou naturalistes	Associations sportives ou naturalistes, AFF, offices de tourisme, Seine-et-Marne Attractivité, CRT IDF	Nombre de vidéos réalisées Nombre de visionnages (YouTube, Facebook...)
48	Organiser des rencontres entre les professionnels et le grand public	Vis ma vie de..., martelage participatif	Poursuite de l'ancien contrat de projet						ONF	AFF, offices de tourisme, communes...	Nombre de rencontres organisées
49	Améliorer l'échange d'informations urgentes	Création d'un groupe WhatsApp avec les partenaires pour prévenir en cas d'informations urgentes	Nouvelle action						ONF	Ensemble des partenaires du label	Nombre de participants Nombre de messages diffusés
50	Mettre en avant les activités qui se déroulent en forêt	Evènements sportifs, exploitation, chasse...	Nouvelle action						ONF	Réserve de Biosphère, Fontainebleau tourisme, communes, CAPF, CD77, CD91, CC2V, associations locales	Nombre d'évènements autorisés Nombre d'utilisateurs de Melkone

Accusé de réception en préfecture de Melkone
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

3.6. PROSPECTIVE SUR... LA STRUCTURATION DE L'ACCUEIL EN FORÊT (AXE 4)

Enjeu du présent contrat de projet, la structuration de l'accueil en forêt est l'une

des colonnes vertébrales des réflexions qui sont menées. Dans le cadre de la démarche UNESCO tout d'abord ; dans l'objectif de mieux concilier les pratiques sportives, sources croissantes de conflit, ensuite.

« *Accueillir mieux, sans accueillir plus* », tel est l'enjeu des prochaines années.

Préfiguration de la démarche UNESCO : quelle gestion de l'augmentation attendue de la fréquentation ?

Dans un souci d'efficacité et lien avec le dossier UNESCO porté par la ville de Fontainebleau, le château de Fontainebleau et l'ONF, l'étude concernant la stratégie d'accueil dans le massif forestier de Fontainebleau et ses lisières a débuté en janvier 2023. À ce jour, le prestataire sélectionné a déjà réalisé la phase 1, concernant le diagnostic. Dans ce cadre, il a réalisé 55 entretiens avec nos partenaires, qu'ils soient élus, institutions ou associations. Un consensus est apparu pour dire que la forêt de Fontainebleau est un cas unique en France. Elle est à la fois remarquable par sa diversité, sa taille et son histoire. Elle est un exemple parfait de la forêt plurielle, un mélange de biodiversité remarquable, de culture et d'histoire exceptionnelle (les chasses royales, les peintres, les sentiers Denecourt et l'essor du tourisme). Il s'agit d'une forêt pionnière que ce soit pour des raisons touristiques avec les premiers sentiers balisés pour la randonnée et le développement de l'escalade de blocs ou pour la protection des paysages et de l'environnement avec la création des « réserves artistiques » ou la fondation de l'UICN.

Il est apparu aussi que de nombreuses personnes s'inquiètent du devenir de la forêt. La question de l'impact du changement climatique est très prégnante. Que faut-il faire et comment ? Faut-il laisser la nature agir ou l'accompagner ? On se questionne aussi beaucoup sur la fréquentation et son évolution.

Ensuite, il existe une interrogation quant à la définition des lisières (lisières urbaines et intra-forestières) ainsi que la question de l'entrée en forêt. Entre-t-on dans la forêt une fois sur le parking ou bien quand on voit la forêt ? La question à laquelle cette étude devra répondre est la suivante : faut-il diffuser la fréquentation ou au contraire construire des pôles plus aménagés afin de préserver certains lieux de la fréquentation pour la biodiversité ?

Concernant les publics qui fréquentent la forêt, cette étude a permis de se rendre compte de la difficulté de les définir : excursionnistes, touristes, locaux, sportifs, familles... Ainsi il semblerait que les « touristes » au sens propre (ceux qui séjournent plusieurs jours sur le territoire) soient principalement les grimpeurs, alors que les franciliens (familles, promeneurs mais aussi sportifs) sont plutôt des « excursionnistes ». Il apparaît donc essentiel de travailler sur la question de l'hébergement touristique, afin qu'il soit en adéquation avec le type de touriste se rendant dans le massif forestier.

Pour finir, il y a une véritable stratégie à établir concernant les besoins en aménagements et équipements dans la forêt. Jusqu'à présent, ceux-ci sont très limités. Cela résulte d'un choix historique de conserver une forêt d'apparence très « nature », bien qu'elle ait été façonnée par la main de l'Homme. Ainsi deux visions s'opposent au sein des partenaires : les « puristes » qui souhaitent limiter au maximum ces équipements, et ceux qui demandent l'installation d'équipements, comme on pourrait en trouver dans des forêts étrangères, dont la fréquentation est comparable à celle de Fontainebleau (forêt de Soigne en Belgique par exemple). Dans le cadre de ce travail, des ateliers participatifs sont organisés et permettent d'anticiper les futures actions liées à l'accueil du public en forêt.

Les sports de plein air, ou la limite entre forêt, milieu naturel fragile et sa consommation par les pratiquants

L'observatoire de la fréquentation a permis de constater que près de 75 % du public ne s'éloigne pas à plus de 500 mètres des parkings. Parmi les visiteurs, deux ensembles se distinguent : les familles et promeneurs, et les sportifs. Les premiers ont tendance à ne pas s'éloigner des parkings et restent sur les sentiers balisés ou sur les secteurs aménagés. Leurs impacts sont donc très limités sur la forêt. Par exemple, à présent, on constate très peu de déchets sur les parkings, contrairement à ce qui était observé il y a 25 ans, quand des poubelles étaient encore présentes en forêt.

En revanche, depuis plusieurs années, on observe le développement majeur des sports de plein-air, tels que le VTT, l'escalade de blocs, le trail ou dans une moindre mesure l'équitation. Ces pratiques affectent beaucoup plus la forêt. On constate un accroissement inquiétant de l'érosion, que ce soit sur les chemins ou les sites d'escalade, mais aussi la multiplication des sentes sauvages, diminuant ainsi la place disponible pour la faune et la flore. Parmi les pratiques inquiétantes, on peut citer l'escalade de nuit, qui perturbe la faune, comme les chauves-souris ou encore la pratique du VTT ou de l'escalade dans les réserves biologiques intégrales. De plus, certains parkings ont tendance à se transformer en « camping » l'été. Certains n'hésitant pas à rester plusieurs semaines, voire plusieurs mois. En plus de l'impact sur la biodiversité, se pose une véritable question autour des conflits d'usage. Le différentiel de vitesse rencontré entre les promeneurs et certaines pratiques, comme le VTT, le trail ou l'équitation, génère des situations de tension. Il est donc important à la fois de communiquer plus largement sur les bonnes pratiques et le respect de l'autre, mais aussi de définir clairement ce qu'il est possible de faire dans le respect de tous.

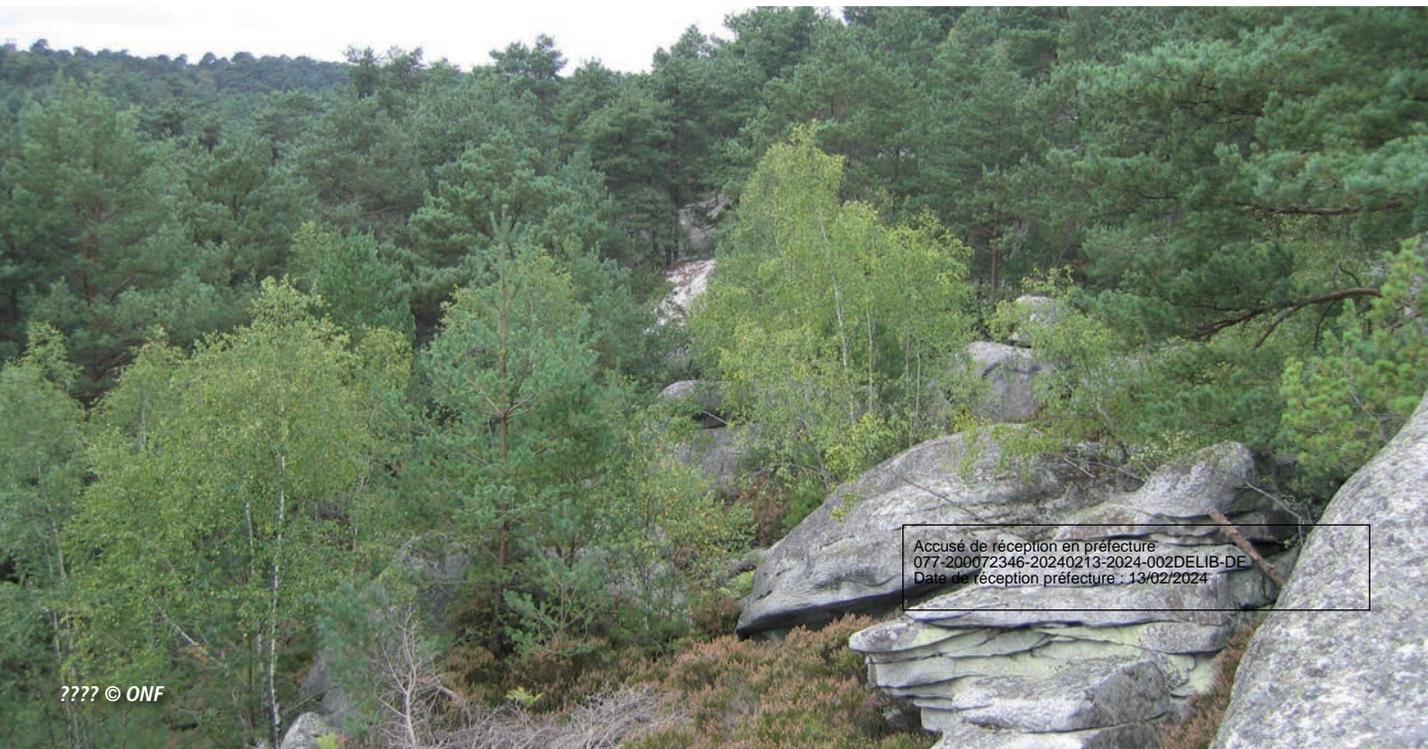
Ainsi en 2022, une stratégie sur les sports de plein-air a été lancée par l'ONF et ses partenaires, comprenant la clarification de ce qu'il est possible de faire et où, mais aussi la conception de différents outils pédagogiques pour diffuser largement les bonnes pratiques, que ce soit en forêt ou dans d'autres lieux, comme les centres équestres, les salles d'escalade ou les offices de tourisme, sans oublier le rôle des réseaux sociaux et autres sites internet.



Pratique de l'escalade de blocs dans le massif forestier de Fontainebleau © Claire Tenu (2022)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

4. Conclusion



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

CONCLUSION

Quinze ans de Forêt d'Exception® à Fontainebleau ont permis d'ancrer le processus de partage et de concertation dans le territoire. La concertation n'est pas ici qu'un mot. C'est un travail quotidien avec les partenaires, élus et associatifs, ensemble – et c'est une caractéristique de Fontainebleau, car rares sont les territoires où les élus et les associations travaillent dans la durée autour de la même table. Cela a permis de bâtir progressivement des relations de confiance. Confiance entre l'ONF en tant que gestionnaire, les élus en tant que partenaires financiers ou participants actifs et, souvent, les deux, les associations, qui peuvent pourtant représenter des objectifs fort divers, voire peu conciliables à première vue, mais qui savent tenir compte d'autrui au sein du collectif.

Le contrat de projet 2017-2022, avec ses cinq axes et ses 45 actions, se conclut sur un bilan très positif. Et ce n'est pas (que) l'ONF qui le dit : ce constat est issu des questionnaires adressés à nos partenaires et, pour les principaux, d'entretiens bilatéraux.

Forêt-patrimoine, forêt historique, forêt culturelle, forêt de paysages, forêt d'exception... et forêt fragile, tous en conviennent. Néanmoins ils soulignent également la faible notoriété du label Forêt d'Exception®, bien qu'il soit patent qu'il a permis le « travail ensemble » et le rapprochement des parties.

Ses atouts ? Réunir les parties prenantes, améliorer leurs connaissances sur la forêt multifonctionnelle, faire le lien avec le développement des territoires attenants, développer les liens avec l'ONF, apporter visibilité et identité au massif. Ses faiblesses ? Un manque de (re) connaissance, partiellement dû à la juxtaposition d'étiquettes dont bénéficie le massif, et à des moyens estimés globalement insuffisants.

Les partenaires ont émis des demandes et des priorités pour les futures années : améliorer la communication, adapter la forêt

au changement climatique, mieux comprendre et gérer les flux de visiteurs, mieux connaître les services écosystémiques rendus par la forêt, préserver sa biodiversité.

Le contrat de projet 2017-2022 a également été marqué par l'arrivée de nouveaux partenaires, élus des communes du bornage et associations sportives ou caritatives, ce qui montre la bonne dynamique générale du projet.

Si l'on se focalise sur la réalisation des 45 actions, on peut souligner le taux de réalisation des 45 actions, qui tutoie les 80 %, ce qui est particulièrement élevé compte-tenu de la pandémie de Covid-19. Là encore, cela a été un travail collectif : sans les partenaires, rien, ou peu de choses, n'aurait pu être réalisé.

Ce prochain contrat de projet sur lequel s'appuie la demande de renouvellement du label présente deux caractéristiques : tout d'abord, il est adossé à un projet de territoire fédérateur fondé sur la caractéristique majeure du massif : les paysages (de la forêt climacique, culturels, des milieux ouverts, d'accueil du public). Ensuite, il renouvelle la gouvernance en ce qu'il crée un comité restreint regroupant les principaux acteurs et les associant ainsi davantage au pilotage d'ensemble. Enfin, il prévoit son action selon les axes du projet de territoire, pour davantage de cohérence et de fil directeur : ce sont donc cinq axes (le dernier étant transversal) avec une dizaine d'actions chacun qui forment l'ossature des cinq prochaines années.

À ce jour, une inconnue demeure : le devenir du centre d'écotourisme de Franchard, qui abrite actuellement le Réserve de Biosphère. Seine-et-Marne-Attractivité, le propriétaire des bâtiments, s'interroge sur le devenir de ce bâtiment. Cette question est traitée dans le cadre de l'étude sur la stratégie d'accueil mais aucune décision n'a encore été prise.

Ce contrat de projet a la caractéristique hors du commun de coïncider avec la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du bien « domaine de

Fontainebleau » qui regroupe le château, son parc, son jardin et la forêt en zone cœur. Le lien entre la zone cœur et la zone tampon, avec le traitement des lisières est un sujet important qui devra être traité avant la désignation du bien par le Comité du Patrimoine mondial qui pourrait avoir lieu cinq à sept ans. Un enjeu majeur du prochain contrat est donc de gérer la fréquentation, de concilier milieu naturel et pratiques sportives en particulier, en somme, d'accueillir mieux sans accueillir plus au sein de la mosaïque de paysages qui constitue le massif emblématique de Fontainebleau. Le partenariat solide créé dans le cadre de Forêt d'Exception® est un

appui fort pour y parvenir, dans un contexte indéniable de nécessaire adaptation au changement climatique. Cette adaptation va conduire, très probablement, à la remise en cause des équilibres actuels d'utilisation de la forêt, que cela soit d'un point de vue sylvicole, de l'évolution des paysages, des pratiques d'accueil du public ou de la protection de la biodiversité exceptionnelle abritée par la forêt.

Il ne s'agit donc pas d'un simple renouvellement mais de l'inscription dans le temps de projet partenarial pour assurer la pérennité de la forêt de Fontainebleau.



Perspective de Maintenon, forêt domaniale de Fontainebleau © Claire Tenu

Liste des figures

Figure 1 : chaos de la Louve (source : Claire Tenu, 2021)	9
Figure 2 : périmètre de la forêt d'Exception®	11
Figure 3 : réunion de concertation en forêt et atelier réalisé dans le cadre du renouvellement du label Fontainebleau, Forêt d'Exception® (sources : ONF)	12
Figure 4 : à gauche : réunion de concertation sur la pratique du VTT en forêt ; à droite : réunion sur l'accessibilité (source : ONF)	13
Figure 5 : escalier du sentier de l'érosion, Apremont (source : Claire Tenu, 2021)	14
Figure 6 : communes participant à la démarche Forêt d'Exception®, évolution entre 2017 et 2022	21
Figure 7 : opération d'une mission de travail d'intérêt général collective, SMICTOM et ONF (source : ONF, 2022)	22
Figure 8 : en haut à gauche : réalisation d'un chantier de lutte contre l'érosion ; en haut à droite : réalisation d'un chantier d'entretien de milieu ouvert avec les scouts ; en bas : chantier avec les jeunes du Service national universel (photos : ONF, 2021 et 2022)	23
Figure 9 : stylo réalisé en chêne de Fontainebleau (photo : Chœur de bois, 2023)	23
Figure 10 : évolution des dépenses pour l'accueil du public et la préservation de l'environnement entre 2018 et 2022	24
Figure 11 : à gauche : signature de la Charte propreté forêt et lisières ; à droite : ramassage d'un dépôt sauvage (sources : ONF, 2022)	26
Figure 12 : à gauche : évolution du nombre de dépôts sauvages entre 2018 et 2022 ; à droite : exemple d'un dépôt sauvage en forêt (source : Claire Tenu)	26
Figure 13 : les chouettes en action (source : ONF, 2022)	27
Figure 14 : évolution du paysage au Rocher Cassepot entre le début du XX ^e siècle et 2021 (sources : carte postale et Claire Tenu)	27
Figure 15 : le paysage du Rocher Corot au XIX ^e siècle et aujourd'hui (source : à gauche : tableau de Camille Corot, Senlis ; à droite : Claire Tenu, 2022)	28
Figure 16 : point de l'observatoire photographique des paysages à Franchard (source : Claire Tenu, 2021-2022)	29
Figure 17 : à gauche : incendie au Croc-marin en 2022 ; à droite : installation d'une citerne enterrée (source : ONF, 2022)	30
Figure 18 : écopâturage à Champ minette (source : Claire Tenu, 2021)	31
Figure 19 : réouverture de chaos rocheux de la Louve (source : Claire Tenu, 2021)	31
Figure 20 : démonstration de fabrication d'un tonneau par l'entreprise Charloi (source : ONF, 2021)	32
Figure 21 : tournage d'une vidéo pour l'émission « Silence, ça pousse » (photo : ONF, 2023)	35
Figure 22 : explication sur la destination des bois coupés (photo : ONF, 2023)	35
Figure 23 : participation aux Naturiales (photo : ONF, 2022)	35
Figure 24 : visite de l'exploitation du chaos de Franchard (photo : ONF, 2023)	36
Figure 25 : affiche du film documentaire des AFF (source : AFF, 2019)	36
Figure 26 : Tour Denecourt (photo : Claire Tenu, 2021)	37
Figure 27 : en haut : parcelle de hêtre mort (source : Claire Tenu, 2022) ; en bas : exemples de méthodes de plantations (source : ONF, 2022)	39
Figure 28 : exemple de la fréquentation des parkings après le premier confinement (source : ONF, 2020)	40
Figure 29 : en haut, opération de cubage ; en bas, exemple de coupe d'un pin sur la lande de la poulette (sources : Claire Tenu, 2022)	41
Figure 30 : réunion de concertation sur la programmation de coupes (source : ONF, 2022)	41
Figure 31 : à gauche : ancienne carrière de grès ; à droite : plaque commémorative de Rousseau et Millet (photos : Claire Tenu, 2021)	44
Figure 32 : à gauche : réserve biologique dirigée des Couleuvreux (photo : Claire Tenu, 2021) ; à droite : réserve biologique intégrale du Gros Fouteau (photo : ONF, 2020)	44
Figure 33 : secteur de dépérissement (photo : Claire Tenu, 2021) ; à droite : porteur déchargeant du bois (photo : ONF, 2023)	45
Figure 34 : pratique de l'escalade et du trail en forêt (sources : Claire Tenu, 2021)	45
Figure 35 : schéma de la nouvelle gouvernance	47
Figure 36 : pratique de l'escalade de blocs et du VTT dans le massif forestier (photos : Claire Tenu, 2022)	55

5. Annexes



Mise en réception en préfecture
07240072346-20240413-2024-002DEI16-01
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Annexe 1 : Contrat de projet 2017-2022	63
Annexe 2 : Bilan détaillé du questionnaire d'évaluation et des entretiens bilatéraux	68
Annexe 3 : Questionnaire bilatéral	77
Annexe 4 : Questionnaire en ligne pour les partenaires	81
Annexe 5 : Liste des participants aux ateliers de concertation	88
Annexe 6 : Le plan de communication et quelques exemples de communication (infolettres et articles de presse)	89
Annexe 7 : Liste des conventions établies entre 2017 et 2022	114

Annexe 1 : Contrat de projet 2017-2022

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Partenaires	Action réalisée	État d'avancement
Assurer une forêt propre	P01	Développer les outils d'aide à la répression	Assurer une surveillance des points noirs « dépôts sauvages » en forêt Diminuer l'impunité	Vice-procureur de Fontainebleau, CD77	Achat de nouveaux pièges photos (flotte de 65 en 2022) ; en 2022 : 42 PV réalisés grâce aux pièges photographiques	90,00 %
	P02	Développer les outils de signalement des déchets en lien avec les opérateurs de traitement	Connaître rapidement les problèmes en forêt. Disposer d'un outil de suivi logistique des interventions. Créer un lien avec les usagers pour expliquer la gestion.	SMICTOM	Diffusion d'adresse pour faire remonter les identifications de dépôts sauvages et déploiement d'une affichette sur chaque dépôt	75,00 %
	P03	Établir des partenariats de collecte et de traitement	Améliorer les pratiques de mise en propreté de la forêt Diminuer le coût de gestion des déchets en forêt	SMICTOM, SMITOM Lombric, Pays de Fontainebleau, communes	Opérations de sensibilisation Forêt belle, prise en charge d'une partie du ramassage par le SMICTOM, coûts de déchetterie pris en charge dans la cadre de la charte Propreté lisières	100,00 %
	P04	Développer des actions bénévoles sur la propreté	Éduquer sur les déchets en forêt Réduire les déchets en forêt	Ville et pays de Fontainebleau, SMICTOM, Association	4 opérations par an par la Ville de Fontainebleau (Marre des déchets), opération Forêt Belle une fois par an et opérations régulières par des associations, écoles ou entreprises	100,00 %
	P05	Fermer des routes publiques ou parkings	Diminuer les zones de dépôts sauvages et déchets diffus le long de routes. Réduire la pénétration des véhicules à moteur. Augmenter les connexions de populations animales.	Collectivités	Déplacement de nombreuses barrières pour limiter l'installation de dépôts sauvages.	80,00 %

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Partenaires	Action réalisée	État d'avancement
Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine	T01	Développer une offre d'hébergements variée	Développer le tourisme Réduire les nuisances en forêt	Seine-et-Marne attractivité, Pays de Fontainebleau, Fontainebleau	Étude sur l'hébergement touristique réalisé par Seine-et-Marne attractivité et le Pays de Fontainebleau/Achat de 3 maisons forestières par la ville de Fontainebleau et le Pays de Fontainebleau	80,00 %
	T02	Améliorer l'offre de stationnement	Diminuer les problèmes liés à la sur fréquentation	CD77, Île-de-France Nature	Étude stratégie en cours et réfection de plusieurs parkings (Bois d'Hyver, Isatis, Plaine verte...)	80,00 %
	T03	Donner pour la forêt	Permettre la participation financière des usagers	Mécénat	Déploiement de la disposition Agir pour la forêt par la Direction générale de l'ONF et développement des actions de mécénat	50,00 %
	T04	Fontainebleau, vitrine du bois.	Promouvoir l'usage du bois Développer l'emploi local autour du matériau bois	Chœur de bois, Arbois	Installation sur la période d'une scierie mobile et d'un tourneur sur bois sur le territoire	40,00 %
	T05	Développer les liaisons douces	Diminuer l'usage des véhicules à moteur pour accéder à la forêt	CD77, communes, Pays de Fontainebleau, la vie à vélo....	Concertation en cours pour permettre l'identification de parcours de liaisons douces; déploiement prévu en 2023	75,00 %
	T06	Promouvoir le tourisme en forêt en respectant les bonnes pratiques	Augmenter le retour à l'économie locale sans nuire à la forêt	Offices de tourisme, MBF, COSIROC	renouvellement des supports de communication autour des bonnes pratiques	80,00 %
	T07	Bonnes pratiques et ambassadeurs	Améliorer les pratiques des services touristiques	Chouettes, AFF, MBF, COSIROC, CODERANDO, CRT IDF	Déploiement des Chouettes Bénévoles pour la forêt et volontaires du tourisme (12 000 personnes contactées en 30 saisons)	100,00 %
	T08	Toucher les touristes internationaux	Développer le tourisme Diffuser les bonnes pratiques aux public international	CD77, Réserve de biosphère, Ile-de-France Nature	Installation des nouveaux panneaux d'informations sur les parkings de la forêt en français et en anglais, réalisation d'un guide des promenades en bilingue	100,00 %
	T09	Un jouet en bois pour Noël	Informé et promouvoir un matériau renouvelable et noble		Sujet pas traité durant les 5 ans	0,00 %
	T10	Valoriser les acteurs commerciaux partenaires	Diffuser les bonnes pratiques. Réduire les nuisances en forêt. Améliorer la qualité de l'offre	Prestataire	Création d'un réseau des prestataires touristiques pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et améliorer le partage de l'espace	60,00 %

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Partenaires	Action réalisée	État d'avancement
Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine (suite)	T11	Exploiter les spécificités faisant la notoriété de Fontainebleau	Capitaliser sur un facteur important de différenciation par rapport à d'autres espaces naturels périurbains	Séries séries, COSIROC, AFF	Mise en avant de la multifonctionnalité de la forêt, nombreuses opérations de communication (médias, conférence, articles...)	70,00 %
	T12	Observatoire de la fréquentation	Connaître la fréquentation. Adapter l'offre et les moyens. Disposer d'indicateurs d'évaluation	CD77, Île-de-France Nature, Office de tourisme de Fontainebleau	Remise en service et ajout de nouveaux éco-compteurs, réalisation de nouvelles enquêtes. Résultat : environ 25 % d'augmentation en 5 ans	100,00 %
	T13	Mettre en valeur le site historique de la Butte Saint Louis	Améliorer la connaissance historique. Valoriser le patrimoine archéologique de la forêt	CD77, DRAC IDF, Université Paris 1	3 campagnes de fouilles archéologiques réalisées. Le projet de valorisation est en cours et sera réalisé en 2023-2024	95,00 %
	T14	Surveiller les feux par drone		SDIS, Crédit agricole	Achat de plusieurs drones et formation de plusieurs personnels pour la surveillance de la forêt par drone	100,00 %
Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt	E01	Rangers forestiers, bénévoles de la forêt	Améliorer l'information sur les bonnes pratiques et l'offre touristique	CD77, CRT, AFF, MBF, COSIROC, GERSAR, CODERANDO	155 journées de sensibilisation réalisées, 40 bénévoles et 12 volontaires du tourisme, 12 000 personnes sensibilisées	100,00 %
	E02	Créer un centre de ressources sciences et forêt	Limiter la perte d'information liée à la multiplicité des acteurs de recherche. Contribuer à une augmentation de la diffusion de la science sur ce massif	Station d'écologie forestière	Création d'un outil de recensement de la documentation disponible sur Fontainebleau : Cartableau	70,00 %
	E03	Développement des chantiers bénévoles	Augmenter la qualité d'entretien du massif. Eduquer activement le public	ASABEPI, AFF, Lions Club, Respect Bleu, ...		100,00 %
	E04	Outiller les demandes d'activités de loisirs collectives	Mieux informer le public de l'importance d'une déclaration d'activité loisir de nature ou sport de nature. Diffuser les bonnes pratiques. Faciliter la gestion	CD77, Ile-de-France Nature	Déploiement d'un outil web pour aider à la demande d'autorisation de manifestation. Environ 500 autorisations accordées par an	100,00 %
	E05	Vigie-forêt	Améliorer la surveillance et l'entretien du massif	CD77, AFF, SPIP77	Appui des travaux d'intérêt généraux pour aider à l'entretien de la forêt; déploiement d'une adresse générique pour faire remonter les dysfonctionnement	90,00 %

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Partenaires	Action réalisée	État d'avancement
Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt (suite)	E06	Marteloscope	Faire comprendre les enjeux de la gestion sylvicole multifonctionnelle	Fibois, CNPF, Pro Silva	Journée de sensibilisation à la futaie irrégulière, plusieurs conférences et visites sur la gestion forestière	90,00 %
	E07	Supprimer des zones blanches téléphoniques	Améliorer la sécurité en forêt. Améliorer l'offre touristique		Sujet pas traité durant les 5 ans	0,00 %
	E08	Créer un parc de vision animalier	Eduquer le public sur la faune forestière		Sujet pas traité durant les 5 ans	0,00 %
	E09	Fête de la forêt de Fontainebleau	Permettre à tous les acteurs de se connaître de manière conviviale	Fontainebleau tourisme, Fibois	Développement des estivales de la forêt et de la nuit des forêt	100,00 %
	E10	Vulgariser et développer l'usage du bois	Informé et promouvoir un matériau renouvelable et noble		Sujet pas traité durant les 5 ans	0,00 %
	E11	S'investir dans la révision de l'aménagement forestier de la Commanderie	Informé les usagers sur la gestion forestier. Prendre en compte les besoins des usagers.	AFF, COSIROC, FFTE, FFCT, Larchant Animation	Plan de l'aménagement de la forêt de la Commanderie réalisé	100,00 %
	E12	Créer une maison de la forêt	Améliorer et dynamiser les initiatives citoyennes. Informé les citoyens souhaitant s'engager. Mieux accueillir les touristes	Fontainebleau tourisme, Réserve de Biosphère	Amélioration du site internet de Fontainebleau tourisme, réfection de celui de la Réserve de Biosphère	30,00 %
Valoriser les paysages	Py01	Entrées de forêt	Favoriser les bonnes pratiques en augmentant le nombre de personnes conscientes d'être dans un lieu exceptionnel à préserver	CD77, Région IDF, Ile-de-France Nature, Fontainebleau tourisme, associations	Réfection des panneaux d'informations sur les parkings, réalisation d'une stratégie d'accueil	90,00 %
	Py02	Anticiper le changement climatique sur les paysages et la biodiversité	Limiter le dépérissement de la forêt	Etat, région	Plan de relance national et régional pour les plantations, cartographie des dépérissements	100,00 %
	Py03	Maintenir l'ouverture des points de vue	Entretien des points de vue paysagers	AFF, CD77, Ile-de-France Nature	inventaire des points de vue et réouverture d'une trentaine de point de vue	90,00 %
	Py04	La forêt vue du ciel	Suivre l'avifaune. Permettre au public d'avoir un autre regard sur la forêt. Surveiller les feux	SDIS	Expérimentation de caméras à intelligence artificielle	80,00 %
	Py05	Observatoire des paysages	Suivre l'évolution des paysages. Partager les perceptions et attentes autour du paysages	CD77, Ile-de-France Nature, DRIEAT, AFF, Office du tourisme de Fontainebleau,	42 points photographiés à 4 reprises, organisation d'une exposition au Musée des peintres de Barbizon, conférence	100,00 %

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Partenaires	Action réalisée	État d'avancement
Valoriser les paysages	Py06	Développer l'agroforesterie	Optimiser la productivité du sol forestier. Valoriser les complémentarités des différents écosystèmes productifs. Limiter les pertes de biodiversité	Ile-de-France Nature, champs de possibles	200 ha pâturés chaque année	100,00 %
	Py07	Mettre en scène des lisières de forêt	Traiter esthétiquement les lisières de forêt	CD77	Attention particulière apportée lors des coupes, déploiement d'une note interne pour prendre en coupe la sensibilité de chaque coupe pour le public	100,00 %
	Py08	Développer des prairies fleuries	Limiter l'entretien des aires d'accueil tout en favorisant la biodiversité. Contribuer à un paysage attractif		Plan de gestion pour l'entretien des aires d'accueil	100,00 %
Protéger l'environnement	B01	Lutter contre l'érosion	Limiter l'érosion. Renforcer les sites d'accueil contre l'érosion pour garantir la pérennité des activités sportives	AFF, CD77, Ile-de-France Nature	Réalisation de nombreux chantiers de lutte contre l'érosion tous les ans (environ une cinquantaine)	100,00 %
	B02	Suivre les espèces protégées prioritaires	Limiter la perte de biodiversité	Mécénat, ANVL, Europe, MIG	Réalisation de plusieurs études naturalistes (dicrane vert, avifaune, chiroptères, chat sauvage, coléoptères,...)	100,00 %
	B03	Concilier Sport et biodiversité	Mieux connaître et gérer les relations entre les activités de sport de nature et la biodiversité	Offices de tourisme, MBF, AFF	Réalisation d'une analyse sur les sports de plein-air, réalisation d'outils de communication pour sensibiliser aux bonnes pratiques (vidéos, flyers,...)	90,00 %
	B04	Maintenir un réseau de milieux ouverts en bon état	Limiter la fermeture des milieux ouverts non sylvicoles. Restaurer des habitats naturels prioritaires. Maintenir l'éco pâturage	ANVL, Europe, CD77	Ouverture et entretien de plusieurs landes (Laris qui parle, La Louve, Baudelut, Coulevreux, Bourron, Touche aux Mulets, Macherin...)	100,00 %
	B05	Etablir et mettre en œuvre un plan de lutte contre les espèces invasives	Favoriser la régénération naturelle forestière. Limiter la perte de biodiversité	ASABEPI, CBNBP	Rédaction d'un guide de gestion en cours, formations prévues pour aider les bénévoles	70,00 %
	B06	Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique	Diminuer la pression du gibier sur la régénération des peuplements forestiers dans le cadre du passage à la gestion en futaie irrégulière. Mieux gérer les sangliers, nuisibles en espace urbain	Fédération de chasse	Prélèvement stable pour assurer le renouvellement de la forêt, apparition du loup dans la forêt de Fontainebleau	100,00 %

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Annexe 2 : Bilan détaillé du questionnaire d'évaluation et des entretiens bilatéraux

Un bilan positif des partenaires

Le contrat de projet 2017-2022 a permis de valoriser les différentes actions de l'ONF, que ce soit en matière de gestion forestière, de préservation de la biodiversité ou d'accueil du public. cinq axes et 45 actions étaient prévus.

Le choix a été fait d'interroger l'ensemble des partenaires pour recueillir leur ressenti (ainsi que leurs attentes pour la suite) afin de réaliser un bilan complet et partagé, présenté ici de façon exhaustive.

Une enquête auprès des partenaires a été menée sous différentes modalités :

- tout d'abord, des entretiens bilatéraux avec les partenaires les plus investis, afin de recueillir leur vision de la Forêt d'Exception®, leurs attentes, l'analyse des forces et des faiblesses et leur vision prospective ;
- ensuite, des entretiens avec l'ensemble des partenaires, sur la base du volontariat, avec des questions identiques à celles posées en 2019, dans le cadre d'une étude nationale, afin notamment, d'apprécier leur ressenti des évolutions de comparer l'évolution des attentes.

Une vision des partenaires globalement homogène : un label peu connu, une démarche très positive

Dans un premier temps, 10 entretiens semi-directifs ont été conduits avec des partenaires historiques ou plus récents de la démarche Forêt d'Exception®. Conduits par l'ONF, ces entretiens se voulaient très ouverts pour laisser les partenaires s'exprimer sur leur vision de la démarche et le bilan qu'ils tirent du contrat de projet 2017-2022. Le guide d'entretien s'articulait en quatre temps : identification de la situation et des acteurs, diagnostic des actions engagées, prospective (aux moyens de scénarii négatif et positif) et définition du

10 partenaires interrogés représentant 12 structures différentes adhérentes à Forêt d'Exception®

Département de Seine-et-Marne
 Communauté d'agglomération
 du Pays de Fontainebleau
 Smictom de la Région de Fontainebleau
 Samois-sur-Seine
 Le Vaudoué
 Larchant
 Réserve de biosphère
 Fontainebleau-Gâtinais
 Amis de la forêt de Fontainebleau
 Collectif des Trois-Pignons
 Mountain bikers foundation
 Cosiroc
 Fontainebleau cheval

chemin de changement pour le contrat de projet à venir (quelles actions). Ces entretiens ont par ailleurs été une bonne occasion de balayer la matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) dressée lors du précédent renouvellement. Les partenaires interrogés ont ainsi pu mettre à jour cette matrice.

Les entretiens révèlent une vision globalement homogène du massif forestier de Fontainebleau. Il est d'abord vu comme un massif plein de **beauté**, riche d'une **diversité de paysages** qui évoluent au gré des saisons, au fil du temps. Ensuite, c'est le **patrimoine** à la fois **historique** et **naturel** de la forêt qui est mis en avant, avec une interaction profonde entre nature et culture depuis bien longtemps. Beaucoup de partenaires interrogés voient

également dans ce massif forestier un immense « **terrain de jeu** » pour la pratique de nombreuses activités : randonnée, trail, VTT, escalade... Enfin, un grand nombre de partenaires s'attachent à rappeler qu'il s'agit d'une **forêt fragile**, tant du fait de la hausse de fréquentation observée, que des effets notables des changements climatiques.

Finalement, tous les partenaires sont d'accord pour dire que le massif de Fontainebleau est une forêt exceptionnelle. Cependant, qu'en est-il lorsqu'on leur demande de décrire le label Forêt d'Exception® ? Les entretiens font apparaître une difficulté à saisir ce concept, **pas toujours bien connu** par tous les partenaires interrogés. Si certains comprennent bien qu'il s'agit d'un lieu de **concertation**, voire de co-construction entre partenaires (élus, collectivités, associations...) du territoire, d'autres y voient seulement l'image d'une forêt exceptionnelle. Cela indique un manque de visibilité du label, visibilité également limitée pour le **grand public** qui ne connaît pas ou peu le label, au regret des personnes interrogées. Même si les entretiens font ressortir un manque d'appropriation du label, ils montrent néanmoins que tous les partenaires comprennent qu'il s'agit d'un outil pour mieux gérer la forêt car elle présente un caractère exceptionnel.

« *On a conscience d'avoir un bijou entre les mains et tous ceux qui ont la volonté de gérer cet espace se mobilisent pour maintenir cet espace exceptionnel.* » (M. Chariou, maire de Samois-sur-Seine)

Quelques partenaires ont noté l'importance de ce label car très **exhaustif**. Il traite de nombreux sujets liés à la gestion multifonctionnelle de la forêt, tout cela avec une grande transparence. Un partenaire regrette l'aspect trop **descendant** des comités de pilotage, ainsi que le manque d'indépendance de ce comité, principalement piloté par l'ONF malgré une présidence de la ville de Fontainebleau.

Les partenaires sont tous d'accord pour dire que ce label a apporté quelque chose au terri-

toire Il a notamment permis à l'ensemble des acteurs de **prendre conscience de leurs responsabilités** à l'égard de la bonne gestion et protection de ce massif forestier en se **rapprochant** en **s'écoutant**, et en **apprenant** ensemble la gestion multifonctionnelle conduite par l'ONF. Un acteur voit la mise en place des **commissions et groupes de travail plus techniques** comme des moyens de faire avancer les actions prévues dans le contrat de projet. Un autre regrette **l'absence d'évaluation scientifique indépendante** de la gestion forestière dans le cadre de cet outil de concertation.

Les interlocuteurs interrogés savent globalement tous identifier les catégories de partenaires qui participent à la démarche Forêt d'Exception®. Ils parviennent à identifier bien souvent les partenaires historiques de l'ONF, très actifs (environnement, sport, Amis de la Forêt...). La rencontre au sein de Forêt d'Exception® a permis à certains d'entre eux de développer des relations avec d'autres acteurs de la démarche, en dehors de Forêt d'Exception®. Cet outil permet donc de **fédérer** les acteurs, autour de la forêt, mais également de manière générale des enjeux de **développement du territoire**.

« *Il y a une richesse dans la rencontre au sein du COPIL que l'on ne peut retrouver à d'autres moments.* » (M. Chariou, Samois-sur-Seine)

« *C'est une concertation adaptée à la particularité de la forêt de Fontainebleau parce qu'elle est diverse, parce qu'elle a des multi-usages et multifonctions. Ce n'est pas surprenant que la forêt ait été la première à avoir ce label* » (B. Dehelly, AFF)

« *Cela permet à l'ONF de s'ouvrir, avec des exposés intéressants. Cela a amélioré la compréhension de la forêt, notamment pour les communes.* » (B. Dehelly, AFF)

L'ONF est vu comme un **partenaire incontournable** qui fait de vrais **efforts d'ouverture et de transparence**.

« La situation a pas mal évolué depuis notre premier contact à l'ONF. [...] Le but n'était pas de passer son temps à faire la guerre mais d'aboutir à une discussion et comprendre comment les choses pouvaient évoluer dans la concertation. Je reconnais qu'il y a des

avancées qui ont été faites. » (Jacques Laskar, Collectif des Trois-Pignons)

Les entretiens avec les partenaires ont permis de dresser un tableau des forces et faiblesses du label Forêt d'Exception® pour le territoire :

Forces	Faiblesses
<p>6) Réunir ceux qui aiment la forêt et qui s'en préoccupent (un partenaire parle de « responsabilité collective ») : élus, associations, etc. « Réunir », « rassembler », « regrouper » pour mettre les forces en commun dans un même dessein.</p> <p>7) Améliorer les connaissances de chacun : gestion forestière et multifonctionnalité, besoins et contraintes de chaque type d'activité et acteurs. Pour mieux s'entendre et se comprendre.</p> <p>8) Couvrir un large panel de sujets en lien avec le développement territorial (exemple : liaisons douces).</p> <p>9) Développer les liens avec l'ONF : meilleure posture, ouverture, plus de dialogue. « Bousculer » les services de l'ONF pour aborder également les difficultés : fréquentation et accueil en forêt, changement climatique.</p> <p>10) Reconnaître un caractère unique au massif, lui apporter visibilité et identité.</p>	<p>4) Manque de connaissance du label par les acteurs, mais surtout par le grand public. Ce manque de connaissance donne des réponses qui font davantage référence aux menaces qui peuvent peser sur la forêt (changement climatique, fréquentation, dépérissement...) qu'aux faiblesses du label Forêt d'Exception®.</p> <p>5) Pour quelques partenaires, le manque de connaissance du label est lié à la multitude d'étiquettes dont bénéficie le massif de Fontainebleau. Ainsi, on confond souvent « Forêt d'Exception® » et le statut de « Forêt de protection ». Mais il y a aussi le statut de réserve de Biosphère, le site Natura 2000... Il est difficile de comprendre comment s'articulent ces différents statuts, qui disposent parfois de leurs propres instances.</p> <p>6) Question des moyens, même s'ils ne sont pas explicités : « dépendance » aux moyens des partenaires, « manque d'effectifs de l'ONF », sans forcément détailler ce qui serait souhaitable.</p>

Des pistes de travail pour répondre aux enjeux identifiés

Les partenaires identifient deux grandes réussites du contrat de projet précédent. D'abord, la question des **déchets** a été très bien traitée, avec la **charte « Propreté Forêt et Lisière⁵ »** qui permet une prise en charge plus rapide et plus efficace des déchets en forêt grâce à un partenariat regroupant de nombreux acteurs du territoire.

« Il s'agit d'un très beau partenariat, inédit et efficace. » (P. Gouhoury, Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et SMICTOM)

La deuxième grande réussite identifiée est celle de la **sensibilisation en forêt**. Si beaucoup de travail reste à faire, les partenaires se sont tous réjouis de voir naître le réseau des **Chouettes, bénévoles pour la forêt**. Présents en forêt très régulièrement lors de la saison

⁵ Cette charte a été signée en 2018 et a été renouvelée en 2023

touristique, ces bénévoles, souvent membres d'associations partenaires, guident le public et le sensibilisent sur les risques en forêt, les bonnes pratiques, et le besoin de la protéger.

« *Les Chouettes, c'est quelque chose de récent et qui marche bien. Ils sont contents des deux côtés : "clients", et Chouettes.* » (W. Mouilloix, AFF)

Les partenaires identifient également des points à améliorer pour la suite. S'ils s'accordent pour dire que la question des déchets a été bien traitée, certains souhaitent aller encore plus loin en intégrant d'autres syndicats mixtes du territoire (SMIRTOM) et en traitant le sujet des **bords de routes** ouvertes à la circulation (notamment les grands axes traversant la forêt). Plusieurs partenaires indiquent que des efforts doivent encore être fournis en matière de **communication et d'éducation**. En effet, un point qui n'a pas été particulièrement traité dans ce contrat de projet 2017-2022 est la question de **l'évolution des paysages** (changement climatique, exploitation...)

et la manière avec laquelle il faut communiquer sur ces enjeux, parfois source de tensions. Enfin, plusieurs partenaires rappellent que la question du **changement climatique** se fait pressante et n'a pas été traitée dans le contrat précédent.

« *Anticiper le changement climatique, à mon avis ce serait un point à développer, ça fait partie de l'image de sérieux scientifique de l'ONF, c'est une information à donner au public.* » (B. Dehelly, AFF)

Un exercice de prospective a été réalisé avec les 10 partenaires interrogés. Deux questions ont été posées. Dans un scénario à tendance négative, que deviendrait la forêt et la démarche Forêt d'Exception® ? À l'inverse, quel sera le visage de la forêt et de Forêt d'Exception® dans un scénario à tendance positive. Cela a permis d'identifier une vision à plus ou moins long-terme de ce que les acteurs souhaitent et ne souhaitent pas.

Scénario négatif	Scénario positif
<p>Qu'elle soit décrite comme « Verdun » ou comme le « Bois de Boulogne », « le summum de l'horreur », la forêt de Fontainebleau a bien changé de visage. Les partenaires craignent la disparition du couvert forestier dans de nombreuses zones, avec une dégradation des écosystèmes due à la fois au changement climatique, à un risque incendie accru et à un manque de respect et éducation des usagers de la forêt. Une forêt détériorée, avec de nombreux conflits d'usages et conflits avec l'ONF, voilà ce que les acteurs cherchent à éviter en s'investissant dans la démarche Forêt d'Exception®.</p>	<p>La forêt de Fontainebleau aura changé, elle se sera adaptée au changement climatique avec des changements de paysages et d'essences d'arbres, mais elle sera toujours là. Elle constituera un « cocon », préservé, un lieu de calme, de détente, qui permettra de mieux vivre. Ce sera un lieu dans lequel on pourra en apprendre davantage sur le fonctionnement du Vivant (panneaux d'information) et sur le vivre-ensemble. Plusieurs acteurs souhaiteraient voir davantage de zones sans exploitation, mais sécurisées. La démarche Forêt d'Exception® aura quant à elle progressé, avec de nombreux bénévoles en forêt et un comité plus indépendant pour suivre les actions portées par les différents acteurs et assurer la meilleure santé possible pour la forêt.</p>

Comment construire le chemin de changement qui permettra au territoire de la Forêt d'Exception® de tendre vers le scénario positif ? Les partenaires dressent leurs souhaits pour le prochain contrat de projet : trois éléments sont à mettre en lumière. D'abord, une exigence **d'information, de sensibilisation et de pédagogie**. Les acteurs souhaitent en effet orienter les actions en ce sens car il s'agit là selon eux de la clé pour assurer la préservation de l'écosystème. Ensuite, un partenaire estime que la **gouvernance** actuelle de Forêt d'Exception® est à revoir, avec plus d'indépendance et la possibilité d'avoir une évaluation scientifique des actions mises en œuvre. Enfin, la question des **changements climatiques** revient encore une fois, indiquant bien que ce sujet devient une priorité pour les acteurs du territoire aujourd'hui, contrairement au précédent contrat de projet.

« *Information, pédagogie, pour sensibiliser. Communication, développer la fluidité des informations. Pouvoir échanger très librement, et diffuser, diffuser, diffuser.* » (B. Fletcher, Fontainebleau Cheval)

Pour que ces souhaits soient respectés, les partenaires ont indiqué les objectifs à mettre en œuvre. Quatre peuvent être retenus :

- 5) Améliorer la **communication**, notamment pour mieux connaître et faire connaître la sylviculture et son rôle dans l'adaptation aux changements climatiques ;
- 6) Assurer la **pérennité** de la forêt en l'aidant à s'adapter aux **changements climatiques** ;
- 7) Mieux comprendre les **flux de visiteurs** en forêt pour mieux les gérer (diffuser ou concentrer...);
- 8) Mieux connaître les différents **services écosystémiques** de la forêt, en particulier ses fonctions sociales.

Les partenaires ont ensuite priorisé les actions à mettre en œuvre. Deux actions sont véritablement prioritaires ont émergées :

- 3) Augmenter le niveau **d'information et de sensibilisation, éduquer** le public ;
- 4) **Canaliser les flux de visiteurs** pour préserver l'environnement.

Tous les acteurs interrogés sont très motivés et **prêts à jouer un rôle** pour tendre vers le scénario positif qu'ils ont dressé. Ils ont tous proposé leur participation selon le type d'activité dont ils ont la compétence : promenades guidées et éducatives, actions avec les scolaires, panneaux d'information, balisage en forêt, diffusion des bonnes pratiques sportives, lutter contre le risque incendie... Très optimistes, les partenaires estiment que la réussite du futur contrat de projet tiendra d'abord à la **bonne ambiance de travail** établie par la démarche Forêt d'Exception®. C'est ensuite l'**implication** de chacun et la mise à disposition de **moyens** qui permettra selon eux d'atteindre les objectifs fixés.

De manière générale, les acteurs sont satisfaits de la démarche Forêt d'Exception®. Ils y voient un **positionnement différent de l'ONF, plus ouvert**. Ils souhaitent voir un **contrat de projet mieux structuré** pour les prochaines années, avec des grands axes thématiques et non un catalogue d'actions. L'idée est selon eux d'apporter davantage de cohérence à ce contrat de projet, **cohérence** nécessaire pour un projet de territoire sur le long-terme.

2019-2022 : une continuité dans la motivation des partenaires à adhérer à la démarche, une meilleure reconnaissance de l'action de l'ONF, des partenaires récents bien engagés

En parallèle de la conduite des entretiens bilatéraux, une enquête a été envoyée aux partenaires afin d'obtenir davantage de réponses sur la vision de la démarche Forêt d'Exception. Les questions de cette enquête sont essentiellement basées sur les questions de l'enquête nationale Forêt d'Exception® réalisée en 2019. Des éléments plus spécifiques au contexte du massif de Fontainebleau complètent cette enquête, en particulier la question des atouts, faiblesses, opportunités et menaces, qui a permis également la mise à jour de l'analyse du

précédent renouvellement.

Dans le cadre de cette enquête, un total de 57 personnes a répondu : membres d'associations, élus, membres de collectivités, personnel ONF... Presque la moitié (40 %) des répondants participent à la démarche Forêt d'Exception depuis moins d'un an, ce qui traduit la dynamique récente qui a été engagée. Ces personnes participent principalement aux commissions ou groupes de travail spécifiques sur certains sujets, et au comité de pilotage.

En 2019, lors de l'enquête nationale, le nombre de répondants n'était que de 30. Le nombre de répondants a donc doublé. Il a aussi été constaté un meilleur investissement au-delà du seul comité de pilotage puisque 49 % des répondants font partie d'un groupe de travail technique contre seulement 23 % en 2019.

Au-delà du travail de représentation que ces personnes exercent pour chacune de leurs structures, les répondants (42 %) estiment que leur motivation principale pour participer à Forêt d'Exception est la volonté de défendre des valeurs ou sauvegarder un patrimoine (naturel ou culturel). Une partie moins importante des répondants souhaitent faire évoluer les pratiques et la gestion des forêts. Enfin, certains souhaitent fédérer leur territoire autour de la forêt et la faire connaître au grand public.

En 2019, les répondants avaient la même vision concernant leur motivation de participation à Forêt d'Exception. L'attachement aux valeurs et à la sauvegarde du patrimoine de la forêt de Fontainebleau n'est donc pas remis en cause.

Forêt d'Exception® est avant tout reconnu pour sa forêt exceptionnelle : biodiversité, patrimoine historique et culturel. Les partenaires perçoivent aussi ce label comme un outil de gouvernance territoriale. Près de la moitié des répondants notent qu'il s'agit d'un outil de gouvernance et concertation sur la forêt. Cela permet d'avoir un réseau de forêts et territoires remarquables, avec des acteurs mobilisés et intéressés par la forêt. Pour les répondants, Forêt d'Exception®, c'est donc développer des

synergies pour agir (60 %) dans un rassemblement inédit autour de la forêt (26 %).

En 2019, Forêt d'Exception® était également reconnu comme un outil de gouvernance et concertation. Pour les répondants, cela signifiait également que la forêt de Fontainebleau était exceptionnelle par son patrimoine et sa biodiversité. Les répondants étaient également convaincus (47 %) que Forêt d'Exception® permettait de développer des synergies pour agir et de désamorcer les tensions. Cela n'est pas remis en cause aujourd'hui, mais n'apparaît probablement plus comme une priorité pour les répondants de 2022 qui ne sont que 7 % à avoir choisi cette dernière affirmation (contre 30 % en 2019), témoignant d'un climat apaisé suite aux efforts de dialogue.

Si plus d'un tiers des répondants (35 %) sont très satisfaits du dispositif Forêt d'Exception®, ils sont en revanche 46 % à être sans avis. Cela peut en partie être lié au fait que bon nombre de répondants ont intégré la démarche il y a moins d'un an et n'ont donc pas vu les résultats des années précédentes. Les efforts d'intégration des partenaires doivent être poursuivis.

Les répondants très satisfaits en 2019 étaient 7 %. Cette année, ils sont donc bien plus nombreux. Ils sont moins nombreux à ne pas être satisfaits du tout (5 % contre 10 % en 2019).

L'ONF est perçu en premier lieu comme un partenaire riche de connaissances qu'il partage (37 %). C'est également devenu un partenaire qui participe à la dynamique du territoire (28 %). Son importance n'est pas à démontrer pour les répondants. 21 % d'entre eux considèrent même que sans l'ONF, toute la dynamique initiée pourrait retomber.

Par rapport à 2019, l'ONF s'est hissé au rang de partenaire incontournable et riche de connaissances (37 % contre 7 % en 2019). Déjà vu comme un acteur ouvert au dialogue en 2019, c'est toujours le cas aujourd'hui et les chiffres confirment bien que sans l'ONF, la dynamique partenariale risquerait de retomber (20 % en 2019, 21 % en 2022).

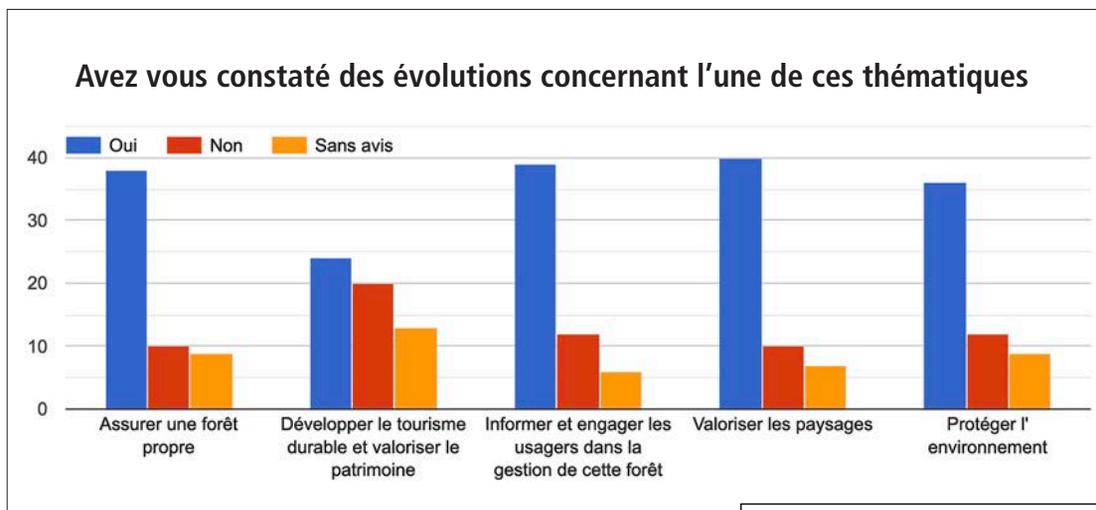
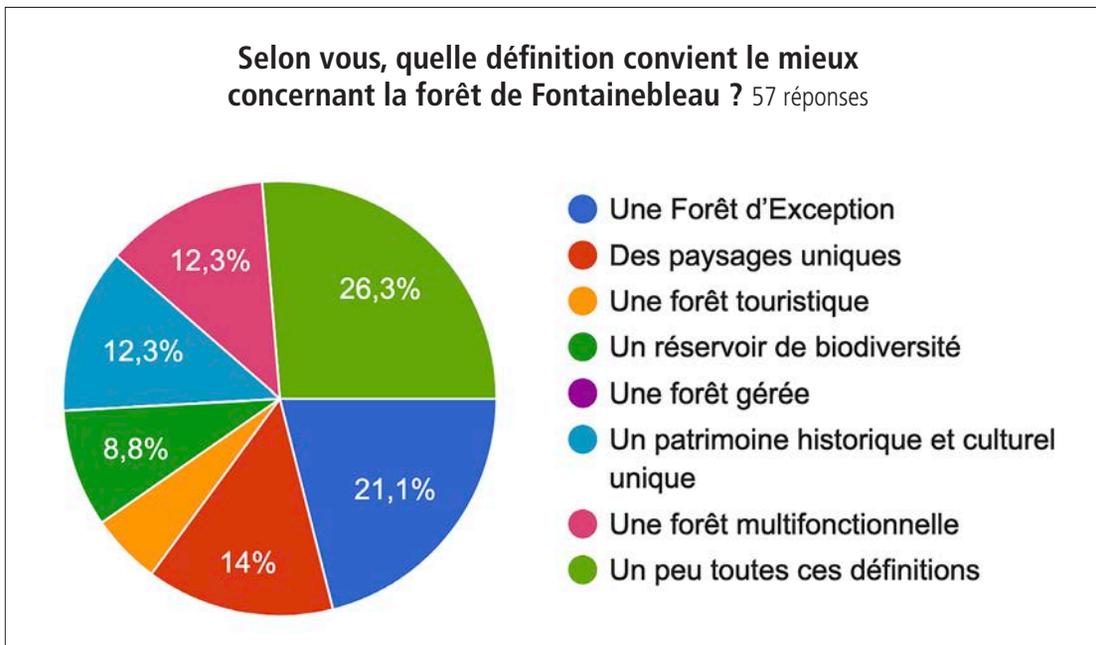
Depuis la première labellisation en 2012, les répondants ont indiqué avoir observé une meilleure synergie entre les acteurs (40 %) avec l'apparition de nouveaux projets (39 %) et l'implication de nouveaux partenaires (33 %). Cette expérience Forêt d'Exception® a ainsi rapproché les acteurs. Ils se connaissent mieux et ont constitué un réseau, noyau solide de la concertation.

La nouveauté qui se dégage en 2022 par rapport à 2019 est l'implication de nouveaux partenaires (33 % contre 10 %).

Aucune définition commune de la forêt de Fontainebleau, ne semble réellement ressortir,

par contre, toutes les définitions semblent convenir, ce qui montre que nos partenaires ont bien intégré la question de la multifonctionnalité. 26 % des personnes interrogées estiment que toutes les définitions données leur conviennent.

Si les répondants ne connaissaient pas toutes les actions du dernier contrat de projet, ils ont néanmoins constaté des résultats sur les cinq thématiques de ce dernier. Cela traduit donc des avancées réelles et visibles sur l'intégralité du précédent contrat de projet et confirme donc qu'une bonne dynamique s'est mise en place pour la réalisation des actions.



Le nuage de mots ci-après, à gauche, montre les réponses des partenaires lorsqu'on leur demande quels sont les points forts du massif de Fontainebleau. C'est la diversité de ses paysages qui vient en premier, d'une beauté exceptionnelle. Ces paysages sont riches d'une histoire naturelle et/ou culturelle. C'est également une forêt très accessible, à proximité de Paris. Sa biodiversité a été largement pointée



du doigt, avec le besoin de la préserver. Le second nuage de mots indique quant à lui les réponses des partenaires concernant les points faibles du massif de Fontainebleau. Les points faibles les plus frappants sont : la segmentation du massif par de grands axes routiers et la fréquentation (ou sur fréquentation) du massif, en partie due à la proximité avec Paris.



Les opportunités identifiées par les acteurs ressemblent pour beaucoup aux points forts évoqués précédemment. Les menaces identifiées sont finalement peu nombreuses, mais

les 57 répondants ont globalement identifié les mêmes, ce qui traduit une inquiétude globale sur quelques sujets phares.

Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> 1) Le projet de classement à l'UNESCO ; 2) Le développement d'un tourisme de nature plus durable ; 3) L'implication croissante des différents acteurs du territoire et l'intérêt croissant du grand public pour la forêt ; 4) Une ressource locale en bois qui pourrait faire l'objet d'une valorisation locale pour le stockage de carbone notamment ; 5) Des entrées de forêt nombreuses ; 6) Un attrait régional, national et international pour la forêt ; 7) Les Jeux Olympiques Paris 2024. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Changements climatiques et perturbations : sécheresses, réchauffement, dépérissement, régénération difficile, augmentation du risque incendie ; 2) Fréquentation en hausse avec une notoriété très forte en France comme à l'international ; 3) Incivilités et irrespect pour l'environnement : incendies, érosion, tags, déchets, dégradation des rochers et des gravures rupestres... 4) Péri-urbanité : un acteur parle du risque de transformation de la forêt en « Central Park ».

Finalement, lorsqu'on demande aux acteurs leurs priorités pour les cinq années à venir, il ressort les réponses suivantes, qui correspondent bien avec les priorités des partenaires interrogés lors des entretiens bilatéraux :

- 4) Adapter la forêt aux changements climatiques (65 %) ;
- 5) Préserver la biodiversité (51 %) ;
- 6) Gérer la fréquentation et les pratiques (49 % et 42 %).

Les personnes interrogées sont majoritairement toutes d'accord (63 %) pour dire que la priorité en forêt de Fontainebleau ne doit pas s'orienter vers un seul de ces axes, mais qu'elle doit plutôt viser un équilibre des axes de gestion, protection et accueil. Cette multifonctionnalité doit être le cœur du contrat de projet.

Annexe 3 : Questionnaire bilatéral

Interview bilan Forêt d'Exception® 2017-2022

Date de l'interview :

Organisme interviewée:

Personne interviewée :

Intervieweur :

I • IDENTIFICATION DE LA SITUATION

En une phrase, comment décririez-vous le massif forestier de Fontainebleau ?

.....
.....

En une phrase, comment décririez-vous le label Forêt d'Exception® ?

.....
.....

Pour vous, qu'est-ce que le Label Forêt d'Exception® ?

.....
.....
.....
.....
.....

En quelques phrases, d'après vous, qu'a apporté le label Forêt d'Exception® au territoire ?

.....
.....
.....
.....
.....

Connaissez-vous les partenaires participants à la démarche Forêt d'Exception® (au COPIL) ?
Quelles interactions avez-vous avec les autres participants ?

.....
.....
.....
.....

II • DIAGNOSTIC

D'après vous, quelles sont les forces de ce label pour le territoire ?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

Et les faiblesses ?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

Le contrat de projet :

D'après vous, le contrat de projet 2017-2022, a-t-il répondu aux attentes du territoire ?

.....
.....
.....
.....

Quelle est pour vous la plus grande réussite de ce contrat de projet ?

.....
.....
.....

Quelle est pour vous le point négatif de ce projet (ce qui a le moins marché) ?

.....
.....
.....
.....

III • PROSPECTIVE

Pour vous, quelques sont les point forts, faibles, opportunités et menaces de la forêt d'Exception® ?

Points forts	Opportunités
Points forts	Opportunités

IV • ACTIONS

Quelles sont vos exigences pour le futur contrat de projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels seraient vos objectifs à atteindre ?

.....

.....

.....

.....

.....

V • BILAN

Pour vous, qu'est-ce qui garantirait la réussite du projet contrat de projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 4 : Questionnaire en ligne pour les partenaires

La forêt de Fontainebleau a été la première labellisée Forêt d'Exception® en 2012. Site naturel le plus visité de France, elle offre de nombreux sentiers de promenades et aménagements pour accueillir le public. En abritant près de 15 000 espèces animales et végétales connues, c'est un des plus hauts lieux de biodiversité en Europe. Depuis toujours, elle fournit du bois à une filière riche d'emplois participant au développement économique de nos territoires. 35 000 m³ de bois y sont récoltés en moyenne chaque année fournissant un matériau renouvelable, recyclable et stockant du carbone.

Prestigieux, cet espace naturel est pourtant fragile. Ce qui implique une gestion minutieuse conciliant activités de loisirs, préservation de la biodiversité et production de bois. Ces enjeux conduisent l'ONF à mettre en place une gouvernance adaptée avec ses partenaires. Le label Forêt d'Exception® distingue les forêts reconnues pour leur patrimoine remarquable : écologique, paysager, historique et sylvicole. A travers cette instance, l'ONF engage avec ses partenaires différents projets ancrés dans le territoire.

Vous avez été identifié comme partenaire par l'ONF dans le cadre du label Forêt d'Exception® - Massif de Fontainebleau. Pour établir le bilan des cinq dernières années (actions réalisées, concertation) dans le cadre du contrat de projet, nous vous proposons de répondre à un questionnaire.

Durée : environ 10-15 min

1. À quelles instances Forêt d'Exception® participez-vous (choix multiple) ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Comité de pilotage | <input type="checkbox"/> Groupe de travail |
| <input type="checkbox"/> Commission technique | <input type="checkbox"/> Aucune instance |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

2. À quel titre intervenez-vous dans Forêt d'Exception® (choix unique) ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Élu du territoire | <input type="checkbox"/> Entreprise privée |
| <input type="checkbox"/> Représentant d'une association | <input type="checkbox"/> Salarié de l'ONF |
| <input type="checkbox"/> Salarié d'une collectivité ou autre institution | |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

3. Quelle est votre profession ? (choix unique)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteurs, exploitants | <input type="checkbox"/> Ouvriers |
| <input type="checkbox"/> Employés | <input type="checkbox"/> Artisans, commerçants et chefs d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires | <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures |
| <input type="checkbox"/> Retraités | <input type="checkbox"/> Étudiant |
| <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle | |

4. Quel est votre âge ? (choix unique)

- < 30 ans 60-79 ans
 30-39 ans > 80 ans
 40-59 ans

5. Depuis combien d'année travaillez-vous ? vivez-vous sur ce territoire ?
(choix unique)

- < 5 ans 15-29 ans
 5-14 ans > 30 ans

6. Quelle est votre motivation principale pour participer à Forêt d'Exception® ?
(choix unique)

- Je représente ma structure et c'est mon travail
 Je suis curieux et ce projet m'intéresse
 Je veux défendre des valeurs ou sauvegarder un patrimoine (naturel ou culturel)
 Je veux faire connaître la forêt au grand public
 Je veux faire évoluer les pratiques et la gestion des forêts
 Je veux fédérer mon territoire autour de la forêt
 Je veux participer à un réseau professionnel sur la forêt
 Je viens car c'est utile
 Je viens développer ou partager mes connaissances

7. Qu'évoque, pour vous, Forêt d'Exception® ? (choix multiple : 3 max.)

- Un lieu pour mobiliser toutes les personnes intéressées par la forêt
 Un outil de gouvernance et concertation sur la forêt
 Un réseau de forêts et territoires remarquables
 Un terrain d'expérimentation et d'innovation
 Un territoire qui produit du bois de grande qualité
 Un vaste défi pour améliorer la gestion des forêts
 Une démarche technocratique qui n'apporte rien
 Une destination touristique à ne pas manquer

- Une forêt au riche patrimoine historique et culturel
 - Une forêt qui abrite une biodiversité remarquable
 - Une médaille pour redorer l'image de l'Office National des Forêts
 - Autres (60 caractères max.)
-
-

8. Quelles sont les deux phrases avec lesquelles vous êtes le plus d'accord ?
(choix multiple : 2 max.)

- Forêt d'Exception® c'est développer des synergies pour agir
- Forêt d'Exception® c'est réservé à une élite
- Forêt d'Exception® c'est un lieu où tout le monde est solidaire
- Forêt d'Exception® c'est un petit pas en avant
- Forêt d'Exception® désamorce des tensions
- Forêt d'Exception® donne une nouvelle place aux élus du territoire en forêt
- Forêt d'Exception® est au service de la société
- Forêt d'Exception® est retombé comme un soufflé
- Forêt d'Exception® est un rassemblement inédit autour de la forêt
- Forêt d'Exception® est une mise sous cloche de la forêt
- Forêt d'Exception® n'apporte pas grand-chose
- Forêt d'Exception® ne doit pas être une contrainte
- Tout avait déjà démarré avec Forêt d'Exception®

9. Êtes-vous globalement satisfait du dispositif Forêt d'Exception® auquel vous contribuez ? (choix unique)

- Pas du tout satisfait
- Peu satisfait
- Satisfait
- Très satisfait
- Sans avis

10. Pour vous, avec Forêt d'Exception®, quel type de partenaire est l'ONF ?
(choix multiple : 2 max.)

- Un partenaire encore trop méconnu
- Un partenaire inquiet pour son avenir
- Un partenaire ouvert au dialogue
- Un partenaire pas assez présent
- Un partenaire qui capture seul l'image du label
- Un partenaire qui n'a pas su évoluer
- Un partenaire qui ne tient pas ses promesses
- Un partenaire qui participe à la dynamique du territoire
- Un partenaire riche de connaissance à partager
- Un partenaire sans qui toute la dynamique retombe
- Ne peut pas se prononcer

11. Selon vous, les effets observables du dispositif Forêt d'Exception® depuis 2012 sont :

- L'acquisition de nouvelles connaissances
- L'apparition de nouveaux projets
- L'implication de nouveaux partenaires
- Plus d'attentions portées sur la forêt
- Un développement touristique du territoire
- Une forêt mieux entretenue
- Une meilleure prise en compte de l'environnement
- Une meilleure prise en compte du patrimoine culturel
- Une meilleure synergie entre acteurs
- Une motivation supplémentaire pour agir
- Une plus-value sur la vente de produit de la forêt
- Aucun effet visible à ce jour
- Autre (60 caractères max.)

.....

.....

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE Date de réception préfecture : 13/02/2024

12. Suite à l'expérience Forêt d'Exception®, en quoi les liens entre les acteurs ont-ils été modifiés ? (choix multiple : max. 3)

- De nouveaux acteurs participent
- Des partenariats sont engagés dans la durée
- L'ONF est à l'écoute du territoire
- Le dialogue s'est apaisé entre les acteurs
- Les acteurs du territoire se connaissent mieux
- Les acteurs travaillent mieux ensemble
- Les relations entre les acteurs se sont dégradées
- Un réseau d'acteurs s'est constitué
- Aucune modification notée à ce jour

13. Selon vous, quelle définition convient le mieux concernant la forêt de Fontainebleau (choix unique)

- Forêt d'Exception®
- Des paysages uniques
- Une forêt touristique
- Un réservoir de biodiversité
- Une forêt gérée
- Un patrimoine historique et culturel unique
- Un peu toutes ces définitions

14. Durant les cinq dernières années, les contrats de projet ont été mis en œuvre. Il se décline en cinq axes : METTRE LES AXES puis décliner les questions pour chaque axes

- Avez-vous connaissances des projets suivants : (choix multiple)
- Avez-vous constaté des améliorations concernant cette thématiques
- Avez-vous des remarques concernant les projets menés ?

15. D'après vous, quelles sont les points forts de la Forêt de Fontainebleau (60 caractères max.)

.....

.....

.....

16. D'après vous, quelles sont les points faibles de la Forêt de Fontainebleau
(60 caractères max.)

.....
.....

17. D'après vous, quelles sont les opportunités de la forêt Fontainebleau
(60 caractères max.)

.....
.....

18. D'après vous, quelles sont les menaces de la forêt de Fontainebleau
(60 caractères max.)

.....
.....

19. Quels sont, pour vous, les priorités pour vous dans les cinq années à venir
(choix multiple : 3 max.)

- Développer les liaisons douces
- Gérer la fréquentation
- Préserver la biodiversité
- Adapter la forêt au dérèglement climatique
- Développer l'offre touristique
- Gérer les pratiques
- Développer les services (restauration, commerce, ...)
- Gestion de la forêt (production de bois, chasse...)
- Maintien des paysages
- Gestion des déchets
- Gestion des flux (parkings, accès)
- Communication

20. Pour vous, quelle est la priorité en forêt de Fontainebleau (choix unique) ?

- Accueil du public (gestion des flux, balisage, services...)
- Préservation de la biodiversité
- Gestion de la forêt (adaptation de la forêt aux changements climatiques)
- Un équilibre fragile des trois

21. Si vous pouviez réaliser un projet en forêt de Fontainebleau, quel serait-il ?
(150 caractères maximum)

.....

.....

.....

.....

22. Souhaitez-vous recevoir les résultats de cette enquête ?

- Oui Non

23. Si oui, pouvez-vous indiquer votre adresse électronique

.....

24. Remarques (500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 5 : Liste des participants aux ateliers de concertation

Organisme	Noms des participants
ASABEPI	Pascal Villebeuf
Association des Amis de la forêt de Fontainebleau	Régis Allain, Jean-Pierre Cojan, Bertrand Dehelly, Patrick Lecolle, Sylvie Lecolle, William Mouilloix, Jean-Claude Polton, François Théry, Lydie Théry
CNPF	Xavier Jenner
Commune de Barbizon	Yves Coze
Commune de Bourron-Marlotte	Véronique Mourichon
Commune de Fontainebleau	Florent Besnard, Hélène Maggiori
Commune de la Rochette	Frédéric Montaillier, Patrick Picard
Commune de Larchant	Laurence Caserini
Commune de Samois	Michel Chariau
Commune du Vaudoué	Olivier Colin
Conseil départemental de Seine-et-Marne	Catarina Bento, Paul Godart, Béatrice Rucheton
DDT Seine-et-Marne	Dorien Nouallet
DRIEAT Île-de-France	Jeanne-Marie Debroize
FFRandonnée de Seine-et-Marne	René Boccanfuso
Fontainebleau Tourisme	Christelle Berthevas, Karine Cozien
Naturalistes	Marie Liron
Office national des forêts – Agence Île-de-France Est	Matthieu Augery, Sarah Charre, Sophie David, Guillaume Larrière, Alexandre Liebert, Julien Simon, Morgane Souche, Virginie Veau,
Office national des forêts – Pôle recherche, développement et innovation	Vincent Boulanger
Office national des forêts – Unité territoriale de Fontainebleau	Valentin Aguas, Jean-François Baron, Mathieu Bernard, Alexandre Butin, David Cudrax, Valéry Lange, Nicolas Laurent, Julien Loppin, Thierry Martin, Julien Vabre Philippe Tailfer,
Parc naturel régional du Gâtinais français	Cassandra Lafont, Loriane Nikiel
Pie verte 77	Joël Savry
Réserve de Biosphère	Auxane Buresi
SDIS 77	Olivier Compta
Seine-et-Marne attractivité	Florent Pipino
SEMEA	Mathieu Kokot

Annexe 6 : Le plan de communication et quelques exemples de communication (infolettres et articles de presse)

Un plan de communication ambitieux : faciliter l'accès à l'information et améliorer la lisibilité de la démarche

Le plan de communication du contrat 2017-2022 a visé à renforcer l'information forestière portée vers le public et à le sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Le positionnement de la communication s'est appuyé sur la ligne directrice du contrat dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- faire connaître la Forêt d'Exception® ;
- valoriser les actions réalisées dans le cadre du label ;
- expliquer et faire comprendre la gestion durable des forêts ;
- améliorer et partager les connaissances forestières ;
- informer et sensibiliser sur les bonnes pratiques, sur la protection de l'environnement et sur les effets du changement climatique sur la forêt et ses paysages.



Il s'est agi de développer divers contenus et outils éditoriaux. La démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'est appuyée sur un panel d'outils d'information et de communication parmi lesquels les panneaux d'information, les divers documents éditoriaux, le web (infolettre, site internet de l'ONF), les réseaux sociaux (groupe Facebook) et d'autres supports dématérialisés comme la vidéo.

Les membres signataires de la démarche Forêt d'Exception® constituent une cible privilégiée de la communication et peuvent jouer un rôle de relais pour faire passer les messages de sensibilisation par exemple.

Ci-après sont détaillés les canaux d'informations sur lesquels l'ONF a diffusé du contenu lié à la démarche Forêt d'Exception®.

Le hub internet « Forêt de Fontainebleau » sur onf.fr

Accessible depuis le site national onf.fr, le site propose des informations aux différents publics : le grand public à la recherche de sites à découvrir, les riverains confrontés à des interventions de gestion, les usagers qui souhaitent connaître les règles à respecter, les spécialistes recherchant des contenus approfondis, etc.

Outils mobiles et réseaux sociaux

La portabilité de l'information sur les réseaux sociaux constitue un vecteur d'information non négligeable. Le groupe Facebook « Forêt de Fontainebleau », lancé en février 2018, vise à faire découvrir le massif forestier de Fontainebleau et enrichir l'accès à l'actualité forestière. Fort de 10 000 membres à ce jour, il leur permet de s'informer, réagir, partager des actualités, des photos, ou encore leur point de vue, recevoir des alertes parfois en urgence. (météorologiques, feu de forêt).

Campagnes d'information et de sensibilisation saisonnières ou ciblées

Une information régulière ou spécifique sur l'actualité de la forêt continue à être diffusée selon les canaux informatifs « plus classiques » : flyers, lettres d'information, e-mailing, affichage... La diversité des thèmes constitue une vraie opportunité en matière de communication et de valorisation des actions du contrat de projet et des actualités forestières. Celles-ci permettent de répondre aux questions régulières des usagers qui recherchent bien souvent une information ponctuelle puis saisonnière et de faire connaître les réalisations du contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception®. Pour diffuser ces supports, l'agence dispose d'un fichier contacts d'environ 3 500 membres sur lequel elle s'appuie sur le massif de Fontainebleau. Lors du contrat de projet précédent, ce sont quelques 150 infolettres qui y ont été diffusées.

Relation presse régulière

La plupart des projets de la démarche Forêt d'Exception® intéressent la presse locale qui constitue un vecteur d'information important localement. La notoriété du massif de Fontainebleau attire les médias tant locaux que nationaux, qui lui portent un intérêt grandissant. Une relation presse s'effectue de manière régulière dans le but de valoriser les actions portées par l'agence ONF Île-de-France Est et les partenariats. Accueil du public, protection de l'environnement, sensibilisation aux bonnes pratiques, sylviculture, événements, sensibilisation aux bonnes pratiques, tous ces sujets suscitent l'intérêt de la presse. En moyenne chaque année, on compte une cinquantaine d'articles de presse qui valorisent les informations envoyées par l'ONF.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Communication partenariale et événementielle

L'événementiel à travers les manifestations ou opérations partenariales destinées au grand public est un axe de communication à renouveler pour le prochain contrat en lien avec la démarche de candidature au label UNESCO. Il constitue une véritable opportunité pour Forêt d'Exception® en matière de communication. L'organisation ou la participation à un événement est un outil de proximité qui permet de toucher un public très large et de le sensibiliser aux questions forestières.



En complément des opérations organisées par les partenaires de l'ONF (Marre des Déchets, Forêt Belle, les Naturiales, Festival Terre Avenir, Nuits des Forêts...), l'agence Île-de-France Est propose des rendez-vous durant lesquels les forestiers partent à la rencontre du public. Ils reposent sur trois événements importants : Tous en Forêt, Les Estivales de la Forêt et Branche & Ciné. Sensibiliser le plus grand nombre en faisant découvrir l'exceptionnelle richesse du massif tout en expliquant les actions de l'ONF constitue un enjeu fort de Forêt d'Exception®.



La communication événementielle témoigne de la volonté de fédérer l'ensemble des partenaires autour de rendez-vous ouverts à tous. Les activités artistiques sont également mises en lumière lors de ces opérations de communication. Elles entendent lier la culture et la nature représentant un élément d'identité fort sur Fontainebleau.



Réalisation de vidéos pédagogiques pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques en forêt et à la gestion multifonctionnelle

Deux actions importantes, portées par des partenaires dans lesquels l'ONF a été partenaire et non pilotes, est la réalisation de plusieurs vidéos à viser pédagogiques.

En 2019, l'association des Amis de la forêt de Fontainebleau (AFF) a réalisé un film documentaire de 52 min sur la forêt de Fontainebleau. Trois personnels de l'ONF (le directeur d'agence, la responsable de l'unité territoriale de Fontainebleau Sud et la responsable du service environnement et accueil du public) exposent les actions de l'office en matière de sylviculture, de protection de l'environnement et d'accueil du public. En 2020, il a ensuite été décliné en format 16 min pour les scolaires. Ce film est distribué gratuitement dans les écoles sous forme de clés USB.

En 2022, l'association Mountain Bikers Foundation (MBF) a réalisé 7 vidéos sur les bonnes pratiques VTT en forêt de Fontainebleau. 6 vidéos sont en format courts, environ 3 min, alors que la dernière dure 6 min et présente l'ensemble des consignes en intégrant la notion de fragilité du massif forestier.

Lettres d'information



MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU

EN CETTE SAISON, L'ONF RENFORCE LA SURVEILLANCE DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Premier massif forestier d'Ile-de-France (22 000 hectares), Fontainebleau est aussi le plus visité avec plus de 10 millions de visiteurs par an. Cette fréquentation s'accroît en cette saison. Elle implique une surveillance renforcée afin de veiller à l'intégrité du patrimoine naturel et à la sécurité du public. Pour cela, l'ONF déploie différents dispositifs de jour comme de nuit.



Le code forestier prévoit que l'Office national des forêts veille à l'intégrité du patrimoine des forêts publiques ainsi qu'à la sécurité du public : protection, contrôle, surveillance, réhabilitation et mise en valeur des espaces naturels et des paysages.

GARANTIR L'INTÉGRITÉ DU MILIEU NATUREL ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

Dans leurs missions quotidiennes liées à la gestion forestière, les techniciens de l'ONF sillonnent le massif de Fontainebleau afin d'assurer un service de sécurité. Ces dispositifs de surveillance se renforcent d'avril à octobre lorsque la belle saison commence, puis que la fréquentation augmente.

Ils remplissent plusieurs objectifs : l'accueil, la sensibilisation du public, mais aussi le contrôle allant jusqu'à la constatation d'infractions. Les principaux risques et nuisances sont les dépôts de déchets, les feux de camp et de bivouacs, les intrusions et circulations non autorisées. Les forestiers apportent aussi assistance en cas de besoin, tout en assurant une intervention rapide lors de situations d'urgence.

TROIS DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET DE POLICE

D'avril à octobre, la surveillance effectuée par les agents de l'ONF repose sur trois dispositifs :

- PATROUILLES NOCTURNES

Le massif forestier enregistre en moyenne une trentaine de départs de feu par an. Les départs de feu, en semaine, sont souvent provoqués



par un feu de bivouac mal éteint le week-end. C'est pourquoi, l'ONF organise conjointement avec l'Office français de la biodiversité (OFB), la police et la gendarmerie des tournées de surveillance nocturnes. Elles se concentrent surtout sur zones à risque, notamment celles liées aux feux de bivouacs et de camps, interdits en forêt. Ce dispositif spécifique de contrôle interservices mobilise en moyenne une dizaine d'agents.

- **PERMANENCE VÉHICULÉE**

Durant 36 week-ends par an, de Pâques à la Toussaint, une équipe mobile constituée de 2 agents de l'ONF sillonne en véhicule les secteurs fréquentés pour relever les atteintes et infractions commises comme par exemple le dépôt de déchets et la circulation des véhicules non autorisés en forêt. Elle intervient rapidement et, grâce sa bonne connaissance de la forêt, guide les services de secours en cas de besoin. Elle réalise le suivi des manifestations organisées en forêt. Elle informe également le public sur la réglementation en vigueur.

- **BRIGADE ÉQUESTRE**

La brigade équestre de l'ONF patrouille les week-ends, d'avril à septembre. Par équipe de deux, les cavaliers de l'ONF sillonnent les endroits impraticables en voiture : chaos rocheux, aires de pique-nique, circuits de randonnée. Sa vocation davantage pédagogique s'attache notamment à sensibiliser le public à la protection de la nature, mais aussi aider les promeneurs perdus ou orienter les pompiers en cas d'intervention.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 FONTAINEBLEAU
Contact : guillaume.larriere@onf.fr
Mobile : 06 27 66 73 94



Forêt de Fontainebleau

L'ONF entretient la lande sèche des Coulevreux

Depuis novembre 2021, l'Office national des forêts (ONF) restaure la lande sèche des Coulevreux, située dans la réserve biologique dirigée de la Haute Borne en forêt domaniale de Fontainebleau (Seine-et-Marne). Ces travaux consistent à enlever les pins qui envahissent naturellement ce milieu non boisé, au détriment des bruyères et callunes. Avec pour objectif de conserver la richesse écologique de la lande.



La croissance des pins menace la richesse écologique de la lande

Cet hiver, les ouvriers de l'ONF ont **réalisé une coupe de jeunes pins sur la lande sèche des Coulevreux**, située dans la réserve biologique dirigée (RBD) de la Haute Borne dans la forêt de Fontainebleau. Aidés par les jeunes du 2^e Régiment du Service Militaire Volontaire de Brétigny-sur-Orge qui, en ce début d'année, sont **venus retirer les branches et branchages** mis en tas sur place après l'intervention.

Par ces actions, l'ONF entend **ralentir la dynamique naturelle de boisement** afin de conserver la bruyère cendrée et la callune. Caractéristiques de cet écosystème, **ces plantes offrent gîte et couvert à de nombreuses espèces emblématiques**. Bien que reconnues comme habitat d'intérêt européen (Natura 2000), **les landes se raréfient en Île-de-France**. Sans entretien, la végétation pousse, laisse place à un fourré (prunelier, aubépines...), puis les arbres se développent, **finissant par faire disparaître les landes et leur biodiversité singulière**.

Ces milieux remarquables indispensables à la sauvegarde de nombreuses espèces (oiseaux, reptiles, libellules...) **nécessitent une gestion conservatoire**. Outre leur valeur écologique forte, elles présentent aussi un intérêt paysager et culturel. Raison pour laquelle l'ONF les restaure. C'est particulièrement le cas dans le massif de Fontainebleau où **les milieux ouverts s'étendent sur près de 1 500 hectares**, classés en réserves biologiques dirigées.

La valeur écologique de la lande menacée

La nature ayant horreur du vide, par la croissance des végétaux, elle occupe tout l'espace disponible. **Pour la biodiversité, cette dynamique naturelle n'est pas sans conséquence**. Les landes sèches abritent plusieurs espèces végétales et animales spécifiques. C'est-à-dire que ces espèces en dépendent et ne peuvent pas vivre ou se reproduire dans d'autres endroits. Figurent parmi elles **des oiseaux comme l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, le Pouillot fitis ou encore l'Alouette lulu**. Ces trois derniers sont considérés « en danger » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en Île-de-France.

LA FAUVETTE PITCHOU UN OISEAU MENACÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Ce petit oiseau se reproduit uniquement en milieu ouvert. Sa reproduction devient impossible lorsque le milieu se boise. D'après un inventaire réalisé en 2019 par l'ONF et l'association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau dans le cadre de Natura 2000, on compte aujourd'hui moins de trente couples sur le massif de Fontainebleau, seul massif en Île-de-France où l'espèce subsiste toujours. La conservation des landes constitue une priorité forte pour la survie de cet oiseau rare.

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 FONTAINEBLEAU

L'intérêt naturaliste de la lande se mesure aussi par **la forte abondance de plantes rares** comme l'Hélianthème en ombelle, l'Orobanche des genêts mais aussi quelques autres espèces assez particulières au massif de Fontainebleau : le Genêt ailé et la Laïche des bruyères.

Des travaux indispensables pour conserver ce milieu

Conserver le **bon état écologique** des landes est une priorité pour l'ONF. Cela implique des travaux réguliers de la part des forestiers. Du simple **arrachage manuel, au débroussaillage** lorsque la végétation est basse en passant **par des coupes** dès que les arbres sont trop hauts, les interventions varient selon les situations.

Enfin, sur certains sites, l'ONF **recourt à l'éco-pâturage**. Un contrat Natura 2000 a été établi avec un berger. Chaque année, entre avril et septembre, environ 300 moutons pâturent en forêt domaniale de Fontainebleau. Une itinérance de parcelle en parcelle qui couvre 200 hectares de landes et pelouses sèches.

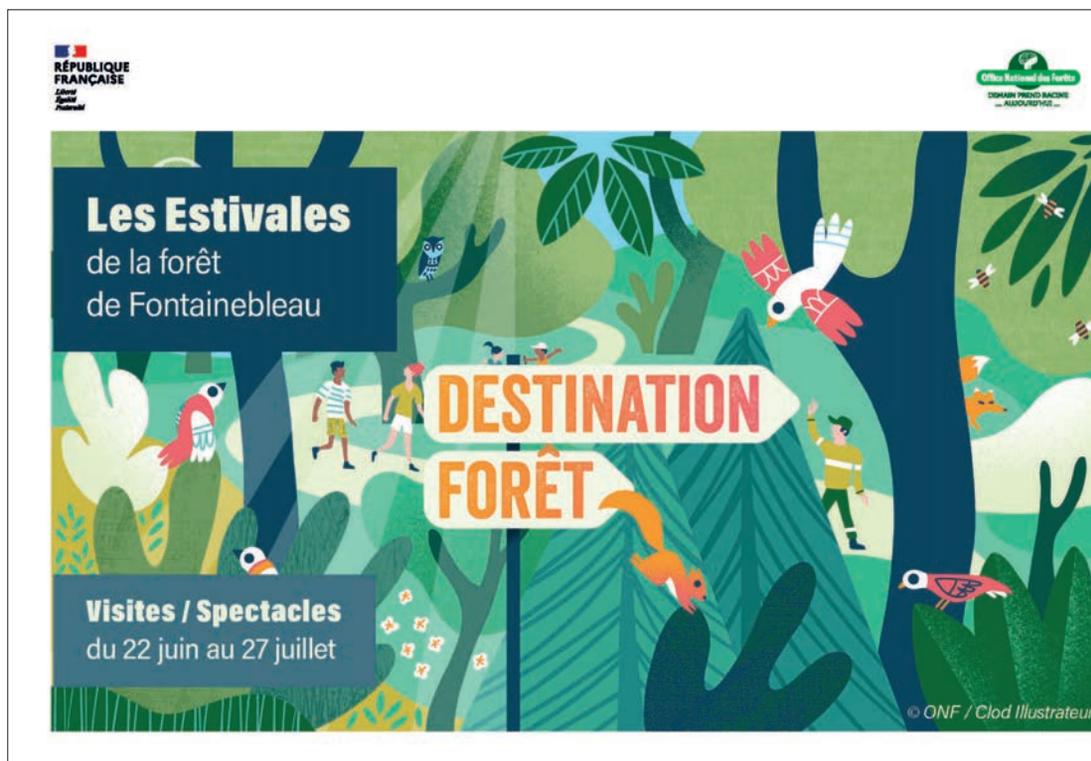
Cependant, le pâturage n'étant plus efficace lorsque les arbustes sont trop denses ou que les arbres sont trop hauts, **les interventions mécanisées restent nécessaires.**



La coupe des pins permet de conserver le bon état écologique de la lande



La lande des Coulouvreaux après les travaux



Explorer la forêt de Fontainebleau sous toutes ses facettes, c'est possible à l'occasion des Estivales de la forêt ! Au fil de visites accompagnées par des forestiers, vous découvrirez l'exceptionnelle richesse de son patrimoine naturel et culturel. Des traits méconnus de son histoire, à la diversité de ses écosystèmes en passant par la préservation de la biodiversité et la gestion forestière, vous ne resterez pas insensibles aux thèmes mis en lumière en 2022.

Six rendez-vous vous attendent du 22 juin au 27 juillet. Gratuits, ils s'adressent à tous ceux qui souhaitent mieux connaître le rôle, les actions et les missions de l'ONF. Des sorties nature qui vous feront changer votre regard sur la forêt.

Inscrivez-vous sur onf.fr

SPECTACLE
MERCREDI 22 JUIN
Tout feu, tout flambe !

L'ONF et la compagnie Les Arlequins vous proposent un spectacle tout public autour de la protection de la forêt. Tout feu, tout flambe sensibilise le public aux problèmes des feux de forêt, trop souvent dus à l'imprudence humaine. La pièce aborde de manière subtile les gestes simples pour les éviter. Le public se laisse porter par... Des personnages stimulant l'imagination qui nous aident à adopter les bonnes attitudes. On ne joue pas avec des allumettes et encore moins en forêt lorsque la sécheresse fait rage et que l'eau manque ! Des lutins vont vite regretter d'avoir suivi les mauvais conseils de la méchante sorcière Cornelia... Elle leur a soufflé d'allumer un feu pour faire sécher leur linge ! A la fois drôle et léger, le spectacle interpelle le public tout en transmettant les bons conseils à connaître.

FORÊT DE FONTAINEBLEAU
SITE DU CABARET MASSON
2 SÉANCES : 14H30 ET 16H30 / DURÉE 50 MIN
A PARTIR DE 4 ANS



SORTIE NATURE
MERCREDI 29 JUIN - 14H30
 Regard sur les paysages d'hier à
 aujourd'hui

Redonner vie aux paysages rocheux atypiques, sublimes par les peintres du XIX^e siècle, voilà l'objectif des coupes de pins conduites par l'ONF en 2018 sur la commune de Bourron-Marlotte en forêt de Fontainebleau. A travers cette intervention, l'ONF remettrait en lumière le chaos rocheux et les landes sur le site des Etroitures et du Long Rocher. Quatre ans plus tard, venez échanger sur ce projet et partagez votre perception sur l'évolution du paysage aujourd'hui.

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU : PARKING DE LA
 PLAINE VERTE (BOURRON-MARLOTTE)**
DURÉE 2H
A PARTIR DE 12 ANS



SORTIE NATURE
MERCREDI 6 JUILLET - 9H
 Les landes : tout le contraire
 d'une broussaille

Milieux à haute valeur patrimoniale les landes présentent des intérêts multiples (paysager, écologique, culturel). Bien que reconnus comme habitats d'intérêt européen, ces paysages non boisés se raréfient. Sans intervention, la végétation s'y développe, les pins et bouleaux s'installent refermant le paysage. Pour la biodiversité cela n'est pas sans conséquence car certaines espèces menacées en dépendent. Découvrez ces milieux et les actions mises en place pour les conserver.

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU : PARKING DE LA
 FEUILLARDIÈRE - DURÉE 2H / A PARTIR DE 12 ANS.**
**MARCHE D'ENVIRON 20 MIN AVANT D'ARRIVER
 À LA LANDE DU LARIS QUI PARLE.**



SORTIE NATURE
MERCREDI 13 JUILLET - 9H30
 Les réserves biologiques : des
 réservoirs de biodiversité

Dans les réserves biologiques intégrales (RBI), l'empreinte de l'homme se fait rare. Le public n'y est normalement pas autorisé. Dans ces lieux de conservation, la nature s'exprime en un mélange de branches cassées, vieux bois et arbres morts. Cette « anarchie » apparente assure la conservation d'insectes qui se nourrissent ou vivent dans le bois mort. Ici, forestiers et naturalistes étudient la dynamique naturelle d'une forêt laissée en libre évolution. A l'inverse des réserves biologiques dirigées, où les forestiers interviennent pour conserver les éléments biologiquement remarquables.

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU : CARREFOUR LOUIS
 PHILIPPE / DURÉE 2H**
A PARTIR DE 12 ANS



SORTIE NATURE
MERCREDI 20 JUILLET - 14H30
 Franchard, c'est toute une histoire

Des mille trésors de la forêt de Fontainebleau qui suscitent l'émerveillement des promeneurs, beaucoup se trouvent à Franchard. Ce site, connu pour son ermitage est le plus célèbre et anciennement fréquenté de la forêt. Du chêne Georges Sand à l'Œil-des-Nations en passant par la Roche qui Pleure, sans oublier ses points de vue et paysages désolés, plongez-vous dans l'histoire de ce lieu qui recèle encore de nombreuses curiosités.

**FORÊT DE FONTAINEBLEAU : PARKING DE
 FRANCHARD / DURÉE 2H30**
A PARTIR DE 12 ANS



SORTIE NATURE
MERCREDI 27 JUILLET - 14H30
La forêt de Fontainebleau face au
changement climatique

La forêt de Fontainebleau n'échappe aux effets du changement climatique. Si les projections météorologiques s'accordent sur un réchauffement global, de nombreuses incertitudes demeurent encore quant à son ampleur et à la capacité d'adaptation des essences forestières. Ces dérèglements appellent les forestiers à innover, à diversifier les essences, à donner les armes à la forêt pour qu'elle perdure. Venez comprendre comment l'ONF prend en compte ces évolutions dans la gestion.

FORÊT DE FONTAINEBLEAU : PARKING DU MONT USSY (ROUTE LOUISE) À FONTAINEBLEAU
DURÉE 2H / À PARTIR DE 12 ANS.

POUR TOUTES LES SORTIES

- > Prévoir une tenue adaptée à la sortie en forêt.
- > En cas de très mauvais temps, la sortie sera annulée.

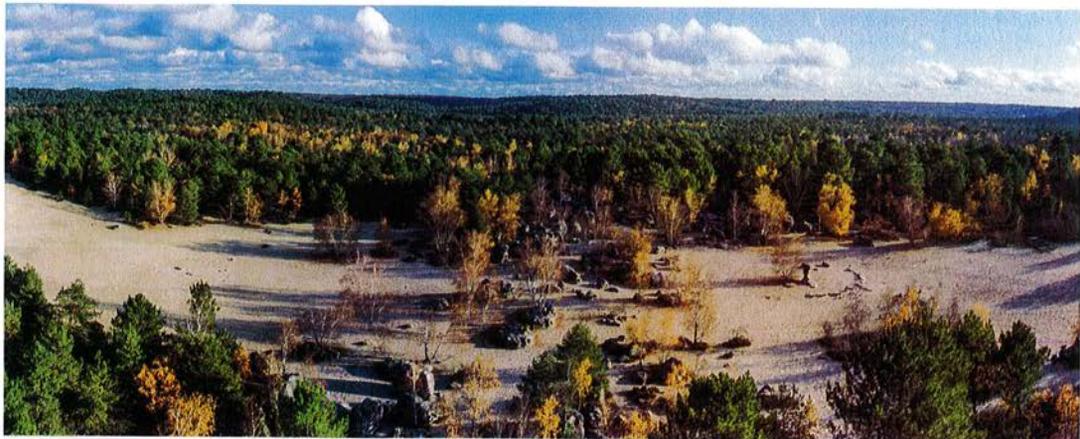
INFOS ET RÉSERVATION
ONF.FR



Les Echos

WEEK-END

BUSINESS STORY / CULTURE / STYLE / ... ET MOI



FONTAINEBLEAU, FORÊT EN FIÈVRE

crise sanitaire a encore accru l'engouement pour le site naturel français le plus visité, proche de la saturation. Un nouveau chapitre dans la riche histoire du massif forestier.

DOLLY PARTON

De la country au féminisme



VINS

SUR LA ROUTE DES VICINES DE STARS
+ DE TOUTES LES COULEURS
+ SÉLECTION CHAMPAGNES ET ROSÉS

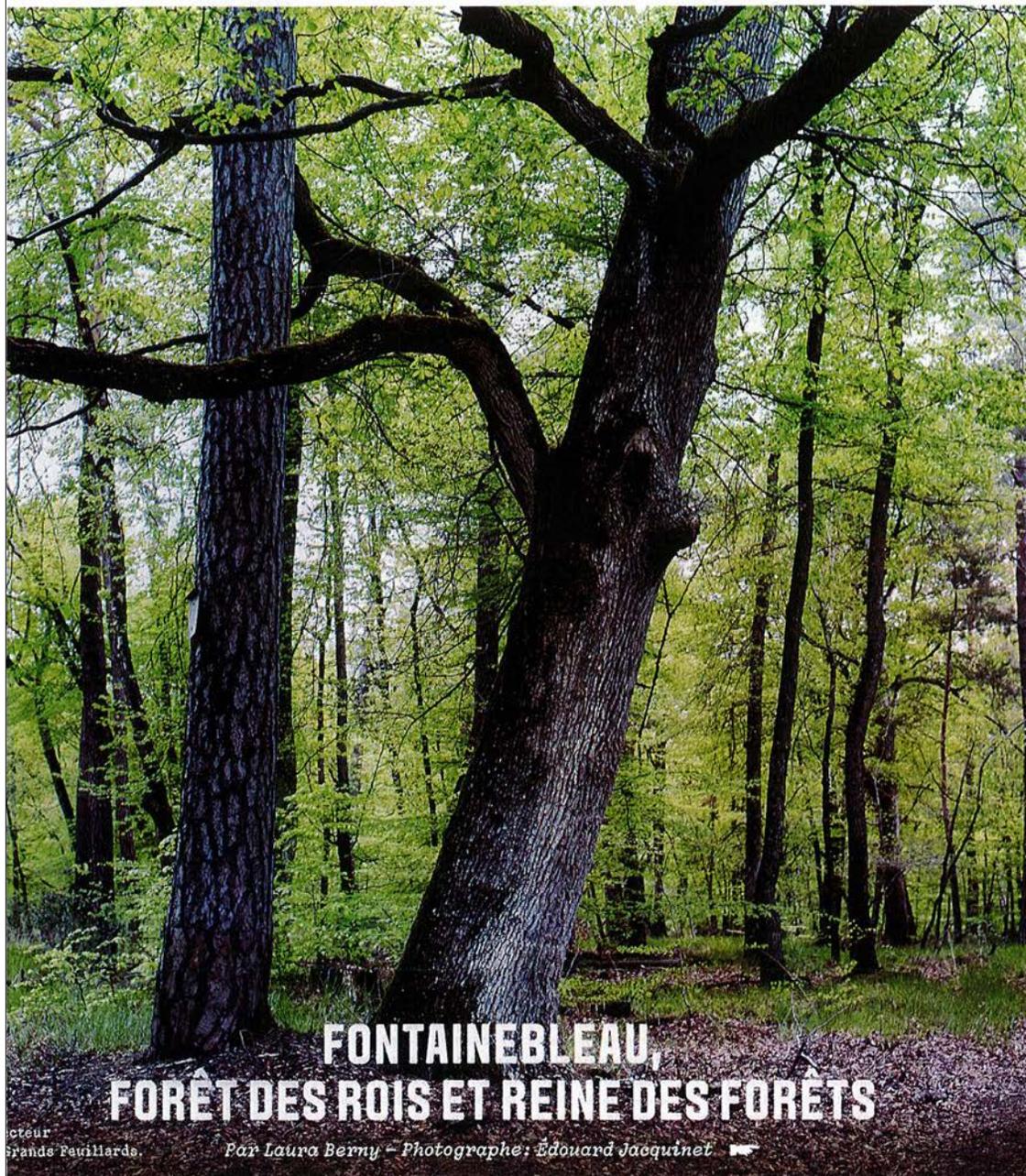
CHINE

Le nouveau prolétariat des livreurs à scooter

LA FASHION WEEK DANS TOUS SES ÉCLATS

BUSINESS STORY

09 JUILLET 2021



LES ECHOS WEEK-END - 21

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

BUSINESS STORY



Site naturel français le plus visité, ce massif forestier, dont la diversité des paysages fascine depuis longtemps artistes et promeneurs, connaît un succès sans précédent depuis la crise sanitaire. Au point, parfois, de voir ses accès saturés. Une forêt où les légendes et les fantasmes le disputent à la réalité...

À

Fontainebleau, ce charmant cocon urbain régulièrement classé parmi les villes les plus agréables de France, on a perdu cette année, commencée sous le signe du confinement, le sens des saisons. Il fallait voir en plein week-end de février, les 3600 places de stationnements officiels prises d'assaut comme si l'on était déjà au printemps. Aux abords des sites emblématiques des gorges d'Apremont et de Franchard ou du massif des Trois Pignons, les voitures se garaient où elles pouvaient, certaines devant les barrières forestières, bloquant les accès aux services de secours ou aux pompiers. Désormais, la célèbre forêt ne désemplit plus, même les dimanches d'hiver : les sentiers les plus prisés n'ont plus rien d'aventureux tant on rencontre de marcheurs et les bouchons aux abords de l'autoroute se multiplient en fin d'après-midi.

À la fin du premier confinement, le site naturel le plus fréquenté du pays, avec plus de 10 millions de visites par an, avait déjà connu un afflux inédit de promeneurs. À tel point qu'il avait fallu fermer certaines voies d'accès. « On n'avait jamais vu autant de monde », se rappelle Guillaume Larrière, porte-parole de l'agence Île-de-France-Est de l'Office national des forêts (ONF), en charge de cette forêt domaniale, la deuxième plus grande après celle d'Orléans. En mai, un nouveau rush a eu lieu, même s'il était moins fort que l'an dernier. « Sur le parking du site de Franchard, l'un des plus fréquentés, on a compté jusqu'à 400 bus par semaine en juin, surtout des scolaires et des centres de loisirs », poursuit le responsable, qui a vu aussi revenir les grimpeurs étrangers, notamment d'Europe du Nord. L'appel de la forêt est irrésistible en ces temps de crise sanitaire. Pendant des siècles, les rois n'y venaient-ils pas d'ailleurs pour se protéger des foyers infectieux de la ville ?

Autre signe évident de l'attraction redoublée pour ce massif forestier situé à 60 km au sud de Paris : la pression immobilière n'y cesse d'augmenter. « Tous les témoignages concordent pour dire que les maisons partent comme des petits pains à Fontainebleau, d'autant que l'offre est rare puisque la ville est enserrée par la forêt. Les droits de mutation ont pas mal augmenté en 2020. Alors qu'en mai dernier, on anticipait une baisse de 80 enfants dans les écoles de la ville, on a assisté à une hausse de 50 enfants en septembre », se réjouit Frédéric Valletoux, le maire de Fontainebleau. « Il y a en effet une augmentation des demandes de la part des familles et des citadins, surtout parisiens, pour Fontainebleau et les villages environnants. Au-delà de la forêt, idéale quand on a des enfants, ils sont attirés par la bonne desserte ferroviaire, la ligne R considérée comme sûre qui conduit à la gare de Lyon en moins de quarante minutes, le charme d'une ville royale assez animée en hiver, la présence de



LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU



Le secteur du Rocher de
dans la forêt de Fontainebleau
labellisée Forêt d'exception en

LES ECHOS WEEK-END - 23

BUSINESS STORY

bonnes écoles, d'un lycée international et aussi de l'Insead dont le rayonnement est international», explique Marie de Saint Perier. Agent immobilier chez Barnes, cette ex-Parissienne s'est elle-même récemment installée à Samoès, l'un des spots parmi les plus recherchés de la région avec Barbizon ou Bois-le-Roi. «Du coup, les prix ont gagné environ 10% sur un an. À Barbizon, le mètre carré moyen atteint désormais les 3500 euros, une maison à Fontainebleau tourne à 4700 euros le mètre carré. Des biens partent bien sûr à des prix supérieurs, mais c'est déjà élevé pour la région!»

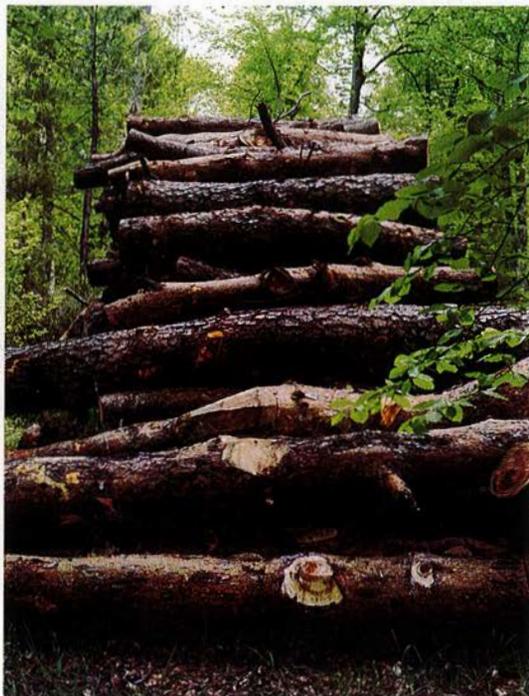
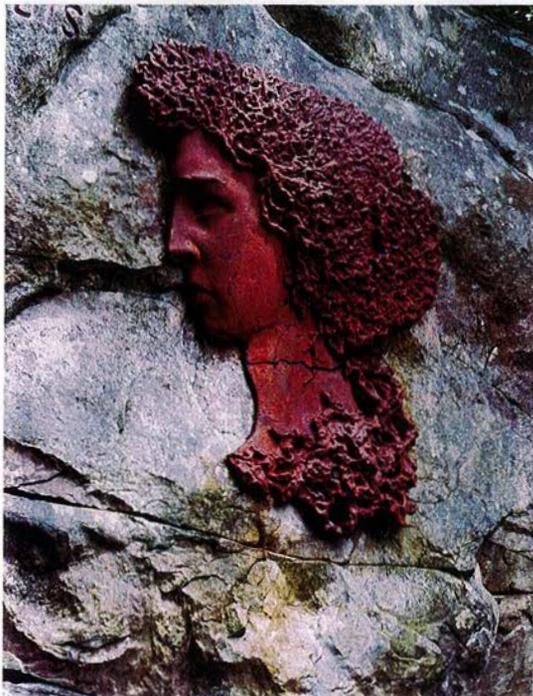
Cet attrait, le massif forestier de 22000 ha, avec la forêt des Trois Pignons à l'ouest et celle de la Commanderie au sud, le doit à de multiples raisons dont la plupart ne datent pas d'hier. «Avec ses grandes futaies de chênes et de hêtres, ses centaines d'arbres remarquables, les chaos rocheux prisés des grimpeurs, les pins et le sable blanc qui font penser à la mer, ses landes sauvages couvertes de callunes [bruyères], ses petites mares aux noms poétiques, ses dénivellés incroyables et les plaines de grès, cette forêt présente une diversité de paysages absolument unique», résume en marchant sur le Sentier des peintres Bertrand Dehelly, le président des Amis de la forêt de Fontainebleau (AFF), la plus vieille association

francilienne de protection de la nature puisqu'elle a été créée deux ans seulement après la loi de 1905. «On est face à une vraie mosaïque de paysages au carrefour biogéologique de plusieurs influences: océaniques et continentales bien sûr (feuillus, landes), mais également nordiques et montagnardes (myrtilles, pins sylvestres), voire méditerranéennes (guêpier d'Europe, orchidées, pin maritime...)», renchérit Jean-Philippe Sibley, président de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), créée en 1913. Ce massif abrite aussi près de 12000 espèces végétales et animales dont certaines rares ou menacées, comme l'alouette lulu ou la fauvette pitchou.

«Fontainebleau fait partie des forêts européennes les plus riches en biodiversité, du fait notamment de la présence des hommes au cours des siècles», ajoute Sophie David, en charge du projet Forêt d'exception à l'ONF. Après les chasseurs-cueilleurs de l'âge préhistorique, qui ont laissé près de 2000 abris gravés, cet espace a connu l'agriculture il y a 2000 ans, comme en témoigne la centaine de fermes gallo-romaines mises au jour, la coupe du bois pour le chauffage au Moyen Âge, le pâturage pendant des centaines d'années avec jusqu'à 20000 bêtes au

xix^e siècle... Quant à la présence des rois, elle a évidemment marqué à jamais ce territoire avec les carrefours en étoile et les grandes allées destinées à faciliter les chasses royales, les plantations de feuillus à partir de Louis XIV, puis les résineux pour construire les bateaux de la Marine nationale, les carrières de grès pour les pavés de Paris et l'exploitation du sable, l'un des plus purs du monde, pour les verriers de Murano et même la pyramide du Louvre...

Terrain de chasse des rois, lieu d'extractions diverses... voilà les deux grandes fonctions de Fontainebleau pendant près d'un millénaire, mais au xix^e siècle, une nouvelle, plus étonnante, va émerger, celle de musée naturel. Grâce aux écrivains dits romantiques, comme Alfred de Musset et George Sand, qui aimaient s'y promener, aux fameux sentiers bleus créés par Claude-François Denecourt (voir encadré p. 25) à partir de 1842, à la mise en service de la gare d'Avon en 1849 et, bien sûr, aux peintres dits de l'école de Barbizon, Camille Corot, Théodore Rousseau et Jean-François Millet en tête, tombés sous le charme de cette forêt si singulière. De 1781 à 1879, 557 peintres, de nationalités différentes, ont exposé au moins une œuvre d'inspiration bellifontaine au Salon...



Sous la plume de Senancour, René-Richard Castel, ou encore Théophile Gautier, cette forêt devient un paysage échappant à toute raison : « Océan de sable étincelant de feux », « gorge profonde où l'œil des deux côtés ne voit que rochers monstrueux », « montagnes escarpées » – alors que son point le plus haut culmine à 146 mètres... Il est vrai que s'y essaient 30 000 blocs de grès dont les 10 000 passages constituent de nos jours autant de défis pour les amateurs d'escalade, les meilleurs grimpeurs du monde se concentrant sur les blocs du Bas-Cuvier et les gorges d'Aprémont (voir encadré p. 27).

« UN MONUMENT NATIONAL »

Dès le XIX^e, certains comparent Fontainebleau aux Alpes ou à la Suisse, d'autres à « Smyrne, avec ces hauts cyprès se profilant sur l'émail bleu du ciel », aux « forêts d'Amérique », à une savane ou une steppe couverte de bruyères, une « mer verte » disait Michelet... L'engouement est tel pour cette nature rêvée, voire fantasmée, qu'une pétition circule à Paris pour en faire un « monument national », selon les mots même de Victor Hugo. C'est ainsi qu'en 1853, une commission d'artistes et de forestiers retire 624 hectares de toute exploitation. Suivra en 1861 un décret de Napoléon III créant les fameuses « séries artistiques », exemptées des coupes forestières sur 1090 hectares, renommées aujourd'hui « réserves biologiques intégrales ». Ce sera le premier site naturel au monde à bénéficier d'une mesure de protection, onze ans avant la création du parc national de Yellowstone aux États-Unis... Dans ces réserves protégées où le public ne peut pas aller, les arbres même morts s'avèrent d'incroyables réservoirs à biodiversité. « Une cavité peut servir d'abri à une martre, une fente à une chauve-souris, les insectes saproxyliques vont manger une partie du tronc... Si le bois n'était pas au sol, c'est tout un écosystème qui ne serait pas là », commente Gilles Defour, technicien forestier territorial à l'ONF.

Face à ce mouvement écologique avant l'heure, l'exploitation de la forêt a évolué : les carrières ont disparu, les quelques puits de pétrole au sein même de la forêt ont fermé, même si d'autres sont toujours en exploitation à Nonville, à une quinzaine de kilomètres. Surtout, les coupes claires ont fait place aux coupes plus jardinées ou irrégulières.



Page de gauche : *Némorosa, reine des bois*, œuvre du sculpteur Adam Salomon (1818-81) réalisée en 1948 d'après une légende inventée par le poète Alexis Durand en 1849.

Grumes au carrefour des Grands Feuillards en attente d'acheteurs.

En 1963, le tronçon de l'autoroute A6 (ci-contre) entre Fontainebleau et Nemours a coupé la forêt en deux.

« Du temps de Louis XIV, on cultivait la forêt par futaies régulières de 10 ou 20 ha, d'essences plus ou moins proches mais d'âges similaires et on faisait tourner les parcelles jusqu'à la maturité, vers 200 ans, pour ensuite les couper et en faire du bois d'œuvre, des fûts, et autres, explique Gilles Defour en parcourant l'une d'elles, aux Grands Feuillards, attentif à toute anomalie... A contrario, la futaie dite irrégulière consiste à mélanger les arbres d'essence et, surtout, d'âge différents. L'exploitation se fait alors arbre par arbre, ce qui permet de renouveler la parcelle grâce aux endroits ensoleillés tout en évitant le paysage désolé des coupes claires.»

Globalement, le massif de Fontainebleau ne produit pas énormément de bois. L'ONF « martèle » [coupe] entre 35 000 et 40 000 m³ par an pour 20 000 hectares exploités. « En comparaison, dans le Gard, une forêt de seulement 1 000 hectares produit le même volume », indique Sophie David. Une production plutôt modeste et stable depuis des décennies qui s'explique par un sol pauvre en argile, composé essentiellement de

sable qui ne retient pas l'eau et comporte peu d'éléments nutritifs. « Mais c'est aussi ce qui donne leur valeur aux chênes de Fontainebleau : leur grain est très fin car ils poussent très lentement », ajoute Gilles Defour en pointant une grume dense et parfaite parmi plusieurs alignées au bord d'un chemin pour la présentation aux acheteurs. Près de 40% du bois vendu dans cette forêt sert ainsi à fabriquer des charpentes, des tonneaux, des meubles. Mais seulement 15 chênes de Fontainebleau vont servir à la restauration de la flèche de Notre-Dame sur les 1 000 nécessaires.

Pour autant, cette exploitation continue de susciter des polémiques entre les promeneurs, les naturalistes et les forestiers... « Nous souhaiterions que l'État prenne enfin ses responsabilités en limitant au maximum l'intervention humaine », plaide Jean-Philippe Sibley, ornithologue passionné et naturaliste. « C'est le paradoxe : les gens veulent de plus en plus de bois pour se chauffer, pour se loger, etc. mais ils s'opposent aux coupes d'arbres, »

Fontainebleau offre de nombreux sentiers de promenades (1500 km dont 500 km balisés) et aménagements entretenus par l'ONF pour accueillir le public. C'est à Claude-François Denecourt, un ancien grognard de Napoléon

amoureux de la forêt, que l'on doit les premiers aménagements dès 1842. Pour les financer, il eut la bonne idée de mettre en vente les noms des rochers et permit, par exemple, au « Sylvain » (le surnom

que lui donna Théophile Gautier) de créer onze balades, que l'on parcourt en suivant les désormais fameuses marques bleues. Depuis d'autres sentiers ont été créés. Ce publiciste-né n'hésita pas non plus à inventer

des légendes comme celle de la caverne des Brigands pour attirer les promeneurs. Si la caverne qu'il a aménagée, comme d'autres, n'a jamais vu de voleurs, elle a été cependant le théâtre du meurtre d'une jeune

femme par le tueur en série Eugène Weidmann en 1937, dernier guillotiné en public. Un autre fait divers a marqué la forêt, celle des « fiancés de Fontainebleau », en 1988, qui n'a jamais été résolu...

DES SENTIERS ET DES HISTOIRES

KEYSTONE-FRANCE/GAMMA-RAPHO

BUSINESS STORY

constate-t-on à l'ONF. « Mais sans l'action de l'homme, certains endroits se seraient refermés et seraient moins riches », assure Sophie David en prenant l'exemple des dunes fossiles des Bériorlots, témoins de la présence de la mer il y a 35 millions d'années, qui ont fait l'objet de coupes de pins dans les années 2000 afin de préserver la biodiversité du lieu ou de réguler le nombre de cervidés qui mettent en péril le renouvellement de la forêt en mangeant les jeunes pousses...

« C'est tout un équilibre complexe à trouver entre la préservation de la diversité, l'accueil du public et la gestion forestière », ajoute-t-elle. En quelques années, les techniciens de l'ONF ont dû se convertir en protecteurs de la biodiversité et gestionnaires de touristes sans que leurs moyens aient beaucoup augmenté, malgré l'aide du département et de la région. Heureusement, du moins, Fontainebleau n'a pas à subir, pour l'instant, l'attaque des champignons ou la scolie comme d'autres massifs français, même si une nouvelle menace pointe : le réchauffement climatique...

Depuis 2018, sous le coup des sécheresses successives, les départs de feux sont plus nombreux – ce qui a suscité l'achat de drones de surveillance équipés de caméras thermiques en 2019 – et les pins sylvestres, d'origine nordique, subissent une mortalité anormale. « Avant, cela ne se voyait pas, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les hêtres commencent aussi à souffrir du réchauffement. En quelques années, on a gagné entre 300 et 350 heures supplémentaires d'ensoleillement par an pour atteindre plus de 2 000 heures annuelles », précise Sophie David. Ces dérèglements appellent les forestiers à diversifier les essences, en plantant ici et là des pins maritimes, des chênes pubescents ou des sapins Douglas, a priori plus résistants, pour voir comment ils évoluent. « Mais l'idée n'est pas du tout de transformer le visage de la forêt », se défend par avance Guillaume Larrière.

UNE FORÊT TRÈS PROTÉGÉE MAIS COUPÉE

Fontainebleau est non seulement le premier espace naturel à avoir bénéficié d'une mesure de protection avec le décret napoléonien de 1861, mais c'est là aussi qu'a été créée l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) en 1948, comme l'atteste la sculpture *L'Œil des nations*, à Francharde. Une telle aura qui ne lui épargnera pas, en dépit de la farouche opposition des

habitants et des associations, jusqu'à l'Institut de France, la saignée de l'A6 dans les années 1960, isolant la forêt des Trois Pignons. Malgré cela, c'est aujourd'hui le massif qui cumule le plus de statuts protecteurs en France – onze au total – de Forêt de protection à Natura 2000, en passant par Biosphère, ZNIEFF, Site classé, Réserve biologique, Zone humide...

Car les naturalistes sont vent debout contre ces pratiques. « Des crises climatiques, il y a eu d'autres, la forêt s'est adaptée. En introduisant des essences, alors qu'on ne sait pas ce qui va vraiment se passer à l'avenir, les forestiers oublient les références au très long terme et jouent aux apprentis sorciers. D'autant qu'il y a un "mésoclimat" spécifique à Fontainebleau. C'est la première forêt française à avoir reçu le label Forêt d'exception. Mais à quoi bon si elle n'est pas traitée de manière exceptionnelle ? » s'exclame Jean-Philippe Siblet.

Depuis 2013, ce label permet à l'ensemble des acteurs concernés (élus, associations, syndicats mixtes, ONF) de mettre leurs moyens en commun pour mieux gérer le massif forestier. « Normalement, l'ONF est seul compétent pour la forêt domaniale, les communes pour leurs voiries... chacun gère dans son coin et se renvoie

la balle. Avec la charte Propreté forêt et lisière, de juillet 2018, nous avons réussi à organiser les compétences en fonction des moyens de chacun », explique Pascal Gouhoury, le président de l'agglomération du Pays de Fontainebleau.

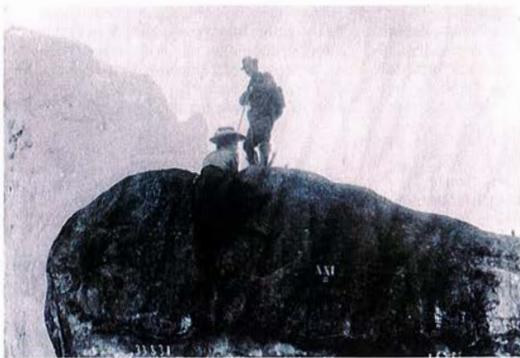
Ainsi, sur la question récurrente des dépôts sauvages, le syndicat de collecte de Fontainebleau (Smictom) réalise désormais le ramassage des déchets pour l'ONF (50 millions de m³ en 2019). Une photosurveillance a été mise en place pour identifier les fauteurs de troubles et des guides ont été transmis aux élus qui ne connaissent pas toujours les procédures, même s'ils ont le pouvoir de police. Mieux informés, les maires peuvent transférer plus rapidement les dossiers au vice-procureur qui lui-même s'est engagé à les traiter avec célérité.

EN ATTENDANT LE CLASSEMENT À L'UNESCO

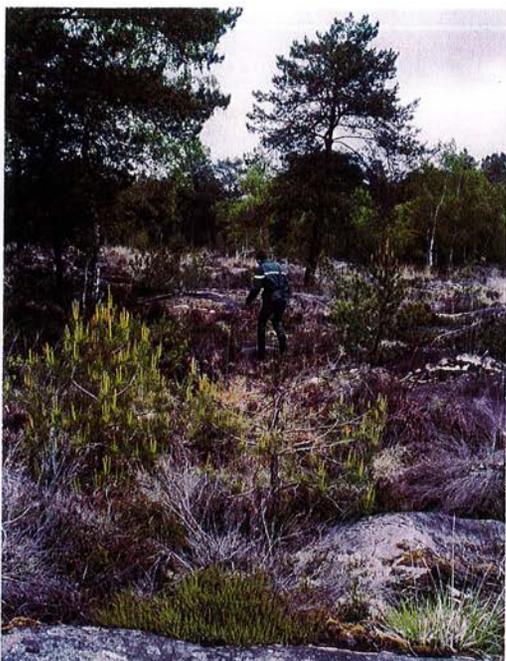
« Au total, on a lancé une soixantaine de pistes de réflexion que l'on essaie de mettre en œuvre, ajoute Frédéric Valletoux, le maire de Fontainebleau. On travaille actuellement sur les moyens de répartir les points d'arrivée en forêt pour limiter l'afflux sur les sites les plus connus du public. Nous tablons sur de petits parkings disséminés et une meilleure signalétique pour orienter les automobilistes notamment vers le sud de la forêt, moins fréquentée. » Également en projet : un réseau aménagé pour des modes de transport doux, tel le vélo électrique. « On veut dissuader le public de venir en voiture, mais ce n'est pas facile pour une forêt qui fait près de deux fois Paris et où 80% des promeneurs viennent motorisés », explique le maire de Fontainebleau qui espère aussi réduire le trafic des poids lourds qui récupèrent l'A1 au-dessus de Melun pour éviter le péage. « Un fléau que la classification Unesco pourrait aider à régler. »

Fontainebleau reste toujours en quête d'un statut de préservation ultime. « L'ONF a opéré une véritable révolution, notamment grâce au statut de Forêt de protection de 2002. Mais on voulait un statut plus à l'anglo-saxonne, qui préserve encore mieux le patrimoine naturel tout en prenant en compte l'activité humaine, et non un statut qui mette simplement la forêt sous cloche, raconte Frédéric Valletoux. La loi sur les parcs nationaux avait été votée en 2006. On a donc chargé François Letourneux, président de l'UICN France, d'y réfléchir au sein d'une commission. On a travaillé pendant un an sur la faisabilité du parc et remis début 2011 un rapport de 200 pages à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Environnement de l'époque. Mais, entre l'autoroute A6, la nécessité d'une continuité économique sur le territoire, la crainte d'un afflux touristique supplémentaire et l'obligation d'une zone sanctuaire, ni la région ni le département n'ont voulu suivre... »

L'AFF non plus n'y était pas favorable. « Il aurait fallu créer un cœur protégé de 5 000 hectares, soit le quart de la forêt, une contrainte qui n'aurait pas été acceptée par les populations environnantes », explique Bertrand Dehelly. Au grand dam de Jean-Philippe Siblet,



L'escalade en forêt de Fontainebleau (ici en 1908) : une activité très prisée depuis le XIX^e siècle. Les meilleurs grimpeurs du monde entier y viennent aujourd'hui pour les blocs du Bae-Cuvier ou les gorges d'Apremont.



Les platières de grès dans le secteur de la mare des Couleuvreux.



Une des mares de platière sur le site des Couleuvreux.

LES FAMEUX ROCHERS

Terrain de jeu réputé des varappeurs du monde entier, la forêt de Fontainebleau recèle des chaos rocheux

de grès aux reliefs et aux difficultés suffisamment variés pour satisfaire petits et grands. La faible hauteur des rocs ne nécessite généralement pas de corde pour l'assurance. Les débutants trouveront au Cul du Chien, entouré d'une mer de sable au

cœur du massif des Trois Pignons, amplement de quoi se faire la main. Parmi les autres sites les plus connus, citons Le Bas Cuvier, le Rocher Canon et Franchard-Isatis. Revers de la médaille, la restriction d'accès due aux risques d'éboulement provoqués par l'érosion

précoce des sols sablonneux. C'est le cas de la Dame Jouanne près de Larchant, baptisée l'Everest de Fontainebleau. Une dizaine des blocs de ce superbe site ont dû être interdits à l'escalade depuis une dizaine d'années pour prévenir tout accident. **F. B.**

dissocié: à savoir le château et sa forêt. L'un ne va pas sans l'autre. Si les rois se sont installés ici, c'est pour chasser le gibier de la forêt. Et si la forêt est aussi remarquable aujourd'hui, c'est bien aussi le résultat de son passé royal.

« Il s'agit d'une démarche de territoire et notre objectif est de faire adhérer toutes les communautés limitrophes au projet, au-delà de Fontainebleau, renchérit Pascal Gouhoury. Nous aimerions organiser des colloques, des expos sur le sujet pour sensibiliser l'opinion, mais cela a été compliqué jusqu'ici avec la crise sanitaire. » Frédéric Valletoux table sur une inscription d'ici trois ou quatre ans.

« Ce serait alors, je crois, le premier site naturel classé si proche d'une mégapole et l'un des rares englobant un site culturel et un site naturel, à l'instar des temples d'Angkor. » Pour Jean-Philippe Siblet, ce projet Unesco est une manière de sortir par le haut du projet manqué de parc national. « Une fois classée au patrimoine mondial, la forêt mériterait bien une reconnaissance nationale, espère-t-il... Je ne le verrai sans doute pas de mon vivant mais j'ai la conviction que cela arrivera ! » ●

Plus d'infos sur lesochos.fr/waokend

partisan depuis des années d'un parc national. « Aucun des nombreux dispositifs actuels de gestion de la forêt n'éteint tous les conflits entre ses différents usagers: habitants, promeneurs, varappeurs, cyclistes, cavaliers, etc. Le parc est le seul en mesure de développer une gestion intégrée avec une priorité absolue à la préservation du patrimoine naturel – même si on peut couper des arbres hors de la zone sanctuaire. C'est le seul qui permet un vrai changement de paradigme », affirme-t-il, un peu dans le désert. Pour l'heure

en tout cas, le projet est abandonné puisque c'est la forêt de Bourgogne-Champagne qui est finalement devenue parc national en 2019...

Du coup, Frédéric Valletoux a reporté ses espoirs sur le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, comme bien culturel, dans la continuité du classement du château en 1981: « Ce n'est pas bien sûr la même chose mais c'est quand même un moyen d'affirmer le caractère particulier de ce massif forestier et de restituer ce qui n'aurait jamais dû être

Le Parisien

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 274892



Date : 10 août 2020

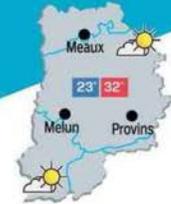
Journaliste : SYLVAIN DELEUZE



Page 1/2

ÎLE-DE-FRANCE & OISE

L'actualité de vos départements | 77



Incendies : des étudiants mettent en garde les promeneurs

Pour la première fois, deux volontaires du tourisme arpentent les principaux sites de la forêt pour informer les visiteurs et également les rappeler à l'ordre.

FORÊT DE FONTAINEBLEAU

PAR SYLVAIN DELEUZE

@LeParisien_77

« **COMMENT** expliquez-vous que l'on trouve autant de sable ici ? » Cette question, les deux volontaires du tourisme vont y avoir droit presque à chaque visiteur croisé au Cul du Chien, dans le massif des Trois Pignons, à Noisy-sur-École.

Depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août, Camille Zengo et Pierre Lacroix, tous les deux âgés de 19 ans, arpentent la forêt de Fontainebleau du mercredi au dimanche pour informer les promeneurs. Une première pour l'Office national des forêts (ONF), qui s'occupe de la gestion des 22 000 hectares de ces lieux fragiles et protégés.

L'enjeu est de taille dans ce site assailli par de nombreux incendies depuis le début de l'été, en particulier ces der-

niers jours à Fontainebleau et Noisy-sur-École. Un feu de forêt sur deux serait ainsi la conséquence d'une imprudence, par exemple d'un mégot jeté par terre.

La prévention est donc de mise. Durant leur mission, les deux volontaires du tourisme rappellent ainsi à l'ordre de jeunes marcheurs, enceinte portative à fond et cigarette au bec. « C'est interdit de fumer en raison des risques d'incendie », rappelle encore un peu trop timidement Camille Zengo. Le montant des amendes peut grimper jusqu'à 135 €.



C'est une forêt avec des animaux sauvages, éteignez cette musique

SOPHIE DAVID, CHARGÉE DE PROJET AU SEIN DE L'ONF



Forêt de Fontainebleau, en juillet. Camille Zengo et Pierre Lacroix (en tenue violette), les deux volontaires du tourisme, orientent des visiteurs.

pour un feu de bivouac allumé ou une cigarette. Dans ce dernier cas, « on privilégie le dialogue », rappelle Sophie David. Cette chargée de projet au sein de l'ONF sermonne aussi les mélomanes. « C'est une forêt avec des animaux sauvages, éteignez cette musique », ordonne-t-elle aux mêmes marcheurs qui se baladent avec leur enceinte.

Facilement identifiables par leur chemise ou veste violette, les deux volontaires peuvent orienter et renseigner, rappeler les dangers à éviter ou encore les erreurs à ne pas faire pour respecter la nature... le tout dans les principaux sites de la forêt.

« Nous sommes ravis d'accueillir ces premiers volontaires à Fontainebleau qui apporteront des compétences différentes par rapport aux équipes de l'ONF très présentes sur le terrain en cette période », ajoute Pierre-Édouard Guillaud, directeur de l'agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'ONF. Les deux stagiaires sont rémunérés par la région Ile-de-France, selon le barème des conventions de stage. « C'est d'autant plus important cette année que nous avons eu une explosion de la fréquentation depuis la fin du confinement, constate Sophie David. Nous avons beaucoup de néophytes qui ne connais-

sent rien à la forêt, partent sans carte ou font des randonnées avec de petits enfants alors que ce n'est pas adapté pour leur âge. »

Une fréquentation en hausse cet été

« On va essentiellement dans les lieux les plus fréquentés comme les Gorges de Franchard, d'Apremont, les sables du Cul du Chien, au rocher Canon, autour de la Tour Denecourt, énumère Pierre Lacroix, habitant de Bois-le-Roi et étudiant en deuxième année technico-commerciale. On passe nos journées à marcher, mais il y a clairement plus désagréable. »

Sa collègue, elle aussi étudiante, en langue, acquiesce. « Comme cadre de travail, on trouvera rarement mieux », s'amuse Camille Zengo, qui réside à Savigny-le-Temple.

Leur mission est importante quand on sait que le massif est fréquenté par près de 11 millions de personnes par an. « Depuis le 15 juillet et jusqu'à la mi-août, c'est normalement une période calme, pointe Sophie David. Mais ce n'est pas le cas cette année. »

Au fil de l'après-midi, le duo passe des promeneurs à des familles avec enfants, pour s'enquérir de leurs besoins. « C'est très formateur », estime Pierre Lacroix. Tous les

deux se veulent le plus didactique possible après la formation rapide dont ils ont bénéficié. « Il faut que l'on s'approprie certains sites assez vastes que nous ne connaissons pas », admet Camille Zengo.

Seul le personnel assermenté de l'ONF peut dresser des amendes

Ce dispositif des volontaires du tourisme a été créé en 2016 par le conseil régional d'Ile-de-France. Il est animé par le comité régional du tourisme. Plus de 75 sites, comme des musées, des gares ou des aéroports y ont recours.

« Cette année, avec le confinement et les difficultés économiques de certaines sociétés, on avait vraiment des difficultés à trouver un stage, explique Pierre Lacroix. Cela a été une vraie surprise de pouvoir postuler. Même si c'est loin de mes études commerciales, j'apprends beaucoup, notamment dans le contact avec les gens. »

Cette présence reste informative : les deux volontaires n'ont aucun moyen de coercition. « Ils sont là pour aider et informer », pointe Sophie David. Qui ajoute que le personnel assermenté de l'ONF, lui, peut très bien dresser des amendes en cas de non-respect de certaines consignes.



LE
GUIDE
CULTUREL
DU
GRAND
PARIS

Télérama **Sortir**

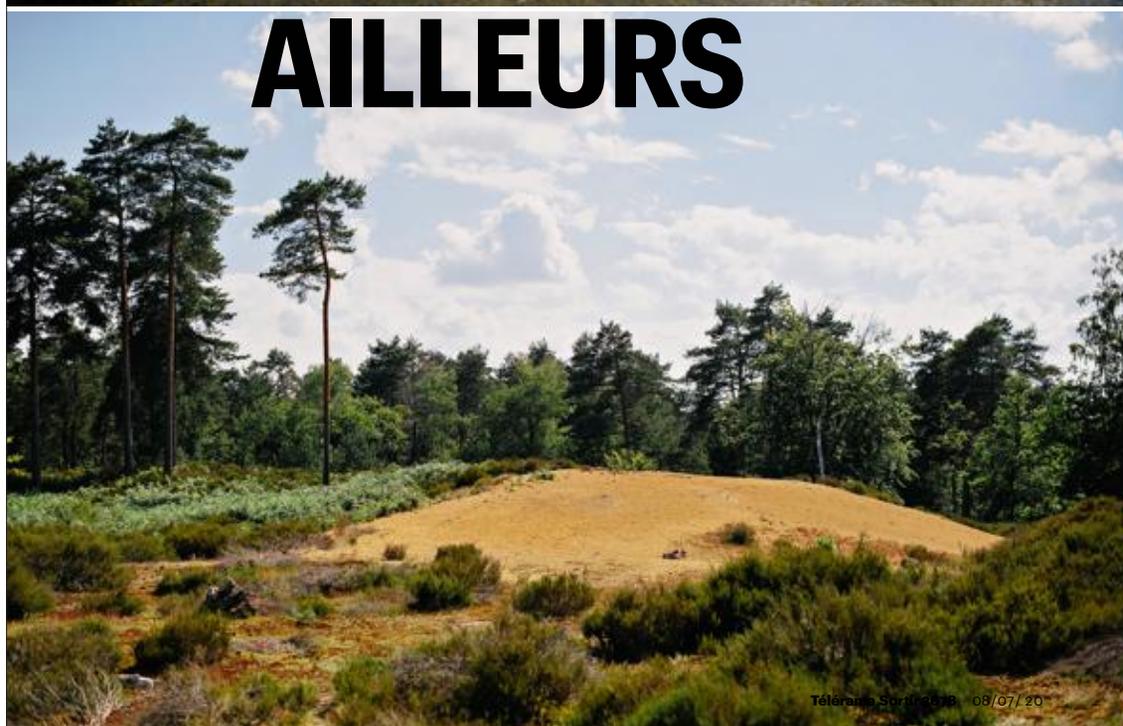
**UN AIR DE FAR WEST
EN ÎLE-DE-FRANCE**

PAGES SPÉCIALES DU N° 3678 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

8-07
14-07
2020



SE CROIRE AILLEURS



Télérama Sorbonne 09/07/20

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

En couverture

Sans prendre l'avion, on peut s'imaginer dans la sierra Nevada ou le delta du Danube. Notre région réserve de belles surprises : en voilà six.

UN AIR DU DELTA DU DANUBE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU GRAND-VOYEUX

En cheminant sur le platelage en bois (accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite) de cette réserve naturelle nichée entre la Marne et le canal de l'Ourcq, au-delà de Meaux, on se sent à des milliers de kilomètres de Paris. Avec l'impression unique d'être quasi seul au monde, puisque vingt personnes seulement ont la chance de parcourir en simultanément les 160 hectares, entre terre et eau, de ce site archi-protégé ouvert en 2018, qui n'accueille pas plus de 5 000 visiteurs à l'année. Deux cent vingt-cinq espèces d'oiseaux y cohabitent, et pas question de les déranger. Depuis l'observatoire des Dix Quartiers (doté de sièges et de tables invitant à l'écriture ou au dessin), la vue sur l'immense étendue d'eau parsemée de roseaux et bordée de végétation évoque le delta du Danube. Les oiseaux y ont trouvé leur terrain de jeux. Bien caché dans l'abri de bois et de toile, on repère des sternes pierregarin, des oies bernache, un vanneau huppé, grâce à notre guide et aux jumelles prêtées au début du parcours. Difficile d'imaginer qu'avant 1995 on était ici au cœur d'une carrière de sable et de graviers. Seul un tapis, visible dans un coin reculé, en témoigne. On poursuit la balade sur les planches de bois au milieu de la roselière sauvage (l'une des plus grandes d'Île-de-France) en pensant à un autre observatoire : celui du plasticien japonais Tadashi Kawamata, œuvre installée en pleine nature, à Lavau-sur-Loire. Au fil de l'eau, des libellules bleues et rouges nous accompagnent dans un calme uniquement rompu par le chant des oiseaux. Avant ou après la visite, on longera le Grand-Voyeux de l'extérieur, pour accéder à un autre observatoire situé dans les bois. La vue sur la réserve y est superbe.

| Les mar., mer. et jeu. 9h-17h30, sam. 8h-17h30 | Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux, parking au bout du chemin de l'Épine-Blanche, 77 Congis-sur-Thérouanne | 01 83 65 39 00 | MaisonDugrandvoyeux.fr | Entrée libre sur réservation : contact@maisonDugrandvoyeux.fr | Gare : Isles-Armentières-Congis (ligne P du Transilien), puis 45 min à pied ou 15 min à vélo.

UN AIR DES LANDES LES DUNES DES BÉORLOTS, EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Un sable si fin et doux au toucher qu'il n'a rien à envier aux plus belles plages d'Aquitaine. Nous voici transportés dans les Landes à...

78 kilomètres de Paris. Les dunes des Béorlots surgissent comme un mirage, après une vingtaine de minutes de marche facile dans la forêt de Fontainebleau. La balade démarre sur le site des Grands Feuillards, un carrefour prisé au temps de la chasse à courre, car il permettait de repérer les animaux dans toutes les directions. Cap sur la route forestière de la Haute Borne : goudronnée, elle a le mérite d'être accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Nous avançons sous le couvert de hêtres majestueux, parmi les plus beaux de la forêt. Au fil des pas, le paysage s'éclaircit peu à peu et laisse percer la lumière. La végétation change : on aperçoit des pins et, au loin, une trouée ensoleillée. La plage ? Presque, puisque la mer recouvrait ces dunes il y a des millions d'années. Le soleil y tape autant et les plus jeunes ne se lassent pas de jouer dans le sable. Pas facile de leur rappeler que, forêt oblige, il vaut mieux éviter de marcher pieds nus. Longtemps exploité, le sable de Fontainebleau – l'un des plus purs au monde avec près de 97 % de silice – est ici préservé. L'ONF veille à ce que la végétation ne recouvre pas les lieux en organisant régulièrement des chantiers d'arrachage de pins. Moins vaste que le surfréquenté Cul-du-Chien, autre « plage » de Fontainebleau, le site des Béorlots est un secret qu'on aurait bien gardé pour nous.

| Site des Grands Feuillards, route de Montpensier, 77 Fontainebleau | GPS parking des Grands Feuillards : 48.22318, 2.37240.

UN AIR DE SIERRA NEVADA FORÊT RÉGIONALE DE FERRIÈRES

On se sent petit au centre de cette allée bordée de séquoias. Âgés de près de cent cinquante ans, les quatre-vingt-seize conifères pyramidaux venus des États-Unis au milieu du XIX^e siècle n'ont pas atteint la taille démesurée de leurs cousins américains de la sierra Nevada, mais ils en imposent quand même, du haut de leurs 35 mètres. Une curiosité importée par les Rothschild, qui, de 1829 à 1873, régnaient sur les terres de Ferrières, au sud de la Seine-et-Marne. On dit que le baron (James) aimait, du sommet de son château, pointer jusqu'à l'allée des Lions, dans le prolongement de son parc, pour montrer l'étendue de son domaine. L'alignement des séquoias – une rareté dans l'Hexagone – au cœur de cette forêt de 3 000 hectares renforce l'effet de surprise. En parcourant cette allée mégalo de 700 mètres, on est étonné d'être entouré de ces géants aux pieds d'argile, souvent cernés d'orties pour protéger leurs fragiles racines du piétinement. Majestueux, ils déploient leurs

En haut, faites l'expérience des grands espaces à la réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux. En bas, Les dunes des Béorlots, un des secrets de la forêt de Fontainebleau.



Fontainebleau : une étendue parsemée de petits rochers et de callunes, qui se colorent en violet lorsqu'elles fleurissent en été. Nous voici transportés en Irlande. Le Laris se mérite, car la balade, en boucle¹, de deux bonnes heures est un peu sportive avec du dénivelé. Au départ du parking de la Canche-aux-Merciers, on prend à droite en suivant le sentier bleu (carte IGN 2417 OT conseillée). Après avoir évolué au milieu des arbres et des rochers, on prend de la hauteur. Le panorama impressionnant surplombant le nord de la forêt de Fontainebleau, traversée par l'aqueduc du Loing, mérite une halte. Le spot est idéal pour pique-niquer. En poursuivant sur la gauche, le Laris-qui-parle se dévoile sans nous en dire plus sur son nom mystérieux. Dans cet espace très ouvert, se déroulant presque à perte de vue, des jumelles permettront, avec un peu de chance, de repérer l'une des trois espèces d'oiseaux protégées qui aiment y nicher au sol : l'engoulevent, l'alouette lulu et la fauvette pitchou. À défaut de les croiser, ils peupleront notre imaginaire avec leurs noms poétiques.

¹ Petite boucle : 3,9 km ; grande boucle : 8,5 km.
| Site de la Canche-aux-Merciers, forêt des Trois-Pignons, chemin de la Charme, 77 Noisy-sur-École | GPS parking de la Canche-aux-Merciers : 48.390162, 2.552982.

— Dossier réalisé par **Isabelle Vatan**

Annexe 7 : Liste des conventions établies entre 2017 et 2022

L'ONF est en conventions financières et partenariales pour les investissements et le fonctionnement de la forêt de Fontainebleau :

Conventions financières	Type de convention
Union européenne	Contrats Natura 2000, FEADER (routes forestières)
Mission d'intérêt général Biodiversité (Ministère écologie)	Plans de gestion des réserves naturelles, suivis de la biodiversité
DRIEAT Île-de-France	Financement de l'observatoire photographique des Paysages et de la stratégie d'accueil et des lisières
DRAC Île-de-France	Financement du projet de la Butte Saint-Louis et du travail sur l'art rupestre
Région Île-de-France	Financement sur les actions de lutte contre les déchets, du fonds tourisme (volontaires du tourisme et stratégie d'accueil), plantations et infrastructures (FEADER)
Ile-de-France Nature	Convention pluriannuelle pour les projets d'investissement
Conseil Départemental de Seine-et-Marne	Convention pluriannuelle pour le fonctionnement et les projets d'investissement
Commune de Fontainebleau	Financement des actions de lutte contre les incendies, structure porteuse Natura 2000, Branche et ciné
Commune de Barbizon	Réfection d'une route forestière

Partenaire	Type de convention
Commune d'Avon	Réalisation d'une exposition sur l'histoire de la forêt de Fontainebleau
Commune de Larchant	Convention pluriannuelle pour l'entretien
Commune du Vaudoué	Convention pluriannuelle pour l'entretien
Conservatoire botanique national du Bassin parisien	Convention partenariale pour des inventaires naturalistes et formation
Eaux de Paris	Convention partenariale pour mise à disposition d'eau pour la lutte contre les incendies
Parc naturel régional du Gâtinais Français	Convention partenariale pour la réfection de sentier
Réserve de Biosphère	Convention partenariale
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 77	Convention partenariale sur la prévention incendie
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) 77	Réalisation de travaux d'intérêts généraux en forêt

Des conventions avec plusieurs associations et écoles ont également été signées lors des cinq dernières années.

Association	Type d'actions
Amis de la forêt de Fontainebleau	Convention cadre : entretien des sentiers balisés (bleu, familles et PMR), chantiers natures, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, inventaire des arbres remarquables, des abris de carriés
Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (AFF)	Coanimation Natura 2000, Inventaires naturalistes
Association des arracheurs bénévoles de plantes invasives (ASABEPI)	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Sauvez la forêt de Fontainebleau	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Mountain Bikers Foundation (MBF)	Entretien du sentier VTT, travail sur les bonnes pratiques
Fontainebleau Cheval	Entretien des pistes cavalières, lien avec les centres équestres, travail sur les bonnes pratiques
Trampoline	Chantiers natures
Institut médico éducatif (IME) de l'Envolée et de la Sitelle	Chantiers natures
Institut médico éducatif (IME) du Jard	Chantiers natures
Comité de défense des sites et rochers d'escalade (COSIROC)	Entretien des circuits d'escalade et travail sur les bonnes pratiques
Philippe Lustrat	Inventaire naturaliste

Élaboration du dossier de demande de renouvellement du label Forêt d'Exception® Fontainebleau

Rédaction : Sophie DAVID, Guillaume LARRIERE, Nicolas LAURENT, Virginie VEAU (ONF)

Relecture : Sarah CHARRE (ONF)

Avec les contributions actives des membres du Comité de pilotage « Fontainebleau, Forêt d'Exception® »

Rapporteurs du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® : Marianne BERNARD, Jean-Pierre THIBAUT et Nicolas ROURA

Photographie de couverture : ONF

Graphisme : Éric PERRÉARD/ONF

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240213-2024-002DELIB-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Agence territoriale Île-de-France Est
217 bis rue Grande
77300 Fontainebleau
Mai 2023
© ONF
Maquette DCOM

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



Office National des Forêts
Accusé de réception en préfecture
077-200072848-20240213-2024-002 DEL IB DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024

onf.fr     